

## Programmes de coopération au titre de l'objectif «coopération territoriale européenne»

CCI	2014TC16RFTN008
Intitulé	Espace Caraïbes
Version	1.2
Première année	2014
Dernière année	2020
Éligible à compter du	1 janv. 2014
Éligible jusqu'au	31 déc. 2023
Modification importante (nécessitant l'approbation de la CE - cf. art. 96 du RPDC)	
Approuvé par le comité de suivi	
Justification de la modification	
N° de la décision CE	C(2015)8540
Date de la décision CE	1 déc. 2015
Numéro de la décision de modification de l'État membre	
Date de la décision de modification de l'État membre	
Date d'entrée en vigueur de la décision de modification de l'État membre	
Régions NUTS concernées par le programme de coopération	AG - Antigua and Barbuda AI - Anguilla (Overseas country and territory) AW - Aruba (OCT) BB - Barbados BM - Bermuda (OCT) BQ - Caribbean Netherlands BQ01 - Bonaire (OCT) BQ02 - Sint Eustatius (OCT) BQ03 - Saba (OCT) BS - Bahamas BZ - Belize CO - Colombia CR - Costa Rica

	CU - Cuba CW - Curaçao (OCT) DM - Dominica DO - Dominican Republic FR91 - Guadeloupe FR92 - Martinique FR93 - Guyane FRZZZ - Extra-Regio NUTS 3 GD - Grenada GT - Guatemala GY - Guyana HN - Honduras HT - Haiti JM - Jamaica KN - Saint Kitts and Nevis KY - Cayman Islands (OCT) LC - Saint Lucia MS - Montserrat (Overseas country and territory) MX - Mexico NI - Nicaragua PA - Panama PR - Puerto Rico SR - Suriname SV - El Salvador SX - Sint Maarten TC - Turks and Caicos islands (OCT) TT - Trinidad and Tobago VC - Saint Vincent and the Grenadines VE - Venezuela VG - British Virgin Islands (Overseas country and territory)
--	---

# **1. STRATÉGIE DE CONTRIBUTION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION À LA STRATÉGIE DE L'UNION EN MATIÈRE DE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE ET À LA RÉALISATION DE LA COHÉSION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET TERRITORIALE**

## **1.1 Stratégie de contribution du programme de coopération à la stratégie de l'Union en matière de croissance intelligente, durable et inclusive et à la réalisation de la cohésion économique, sociale et territoriale**

1.1.1 Description de la stratégie du programme de coopération en vue de contribuer à la réalisation de la stratégie de l'Union en matière de croissance intelligente, durable et inclusive et à la réalisation de la cohésion économique, sociale et territoriale.

Le Programme Opérationnel INTERREG Caraïbes 2014-2020 s'inscrit dans le cadre de la coopération territoriale européenne 2014-2020, et à ce titre contribue à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive.

Le Programme Opérationnel INTERREG Caraïbes 2014-2020 est un document unique comportant deux volets :

- Un volet transnational pour la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et Saint Martin avec l'ensemble de la Grande Caraïbe ;
- Un volet transfrontalier pour la Guadeloupe et la Martinique avec les pays de l'OECS.

La liste des territoires éligibles à chacun des volets du PO est présentée en annexe.

Ce programme opérationnel s'inscrit dans le cadre d'un partenariat privilégié avec les organisations internationales à vocation régionale de la Grande Caraïbe que sont l'AEC (Association des Etats de la Caraïbe), l'OECS (Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale), le CARICOM/CARIFORUM (Communauté des Caraïbes/ Forum de la Caraïbe), organisations membres du comité de pilotage en charge de l'élaboration de la stratégie du programme. Il s'inscrit également en cohérence avec les stratégies des autres organisations internationales de la Caraïbe comme la CEPALC (Commission Economique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes), la SICA/SIECA (Système d'intégration centraméricaine/Secrétariat de l'intégration économique centraméricaine) et les PTOM de la Caraïbe.

Le Programme Caraïbes 2014-2020 est la transposition dans la Caraïbe des dispositions de l'Accord de partenariat de la France. En effet, l'Accord indique notamment que dans les RUP, « *la coopération territoriale européenne contribue à favoriser l'insertion des RUP dans leur environnement régional, notamment par le renforcement des relations et le développement des échanges avec les Pays et territoires d'outre-mer, les pays (de l'Océan Indien,) des Caraïbes (et du Pacifique) ainsi que les Etats tiers de leur zone géographique* ».

Il est à ce titre essentiel de souligner **les initiatives des régions ultrapériphériques françaises de la Caraïbe en matière de diplomatie territoriale**. Celles-ci se sont en effet inscrites dans une dynamique de coopération régionale renforcée qui se traduit par

les démarches d'adhésion aux organisations régionales et l'affectation d'agents des collectivités territoriales dans les postes diplomatiques et dans les organisations internationales à vocation régionale. Cette coopération a pris récemment un essor nouveau : en vertu de l'article L4433-4 du CGCL (modifié en 2010) la Martinique et la Guadeloupe ont entamé des démarches en vue de leur adhésion en qualité de membre associé en leur nom propre à l'AEC, à l'OECD, à la CARICOM, ainsi qu'à la CEPALC. La Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Martin a également entamé des démarches d'adhésion auprès de l'AEC, l'OECD, la Caricom/CARIFORUM. A ce jour, Saint Martin et la Guyane sont représentées à l'AEC au nom de la France. La Martinique et la Guadeloupe sont membres associés en leur nom propre de la CEPALC depuis le 31 août 2012 et de l'AEC depuis le 14 février 2014. La Région Guyane a également entrepris des démarches d'adhésion aux organisations régionales (AEC, CARICOM, CEPALC) et inscrit sa politique de coopération régionale avec ses voisins transfrontaliers (Brésil et Suriname) dans les cadres de gouvernance que sont la commission mixte franco-surinamienne (et le conseil du fleuve sur le Maroni) et la commission mixte transfrontalière franco-brésilienne. Dans le cadre de son PO CTE, la Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Martin a également inscrit dans un premier temps sa politique de coopération transfrontalière avec la partie sud de l'île de Saint-Martin, Sint Maarten. Cependant, la politique de coopération régionale de la Collectivité de Saint-Martin s'inscrit dans un périmètre géographique beaucoup plus large, intégrant l'ensemble de la sous-région géographique composée des Iles Vierges Britanniques, Anguilla, St Barthélemy, St Kitts & Nevis, Saba et St Eustache qui sont tous des PTOM (UK, FR ou NL).

Dans la perspective de la programmation 2014-2020, la coordination du PO Caraïbe avec ces organisations régionales et les PTOM de la Caraïbe qui i) mènent des projets de coopération régionale sur des thématiques très proches de celles de la stratégie Europe 2020, ii) qui peuvent mobiliser des financements sur des projets (Banques de développement, bailleurs internationaux, gouvernements nationaux, etc.) et iii) qui sont membres du comité de suivi du PO, est une clé du succès du futur programme et de **sa capacité à initier des projets structurants pour la Caraïbe.**

De plus, **le souci partagé des acteurs du programme et de la Commission Européenne de renforcer la coordination FED/FEDER**, notamment quand le FED est alloué à une organisation régionale partenaire, est un élément important de cette nouvelle programmation. Les DG Régio et DevCo ont en effet signé en septembre 2013 un *Memorandum of Understanding* afin de faciliter la coordination des programmes de coopération soutenus par le FED et le FEDER en Afrique de l'Ouest, dans la Caraïbe et dans l'Océan Indien. L'objectif de ce MoU est de promouvoir la mise en œuvre de mécanismes de concertation entre les autorités de gestion des fonds et la mise en place de mécanismes de financement conjoint. A l'échelle de la Caraïbe, cette articulation se décline notamment dans le cadre du projet porté par le CARIFORUM sur le 10<sup>ème</sup> FED (*Support to wider Caribbean Cooperation*), dont l'objectif est de renforcer la coopération entre les Etats du CARIFORUM et l'ensemble de la Caraïbe.

1.1 Eléments de diagnostic territorial de la Caraïbe et mise en évidence des principaux enjeux de développement de l'espace de coopération

*Trois illustrations de la diversité de la Caraïbe*

**La Caraïbe est plurielle** : elle compte des territoires d'une grande diversité en termes de culture, de langues, de statuts et d'histoires politiques, de niveau de richesses, etc. Trois éléments peuvent illustrer cette diversité caribéenne :

- Des histoires et des statuts politiques différents : parmi les territoires de l'espace de coopération, on compte une majorité d'Etats indépendants (petits Etats insulaires comme les îles voisines de l'OECO et Etats continentaux comme le Mexique), des pays et territoires d'outre-mer français, britanniques et néerlandais, des territoires insulaires non indépendants comme Porto Rico, et des régions françaises ultrapériphériques (Guadeloupe, Saint Martin, Martinique, Guyane). De ces statuts, de ces histoires découlent aujourd'hui des systèmes juridiques, des normes et des réglementations différentes qui sont autant de freins au développement de l'intégration régionale.
- Des situations économiques très hétérogènes et des conséquences fortes en termes de développement social : on compte ainsi au sein de ce même espace Caraïbe, des Etats parmi les plus pauvres au monde (Haïti, qui avec 672 USD par habitant est classé 155ème pays pour le PIB par habitant et 149ème pour l'indice de développement humain) et des territoires plus riches comme Porto Rico dont l'IDH est de 0,951 (19ème rang mondial - données Banque Mondiale 2010 pour le PIB par habitant et PNUD 2012 pour l'IDH). La Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et Saint Martin (dont le PIB par habitant se situe respectivement à 18 656€, 20 678€, 14 362€ et 16 000€ (Données INSEE/IEDOM 2010 pour le PIB par habitant et AFD 2010 pour l'IDH) et dont l'IDH moyen était de 0,775 en 2010) se situent dans la fourchette haute de ces classements pour la Caraïbe.
- Une diversité linguistique et culturelle : l'espace Grande Caraïbe compte cinq aires linguistiques et culturelles principales, qui cohabitent avec les différents créoles : un espace hispanophone avec la Caraïbe continentale, les grandes Antilles (Cuba, République Dominicaine), un espace anglophone avec la Jamaïque et la majorité des Petites Antilles, un espace néerlandophone (Suriname et Antilles néerlandaises), un espace lusophone avec le Nord-Brésil et un espace francophone avec Haïti et les régions et collectivités françaises d'outre-mer.

### *Six enjeux de développement partagés, réels vecteurs de la coopération régionale au sein de la Caraïbe*[1]

L'espace Caraïbe est plus qu'une simple entité géographique agréant des pays aux réalités différentes. Il apparaît comme un ensemble de peuples et de territoires partageant non seulement la même façade maritime, la mer des Caraïbes, mais souvent une histoire et/ou des intérêts communs. Les territoires de la Caraïbe partagent **des spécificités et des enjeux de développement communs, fondements de la coopération.**

Six questions interdépendantes sont au cœur des enjeux de développement de la Caraïbe pour les années à venir[2]:

- La création de richesses et d'emplois, via la diversification et le renforcement de la compétitivité des économies caribéennes ;
- Le développement des réseaux de transports (maritime et aérien) et le désenclavement des territoires pour améliorer leur accessibilité ;
- Le renforcement des capacités de prévention et de gestion des risques ;
- La protection de l'environnement et la maîtrise de la transition énergétique ;
- Le renforcement du capital humain ;

- L'inclusion sociale, la santé et l'amélioration des conditions de vie.

### ***Enjeu n°1 - La création de richesses et d'emplois, via la diversification et le renforcement de la compétitivité des économies caribéennes***

Les économies de la Caraïbe, RUP françaises, PTOM européens, territoires d'outre-mer américains ou Etats, sont confrontées à des faiblesses structurelles très comparables, la première d'entre elles étant une faible diversification de leur économie.

Celle-ci se caractérise notamment par la place prépondérante des matières premières (souvent agricoles), produites notamment dans une logique d'exportation (bananes, canne, fruits, etc.) et de fait, par la vulnérabilité des économies aux chocs extérieurs (fluctuation du cours de matières premières, conséquences des catastrophes naturelles, etc.). L'industrie occupe une place encore faible et s'est essentiellement développée dans le secteur de l'agro-alimentaire, qui est historiquement le secteur d'innovation. Les différents territoires se sont engagés dans des stratégies de diversification des économies, qui reposent notamment sur leur fort potentiel de valorisation du patrimoine naturel (valorisation des ressources naturelles dans la pharmacie, la cosmétique ou l'énergie par exemple).

Les économies de la Caraïbe sont également très fortement dépendantes du secteur du tourisme : secteur essentiel de l'économie en termes de création de richesses et d'emplois (dans les RUP françaises mais surtout dans certaines îles de l'OECD et dans les Grandes Antilles : les premières destinations de touristes internationaux sur l'ensemble de l'archipel sont : Porto Rico, la République dominicaine et Cuba, qui a dépassé la Jamaïque et les Bahamas. Le tourisme à Barbade représente 47% des recettes en devises du pays). Pour les Etats de l'OECD, le tourisme représente 40% du PIB en moyenne, et près de 60% des exportations, faisant de cette région l'une des plus dépendantes du tourisme dans le monde. Le tourisme est également sensible aux aléas extérieurs, comme l'attestent les baisses ou hausses de la fréquentation suite à différents événements majeurs (11-septembre, crise économique mondiale de 2008, crise sociale de 2009, printemps arabe).

L'enjeu de la diversification des économies est donc crucial pour la Caraïbe. Celle-ci doit s'appuyer notamment sur le renforcement de la performance du tissu économique, l'amélioration de la compétitivité des entreprises, et l'adoption de démarches innovantes. Le tissu économique se caractérise également par un très fort taux de création d'entreprises et la prédominance de petites entreprises dont la démarche d'innovation est essentiellement organisationnelle.

L'innovation repose pourtant sur un fort potentiel, fondé sur un environnement exceptionnel et des richesses importantes, qui offre des perspectives variées pour la valorisation économique ou la réalisation d'expérimentation grandeur nature pour adapter/tester des innovations en milieu insulaire, tropical et équatorial. Différents secteurs d'avenir sont identifiés dans les différents territoires : le numérique, la santé, l'énergie, les services environnementaux, etc. Les potentiels de croissance concernent aussi nombre de secteurs traditionnels: industries extractives, bois, agriculture et

agroalimentaire, tourisme, service (exemple des services à la personne), télédétection, adaptation des matériaux (BTP/construction), etc.

Le potentiel de recherche est réel, lié à la présence de plusieurs organismes de recherche en particulier dans les RUP françaises et dans la Caraïbe continentale (Mexique, Costa Rica, Colombie en particulier). Les RUP bénéficient également d'avantages par rapport aux régions voisines en termes de compétences et niveau de qualifications, de potentiel scientifique, d'infrastructures globalement de qualité (port, aéroport, route, numérique). Des écosystèmes d'innovation ont émergé de manière récente dans certains de ces secteurs autour de grappes, clusters, pôles de compétitivité ou pôles de compétence, qui permettent de soutenir et coordonner les initiatives locales dans les démarches de recherche, de transfert des connaissances et d'innovation.

La facilitation des échanges commerciaux représente également un enjeu essentiel pour les économies caribéennes. En effet, la facilitation du commerce au sens large peut inclure tous les aspects qui contribuent à accroître la compétitivité, la productivité et faciliter le commerce tels que les normes relatives aux produits, les catalogues, appels d'offres ou facturation électroniques, le service à la clientèle, les procédés de transformation, le packaging, l'étiquetage, le stockage, le transport, le suivi des commandes à l'exportation, à l'importation et au transit de marchandises. En outre les opérations d'exportation, d'importation et de transit rapides et sécurisées contribuent de façon significative à la croissance commerciale et économique.

### ***Enjeu n°2 - Le développement des réseaux de transports (maritime et aérien) et le désenclavement des territoires pour améliorer leur accessibilité***

Les pays et territoires de la Caraïbe partagent les opportunités et les risques attachés à leur position géostratégique. La Caraïbe est une zone stratégique pour les Etats-Unis parce qu'elle est proche de ses côtes et qu'elle ouvre la voie au Canal de Panama où passe une grande partie du commerce américain avec le Pacifique et l'Asie (d'autant plus important avec l'ouverture d'un troisième jeu d'écluse). Elle est de plus bordée de pays pétroliers (Trinité-et-Tobago, Venezuela, Mexique). Enfin, elle se situe entre l'Amérique du Nord et les vastes marchés de l'Amérique latine. Elle est également stratégique pour l'Europe parce qu'elle constitue la voie la plus courte de l'Atlantique au Pacifique et qu'elle constitue un point d'accès à l'Amérique latine. Enfin, pour l'Asie, le Canal de Panama est la voie maritime la plus courte vers l'Atlantique.

Voie de passage, la Caraïbe doit pouvoir capter une partie de l'activité. Mais l'espace de coopération est à ce jour encore fortement marqué par l'isolement et la déconnexion des territoires. De ce fait, la circulation des personnes (par voie aérienne essentiellement) et des marchandises (par voie aérienne ou maritime) restent limitées, les économies cloisonnées et la compétitivité des productions sur les marchés voisins réduites.

L'enjeu du renforcement du réseau de transport est fort : il est la condition du désenclavement du territoire, de l'insertion des économies de la zone dans le commerce international, du développement du tourisme. Des enjeux spécifiques existent également sur des modes alternatifs au transport aérien, ce qui suppose la mise en place d'une offre maritime attractive et sécurisée (développement du cabotage maritime inter-îles par exemple). Le développement de cet offre peut être également un point d'appui pour diversifier le secteur du tourisme et développer des approches combinées multi-destination qui aujourd'hui n'existe pas ou peu.

L'enjeu de structuration des professionnels du transport est à considérer également, afin de proposer une offre concertée multimodale et à la bonne échelle du territoire.

Dans la Caraïbe insulaire, l'accroissement de l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements contribue à l'accroissement des émissions de CO<sub>2</sub>, en l'absence d'offres de transport alternative à la route ou de solutions plus économes en émission, tels que le véhicule électrique. L'insularité soulève des défis particuliers à ce titre (engorgement, alimentation électrique autonome des véhicules, stockage d'énergie), qui peuvent donner lieu à des coopérations et expérimentations entre autorités organisatrices des transports.

### ***Enjeu n°3 - Le renforcement des capacités de prévention et de gestion des risques***

Compte-tenu de l'extrême exposition de la zone Caraïbe aux catastrophes naturelles, l'adaptation aux changements climatiques, la prévention et la gestion des risques sont un enjeu majeur.

La zone Caraïbe est en effet considérée comme l'une des zones les plus vulnérables au monde. Cette vulnérabilité a des causes et des formes différentes : phénomènes tropicaux (ouragans, cyclones), séismes, incendies, inondations et submersions marines (dont tsunami), houle, volcanisme, sécheresse, érosion et mouvements de terrain. Cette vulnérabilité est par ailleurs renforcée par le changement climatique qui vient accentuer plusieurs facteurs : niveaux des précipitations et des températures, intensité des événements climatiques extrêmes, hausse du niveau de la mer, etc. Les conséquences seront lourdes en termes d'aménagement de ces territoires (érosion, glissement de terrain, salinisation des nappes côtières, etc.) et sur des pans entiers de l'économie de ces territoires (urbanisme, agriculture, pêche, tourisme, biodiversité, infrastructures).

Les conséquences humaines et économiques de ces événements sont également considérables : le séisme en Haïti en 2010 a fait plus de 230 000 morts, 300 000 blessés et 1,2 million de sans-abris. Les conséquences du tremblement de terre ont été aggravées par le faible niveau de préparation aux désastres, d'organisation des secours, de la protection civile et des services de santé dans le pays mais aussi par l'absence de réglementation contraignante en matière de construction parasismique. L'impact économique de ces catastrophes est également très fort et pèse sur le potentiel de développement de ces pays : on estime que depuis les années 60, les pays subissent des dommages équivalents à 1% de PIB par an en raison des catastrophes naturelles (source AFD : Cadre d'intervention régional Caraïbe 2013-2015).

Cet enjeu est partagé par l'ensemble des territoires de la Caraïbe, qu'il s'agisse des petits Etats insulaires de l'OECD et des RUP françaises ou des grands Etats comme le montrent les inondations de septembre 2013 au Mexique.

Il est donc une priorité commune pour les organisations régionales et gouvernements de l'espace et un terrain de coopération régionale privilégié. Il faut citer à titre d'exemple le *Caribbean Catastrophe Risk Insurance Facility* (CCRIF), lancé à l'initiative de la CARICOM, qui est le premier mécanisme d'assurance régional au monde pour aider les Etats touchés par des catastrophes naturelles. La CARICOM a également mis en place des institutions dédiées comme l'agence caribéenne de gestion d'urgence des catastrophes (Caribbean Disaster Emergency Management Agency, CDEMA). L'AEC a également mis en place un Comité spécial sur les catastrophes naturelles, dont l'objectif est d'établir des réponses coordonnées et de renforcer les capacités institutionnelles des

pays dans le domaine de la prévention et de l'atténuation des conséquences des catastrophes naturelles.

#### ***Enjeu n°4 - La protection de l'environnement et la maîtrise de la transition énergétique***

**La protection de l'environnement et la gestion durable des ressources** sont un enjeu majeur pour l'espace Caraïbe.

La Caraïbe est l'un des berceaux de la biodiversité mondiale avec environ 13 000 espèces différentes dont 70% sont endémiques. Les espèces endémiques ou « *hotspot* » représentent 3% des 300 000 espèces de plantes du monde et 3,5% des 27 300 espèces de vertébrés mondiales. Cependant, ce patrimoine est menacé par les activités humaines : il est mis à mal notamment par le développement des activités humaines (cf. pression démographiques, développement économique avec notamment des secteurs comme le tourisme, l'extraction de matières premières, etc.)

De plus, les petites économies insulaires de la Caraïbe sont des économies très polluantes, du fait notamment du taux d'émission de CO<sub>2</sub>. La Caraïbe se classe parmi les premières économies polluantes en termes de rejet de pesticides et de déchets dans l'écosystème marin, de pollution des eaux et de polluants organiques persistants.

Les Etats de la Caraïbe peuvent faire face également à des problèmes structurels de gestion de l'eau et des déchets, du fait de la difficulté de réaliser des économies d'échelle sur des territoires de petite taille et isolés les uns des autres (malgré des initiatives intéressantes de mutualisation de l'approvisionnement initiées par des organisations comme l'OECS). La gestion des déchets « classiques » doit faire face à la pression démographique et/ou à la pression touristique ; des problèmes spécifiques se posent pour certains produits pour lesquels des solutions spécifiques sont nécessaires (déchets médicaux, déchets dangereux, gros déchets, etc.).

**La transition vers une économie à faibles émissions de CO<sub>2</sub>** est également un enjeu très fort de la Caraïbe.

Les économies de la Caraïbe, notamment insulaires, sont très fortement dépendantes en pétrole : plus de 93% des besoins en énergie de la CARICOM sont dérivés du pétrole (source : AFD Cadre d'intervention régionale Caraïbe 2013-2015). Toutes les îles de la Caraïbe, à l'exception de Trinité-et-Tobago sont importatrices nets en pétrole. Le Suriname en revanche couvre 100% de ses besoins électriques par la production hydraulique d'électricité. Cette dépendance est croissante du fait de la hausse de la consommation énergétique (liée à la pression démographique et l'augmentation du niveau de vie général dans la Caraïbe).

La part de l'électricité d'origine renouvelable dans la production brute totale des énergies renouvelables (ENR) dans la production électrique de la Caraïbe est encore relativement faible et laisse des marges importantes d'actions : elle est de 69% en Guyane, 12,4% en Guadeloupe et 5% en Martinique (- Données 2012, sources : SOeS services Observations et Statistiques du Commissariat Général au Développement Durable).

Le potentiel naturel pour les énergies renouvelables est pourtant riche et varié (solaire, éolien, géothermie, hydraulique, puissance maritime et bioénergie). On estime que le potentiel géothermique excède les 1 000 MW à la Dominique, à Nevis, à Sainte-Lucie et

à la Grenade (Source : Exportation des technologies d'énergies renouvelables vers les îles de l'OECO et la Barbade : quelles stratégies ? Ubifrance, DRCE 2010). Le cadre réglementaire a longtemps été inadéquat et défavorable aux ENR (situations de monopoles d'Etat sur le marché des énergies, doublées de l'accord Petrocaribe), mais un changement d'orientation des politiques et la volonté croissante des Etats de la Caraïbe de développer les ENR dans leurs territoires pourront permettre l'essor du secteur. L'OECO notamment est très active sur ce sujet (cf. Création en cours de l'Agence de régulation de l'énergie ECERA).

### ***Enjeu n°5 - Le renforcement du capital humain***

La question du renforcement de la performance du tissu économique local et de sa diversification (cf. enjeu n°1) pose par ricochet la question de la formation et de l'éducation : elles sont en effet essentielles afin d'anticiper les besoins en compétences adaptées aux enjeux des économies. A ce titre, le renforcement du capital humain passe notamment par la formation professionnelle et l'enseignement supérieur.

L'enseignement supérieur dans la Caraïbe a connu un fort essor au cours des dernières décennies, avec notamment le développement de l'Université des West Indies. L'Université des *West Indies*, née en 1948 comme branche de l'Université de Londres, est aujourd'hui une université indépendante, anglophone, financée par seize pays de la région, dont les 6 Etats de l'OECO. Elle est installée sur trois campus principaux (Barbade, Jamaïque et Trinité-et-Tobago) et a des centres dans chacun des pays de l'OECO. Si les trois campus principaux proposent une offre complète de formation (enseignement supérieur et formation professionnelle), les centres des pays de l'OECO sont spécialisés : Sainte -Lucie (professorat, soins infirmiers, gestion, agriculture, etc.), Dominique (section technique en ingénierie, électronique, réfrigération, mécanique, agriculture, construction, et réparations), Grenade (arts, sciences et médecine), Saint Kitts (hôtellerie, tourisme, etc.).

L'université des Antilles-Guyane est plus jeune que l'Université des *West Indies* : des centres de formations supérieures existent aux Antilles depuis les années 50 mais ce n'est qu'en 1982 que l'UAG a été créée en tant que telle. Elle propose maintenant sur ses trois sites Martinique/Guadeloupe/Guyane, une offre de formation riche. Elle compte également depuis 2000 une école doctorale. L'UAG attire relativement peu d'étudiants étrangers malgré sa proximité géographique, la qualité et le faible coût des enseignements, la francophonie pouvant être à la fois une force et une faiblesse pour l'université dans la zone. Depuis juillet 2014, l'UAG a été scindée en deux entités distinctes : l'université de Guyane (UG) et l'université des Antilles (UA) qui est composée des pôles autonomes de Guadeloupe et de Martinique.

Par ailleurs, l'enseignement supérieur dans la Caraïbe doit faire face aux contraintes liées à l'insularité : le coût du développement d'un système d'enseignement supérieur complet et de qualité pour un faible nombre d'étudiants (peu mobiles du fait de la langue et du coût de la mobilité), l'éclatement de l'offre de formation sur plusieurs sites et les contraintes de gestion liées, l'attractivité pour le personnel enseignant, etc. Par ailleurs les stratégies économiques de diversification et d'innovation initiées tant dans les RUP que dans les territoires de la Caraïbe nécessitent une évolution des emplois et des compétences de la ressource humaine tant au niveau des formations initiales qu'au niveau des formations continues.

## ***Enjeu n°6 - L'inclusion sociale, la santé et l'amélioration des conditions de vie***

En matière d'inclusion sociale, de santé et de conditions de vie, la situation de la Caraïbe se caractérise une nouvelle fois par son hétérogénéité et des inégalités fondamentales entre ses habitants (cf. classement IDH qui recoupe des indicateurs sur la santé et l'espérance de vie, le savoir et le niveau d'éducation, le niveau de vie).

Ces grandes disparités ne doivent toutefois pas cacher l'amélioration globale du niveau de vie dans tous les pays de la région au cours des dernières années, l'accès croissant des populations aux services de base (santé, éducation) et l'amélioration générales des conditions de vie (logement, transport, salubrité, etc.).

Si à l'échelle de la Caraïbe, les régions françaises du programme sont parmi les territoires les plus développés, elles sont, à l'échelle française, parmi les régions les moins avancées : les RUP françaises affichent un PIB par habitant inférieur de moitié au niveau métropolitain. Le niveau de vie des habitants des RUP est, de surcroît, dégradé par d'importants surcoûts (notamment liés à l'alimentation et l'énergie) qui font de la question de la vie chère un enjeu central pour ces territoires (cf. crise de 2009).

L'inclusion sociale à l'échelle de la Caraïbe, au-delà d'un souci social et humanitaire évident, pose deux questions importantes pour la coopération régionale :

- Les conditions de vie, difficiles voire extrêmement difficiles dans certains pays sont la source de migrations importantes dans la Caraïbe, légales ou illégales, qui peuvent être perçues comme cause de déséquilibres dans les pays d'accueil (notamment les régions françaises). Plus largement, elles posent la question de la stabilité politique, économique et sociale de la région, des trafics illégaux, d'autant plus aisés que les Etats sont défaillants, etc.
- Certaines problématiques spécifiques comme la santé peuvent trouver à l'échelle régionale une réponse plus pertinente et mettent en évidence la dimension « gagnant-gagnant » de la coopération régionale. La Caraïbe est en effet un milieu insulaire tropical fortement peuplé et où les pays et territoires sont en interaction les uns avec les autres pays. Les flux d'hommes, d'animaux, de végétaux et de produits sont importants et on constate l'émergence et la dispersion de maladies infectieuses existantes au plan mondial, mais également de maladies et infections plus spécifiques à la Caraïbe :
- Les affections métaboliques : hypertension artérielle, diabète portant sur les mêmes populations : indiennes, afro caribéennes, etc. ;
- Les maladies chroniques comme le VIH ;
- Les pathologies vectorielles (dengue, chikungunya, leptospirose, ...).

***Une stratégie du programme Caraïbes 2014-2020 en phase avec les priorités des organisations régionales de la Caraïbe<sup>[3]</sup> et des PTOM de l'Union européenne***

Le programme Caraïbes 2014-2020 entend répondre à l'enjeu du développement de plus grandes synergies entre les initiatives des RUP (régions ultra périphériques), des PTOM (pays et territoires d'outre-mer) de l'Union européenne, et des organisations à vocation régionale de la Caraïbe.

Cela suppose que ces partenaires soient associés à la mise en œuvre du programme (cf. section 5 & 6).

Cela suppose également que la définition de la stratégie et la sélection des objectifs thématiques du programme tiennent compte des stratégies des organisations internationales à vocation régionale de la Caraïbe associées au Programme (AEC, OECO, CARICOM/CARIFORUM, CEPALC) et des PTOM de l'Union européenne. Ces organisations, si elles ont des périmètres, des fonctions, et des mandats différents, ont toutes adoptées des stratégies qui répondent aux enjeux de développement partagés de l'espace Caraïbe et sont ainsi engagées sur des objectifs qui recoupent en de nombreux points ceux de la Stratégie Europe 2020 :

- Créée en 1994, l'**Association des Etats de la Caraïbe** compte 25 Etats membres et 6 Etats membres associés. Elle a pour mandat général de « promouvoir la consultation, la coopération et l'action concertée entre tous les pays de la Caraïbe » et pour objectifs le renforcement et le développement des processus régionaux de coopération et d'intégration, permettant de créer un espace économique, culturel, social, scientifique et technologique élargi dans la région, en conciliant développement économique et respect de l'environnement. L'AEC est également très impliquée sur la gestion durable de la mer des Caraïbes. En avril 2013 à Pétionville (Haïti), l'Organisation s'est engagée dans un plan d'action de deux ans sur les points suivants :
- Tourisme durable avec notamment l'établissement de la Zone de Tourisme durable de la Grande Caraïbe (ZTDC), la tenue d'un Atelier régional annuel sur le Renforcement des compétences en matière de Protection et de Sécurité des Touristes, l'établissement du Centre pour la Promotion des Langues et Cultures de la Grande Caraïbe (CPCL) ou le Forum des Dirigeants des Compagnies aériennes et des Directeurs du Tourisme pour la Promotion du Tourisme Multi-destinations (TMD) dans la Grande Caraïbe ;
- Développement du commerce et des relations économiques extérieures, avec notamment l'élimination et réduction des obstacles et défis en matière de Facilitation du Commerce au sein de la région de la Grande Caraïbe, le Forum annuel des Entreprises de la Grande Caraïbe et du Forum des Organisations de Promotion du Commerce, la Promotion de Micro-, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) dans la Grande Caraïbe ou le renforcement de la Banque de Développement de la Caraïbe (CARIBANK) ;
- Transport au travers du programme « Unification de la Caraïbe par voie aérienne et maritime » qui doit contribuer à l'expansion du commerce et des investissements au sein de la Caraïbe, du tourisme Multi-destinations, et de la coopération fonctionnelle en général entre les États membres et membres associés de l'AEC ;
- Réduction des risques de catastrophes avec par exemple le renforcement des Opérations et Services hydrométéorologiques dans les PEID – Petits États insulaires en Développement – de la Caraïbe, la création d'un diplôme en ligne de Gestion de la Réduction des Risques de Catastrophes ou la diffusion du feuillet radiophonique « La Saison difficile » ;

- Education, culture, sciences et technologie afin notamment de promouvoir la coopération entre les Universités et autres institutions d'enseignement supérieur de la Grande Caraïbe ;
- Commission de la Mer des Caraïbes et notamment l'examen des implications juridiques, économiques et financières ainsi que les bénéfices de la désignation de la Mer des Caraïbes en tant que Zone Spéciale, à l'échelle nationale, régionale et internationale.
- Fonds Spécial qui a pour ambition de financer des activités de coopération régionale entre les Etats membres et les membres associés de l'association qui renforcent l'intégration régionale au sein de la Grande Caraïbe (*Regional functional cooperation projects*).
- **L'OECS, Organisation des Etats de la Caraïbe orientale** créée en 1981 par le traité de Basseterre, compte aujourd'hui 7 Etats membres et 2 Etats membres associés (cf. liste en annexe). Elle a pour mission de « contribuer au développement durable des Etats membres en soutenant leur insertion stratégique dans l'économie mondiale ». Ses actions visent l'intégration économique et politique de ses membres. Elle compte aujourd'hui 15 directions thématiques (éducation, changement climatique, énergies durables, gouvernance des océans, développement social, HIV/SIDA, relations internationales, politique de développement économique, intégration régionale, compétitivité des entreprises, approvisionnement pharmaceutique, politique commerciale, gouvernance, gestion de programme et stratégie politique) qui ont mené au cours de ces dernières années une série d'actions structurantes parmi lesquelles :
  - Projet de réduction des risques liés aux changements climatiques sur les activités humaines et les atouts naturels (*Reduce Risks to Human & Natural Assets Resulting from Climate Change (RRACC) Project*) ;
  - Projet de réduction des risques et d'adaptation au changement climatique (*Disaster Risk Reduction and Climate Change*) ;
  - Projet en matière d'aires protégées et d'habitats (*OECS Protected Areas and Associated Livelihoods Project - OPAAL*) ;
  - Projet en matière de protection de la biodiversité (*OECS Protecting the Eastern Caribbean Region's Biodiversity - PERB*) ;
  - Agence de régulation de l'énergie de la Caraïbe orientale (Eastern Caribbean Energy Regulatory Authority - ECERA) ;
  - Projet de réforme du droit de la famille et des règles liées aux violences domestiques (*Family Law and Domestic Violence Reform Project*) ;
  - Projet en matière de réforme de la justice des mineurs (*OECS Juvenile Justice Reform Project – JJRP*) ;
  - Projet de commerce et compétitivité en lien avec la CARICOM (*CARICOM Trade & Competitiveness Project (CTCP)*) ;
  - Projet de e-gouvernance pour l'intégration régionale (*Electronic Government for Regional Integration Project (EGRIP)*) ;
  - Projet en matière d'énergie durable (*Sustainable energy for competitive OECS project*) ;
  - Projet de renforcement institutionnel (*Institutional Strengthening Project (ISP)*) ;
  - Projet Hub and Spokes (renforcement des capacités en formulation, négociation et mise en œuvre de politiques commerciales).
- **La CARICOM ou Communauté de la Caraïbe**, créée en 1973, compte aujourd'hui 15 Etats membres, 5 membres associés et 8 Etats observateurs. Ses

objectifs sont essentiellement économiques et portent sur les conditions de vie et de travail, le plein emploi des facteurs de travail et de production, l'expansion du commerce et des relations économiques avec les Etats tiers, etc. Parmi les principaux secteurs d'intervention de la CARICOM, on compte notamment :

- La mise en œuvre du marché unique de la CARICOM
- L'introduction de mesures macro-économiques de stabilisation ;
- Le soutien à la compétitivité et aux déterminants économiques générateurs d'une croissance porteuse d'emplois ;
- Le développement du capital humain ;
- La santé et le bien être ;
- L'amélioration de la sécurité et de la justice pour les citoyens ;
- L'adaptation aux changements climatiques et la prévention et gestion des risques
- Le développement d'un espace numérique unique et sûr ;
- L'approfondissement de la coordination des politiques extérieures ;
- L'éducation publique
- La réforme du secrétariat de la CARICOM, et des différentes institutions.

**Le CARIFORUM ou Forum de la Caraïbe** a été créé en 1991 afin de promouvoir l'intégration et la coopération au sein de la Caraïbe, mais également de mettre en place et assurer un dialogue politique entre la région Caraïbe et l'Union européenne. Le CARIFORUM est composé des Etats membres de la CARICOM auxquels il faut ajouter Cuba et la République dominicaine.

Avec la signature de l'accord de partenariat économique (APE) entre le CARIFORUM et l'Union Européenne en octobre 2008), le CARIFORUM a vu son rôle dans la Caraïbe élargi. Un des objectifs de cet accord est le renforcement de la coopération régionale entre les Etats du CARIFORUM et les régions ultrapériphériques (article 239 de l'accord).

Les Etats membres du CARIFORUM (à l'exception de Cuba) sont signataires de l'Accord de Cotonou, et en tant que tels sont bénéficiaires de la politique de développement de l'Union européenne au titre du Fonds européen de Développement (FED). Dans le cadre du Programme indicatif régional (PIR) Caraïbe financé par le 10ème FED, le CARIFORUM a alloué 6,6 M€ à la mise en œuvre du projet « Wider Caribbean Programme » (WCP), dont 2,94 M€ spécifiquement alloués à la coopération entre le CARIFORUM et le programme opérationnel Caraïbe 2014-2020. L'objectif de ce projet est de renforcer la coopération politique, économique et technique entre les Etats du CARIFORUM, les régions ultrapériphériques et les PTOM britanniques et néerlandais. L'Autorité de gestion du PO Caraïbes 2014-2020, la région Guadeloupe est responsable de la mise en œuvre de cette enveloppe pour le compte du CARIFORUM.

En plus de ces trois organisations internationales à vocation régionale de la Caraïbe avec lesquelles le Programme s'est engagé dans une très étroite coopération (association de ces organisations à la gouvernance du Programme par leur participation au Comité de Pilotage, réunions conjointes pour la définition des orientations du programme, articulation renforcée des financements notamment FED/FEDER sur des projets concertés), le Programme Caraïbes 2014-2020 entend renforcer sa coordination avec d'autres organisations de la Grande Caraïbe comme la CEPALC ou la SICA/SIECA.

**La CEPALC, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes** (créée en tant que CEPAL en 1948 et devenue CPEALC en 1984) est l'une des cinq commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies. Elle a pour mission de « pour mission de contribuer au développement de l'Amérique latine et des Caraïbes par la réalisation, de concert avec les gouvernements des Etats membres, d'une analyse holistique des processus de développement et la prestation finale de services opérationnels. Le travail analytique de la CEPALC vise à concevoir des politiques publiques et à faciliter leur mise en œuvre, les services opérationnels étant concentrés dans les domaines de l'information spécialisée, les services consultatifs, la formation et le soutien de la coopération régionale et internationale ». Ces activités se développent dans les secteurs suivants :

- Insertion à l'économie mondiale, intégration et coopération régionale ;
- Développement de la production, de la technologie et des entreprises ;
- Politiques macro-économiques et croissance ;
- Développement social et équité ;
- Prise en compte du critère de genre dans le développement régional ;
- Population et développement ;
- Planification de la gestion publique ;
- Environnement et établissements humains ;
- Ressources naturelles et infrastructure ;
- Statistiques et projections économiques ;
- Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique Centrale ;

Activités sous-régionales dans les Caraïbes, à travers le CDCC (Comité de Développement et de Coopération des Caraïbes).

La stratégie du programme Caraïbe 2014-2020 associe pleinement les partenaires **PTOM** de la Caraïbe. L'adoption de la nouvelle décision d'association PTOM/UE (« décision d'association outre-mer) le 25 novembre 2013 (Décision 2013/755/UE du Conseil) marque l'approbation par le Conseil de la proposition de la Commission de faire reposer le futur partenariat entre l'Union et les PTOM sur trois grands piliers: 1) le renforcement de la compétitivité, 2) le développement de la capacité d'adaptation et la réduction de la vulnérabilité, et 3) une action en faveur de la coopération et de l'intégration entre les PTOM et d'autres partenaires et régions voisines. Cette décision d'association constitue le cadre du dialogue stratégique et de la coopération concernant les questions d'intérêt mutuel. La priorité est accordée à la coopération dans des domaines d'intérêt mutuel tels que:

- la diversification des économies PTOM, y compris la poursuite de leur intégration dans les économies mondiales et régionales
- la promotion de la croissance verte
- la gestion durable des ressources naturelles, y compris la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques
- l'adaptation au changement climatique et l'atténuation des effets de celui-ci
- l'action en faveur de la réduction des risques de catastrophe
- la promotion des activités de recherche, d'innovation et de coopération scientifique
- la promotion des échanges sociaux, culturels et économiques entre les PTOM, leurs voisins et d'autres partenaires

La stratégie du programme tient également compte des initiatives en faveur de la coopération PTOM/RUP/ACP à travers la création d'une plateforme de coopération régionale (juin 2008), et la mise sur pied d'un projet pilote dans le domaine de la protection civile qui présente un défi important en termes de coordination compte tenu du large éventail d'initiatives existantes dans ce domaine dans la région.

1.2 Justification du choix des objectifs thématiques et priorités d'investissement et contribution du PO Caraïbes 2014-2020 à la stratégie de croissance Europe 2020

***Présentation de la stratégie du Programme Caraïbes 2014-2020 et contribution à la stratégie de croissance Europe 2020***

Si les enjeux de développement partagé de la zone Caraïbe sont nombreux et variés, la réglementation européenne sur la politique de cohésion demande l'adoption de stratégies resserrées autour d'un nombre limité d'objectifs thématiques. Ce souci de concentration traduit la volonté d'avoir une intervention stratégique, déterminante dans les secteurs soutenus et cohérente avec les stratégies des organisations régionales partenaires du programme.

La définition de la stratégie du PO Caraïbes autour d'un nombre limité d'axes d'intervention est ainsi **la traduction concrète dans la Caraïbe de la Stratégie Europe 2020** (croissance intelligente, durable et inclusive). Cette stratégie de coopération a pour ambition de promouvoir un développement harmonieux de l'espace Caraïbe dans trois dimensions interdépendantes que sont la création de richesses et d'emplois, le développement durable et le rapprochement entre les peuples de la Caraïbe.

Le PO contribuera par ailleurs à donner corps à la volonté d'insertion des régions et collectivités françaises des Antilles et de Guyane dans leur environnement géographique. Il leur permettra de jouer pleinement leur rôle d'« ambassadeurs de l'Union Européenne dans l'océan Atlantique» (*Les régions ultrapériphériques de l'Union européenne: vers un partenariat pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, COM(2012) 287 final ).

**La stratégie du PO Caraïbes 2014-2020 s'articule autour des axes prioritaires suivants :**

- **Pour le volet transfrontalier (TF) du PO :**
- **Axe 1 – Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois (OT3)**
- **Axe 3 – Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels (OT5)**
- **Axe 5 – Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe (OT6)**

- **Axe 7 – Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique (OT9)**
- **Axe 9 – Soutenir le développement des énergies renouvelables dans la Caraïbe orientale (OT4)**
  
- **Pour le volet transnational (TN) du PO :**
- **Axe 2 – Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois (OT3)**
- **Axe 4 – Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels (OT5)**
- **Axe 6 – Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe (OT6)**
- **Axe 8 – Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique (OT9)**
- **Axe 10 – Renforcer le capital humain (OT10)**

*Pour le PO Caraïbes 2014-2020 (stratégie au cœur du PO Caraïbes avec quatre axes communs aux deux volets) :*

- **Axe 1 (TF) et Axe 2 (TN) – Renforcer de manière inclusive et durable la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois (OT3)**

Les axes 1 et 2 du programme mobilisent l'OT3 relatif à la compétitivité des PME et répondent au premier des enjeux de développement de la Caraïbe.

Ces axes du Programme Caraïbes 2014-2020 ont pour objectif de soutenir la compétitivité des PME de la Caraïbe, en soutenant leur capacité, d'une part, à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux et d'autre part à s'engager dans les processus d'innovation.

En effet, l'innovation est un atout essentiel pour le développement de la compétitivité des entreprises de la Caraïbe. La Guadeloupe, La Martinique, et la Guyane sont des vitrines des savoir-faire européens et des plateformes d'exportation de services dans leur zone respective sur les domaines d'activité stratégique définis dans leur stratégie de spécialisation intelligente. Les territoires caribéens extra-communautaires bénéficient également d'atouts naturels et de savoir-faire complémentaires sur des problématiques partagées à l'échelle régionale (énergie, biodiversité, agronomie, numérique, matériaux, services liés à l'environnement, santé) qui peuvent servir de leviers à la coopération en matière de recherche et d'innovation pour améliorer les connaissances mutuelles, et développer/adapter de nouvelles solutions aux spécificités du territoire de coopération.

L'intégration de l'innovation dans les entreprises de la Caraïbe peut être porteuse de création de valeur ajoutée et d'une plus grande compétitivité. Elle permettra aux entreprises caribéennes de mieux se positionner sur le marché international : le développement d'avantages comparatifs et compétitifs dans les filières traditionnelles et émergentes est notamment une perspective prometteuse et réaliste. Ils sont un levier essentiel pour améliorer la performance des entreprises dans les secteurs de diversification des économies régionales.

Les axes 1 et 2 répondent également en partie à l'enjeu 2 de meilleure connexion des territoires de la Caraïbe qui est une condition de la compétitivité des entreprises. Le programme pourra ainsi soutenir des projets de recherche et développement et d'innovation à l'échelle de la Caraïbe dans le domaine du déploiement de nouvelles offres de transport, mais également des projets permettant de mieux coordonner ou réguler l'offre existante de transport qu'elle soit aérienne ou maritime. Il n'interviendra pas sur les infrastructures de transport elles-mêmes, les programmes FEDER régionaux des RUP françaises, ainsi que les programmes nationaux et régionaux du FED pouvant intervenir dans le domaine.

Du fait des importantes disparités socio-économiques au sein de la Caraïbe d'une part, et de la grande vulnérabilité environnementale d'autre part, les actions entreprises au sein de ces axes doivent soutenir l'inclusivité de la croissance et du développement.

- **Axe 3 (TF) et Axe 4 (TN) – Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels (OT5)**

Les axes 3 et 4 mobilisent l'OT 5 relatif à la gestion des risques naturels et répondent au troisième enjeu de développement de la Caraïbe.

Ces axes ont pour objectif de renforcer la protection des populations et de renforcer la capacité de réponse des territoires face aux risques naturels. L'intervention du Programme permettra ainsi 1) d'accroître la connaissance sur les risques, le changement climatique et ses conséquences sur la Caraïbe (territoires et populations) ; 2) d'améliorer la prévention/préparation des risques et de leurs conséquences et de renforcer la coordination entre les acteurs de la Caraïbe et 3) de développer des réponses rapides et efficaces face aux urgences.

La valeur ajoutée de la coopération et la dimension « gagnant-gagnant » de la coopération dans ce secteur sont évidentes, les phénomènes naturels n'ayant pas de frontières. L'intervention du programme ciblera ainsi des actions portant essentiellement sur « l'amont » (prévention des risques), sur une meilleure connaissance du milieu et des risques, sur la coordination et les échanges de données, de bonnes pratiques, d'outils de préparation aux catastrophes naturelles, mais aussi des projets en « aval » sur la réponse aux catastrophes naturelles (système d'intervention rapide, mécanismes d'assurance, etc.)

Sur le volet transfrontalier, le Programme permettra davantage de développer des actions conjointes sur la prévention et la réponse aux crises naturelles.

Sur le volet transnational, à l'échelle de la Grande Caraïbe, le Programme soutiendra de façon prioritaire les projets de coopération permettant de renforcer la connaissance des risques (recherche et observations des risques et des conséquences du changement climatique par exemple) et l'échange de pratiques entre les territoires partenaires.

- **Axe 5 (TF) et Axe 6 (TN) - Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel (OT6)**

Les Axes 5 et 6 couvrent les enjeux de protection et de valorisation de l'environnement et du patrimoine de la Caraïbe (cf. enjeu n°4), qu'il s'agisse du patrimoine naturel ou du

patrimoine culturel. Ces axes mobilisent ainsi l'objectif thématique n°6, avec deux aspects distincts:

- La protection et la valorisation de l'environnement et de la biodiversité.  
L'objectif de cet axe du Programme est d'une part de renforcer la connaissance sur l'environnement et la biodiversité caribéens et d'autre part de renforcer la protection et d'améliorer la gestion des espaces vulnérables et/ou protégés.
- L'attractivité touristique du territoire par la valorisation du patrimoine naturel et culturel. L'objectif de cet axe du programme est le renforcement de l'attractivité touristique du territoire par 1) le renforcement de l'offre commune en matière de tourisme durable et 2) la mise en valeur du patrimoine riche et diversifié (naturel ou culturel). La vitalité des acteurs culturels de la Caraïbe peut être renforcée par la coopération régionale et bénéficier au secteur du tourisme ; les différents territoires peuvent s'enrichir des pratiques voisines en matière de tourisme, et notamment de tourisme durable et envisager de développer des offres conjointes de services (séjour multi-destination par exemple).

Sur le volet transfrontalier, le Programme pourra par exemple permettre aux partenaires de développer des projets de protection et gestion des espaces naturels sensibles et la biodiversité en articulation avec les projets de l'OECS (cf. *OECS Growth and Development Strategy for information on planned environmental interventions*).

Sur le volet transnational, le Programme pourra notamment favoriser le rapprochement et la coopération avec les initiatives pour le développement d'un tourisme durable à l'échelle de la Caraïbe (cf. Projets AEC).

- **Axe 7 (TF) et Axe 8 (TN) – Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique (OT9)**

Les axes 7 et 8 proposent d'apporter une réponse concrète aux enjeux spécifiques de santé identifiés à l'échelle de la Caraïbe (enjeu n°6). Par la mobilisation de l'objectif thématique n°9, l'intervention du programme en faveur de la santé a pour objectif de renforcer la prévention et la gestion des maladies et risques sanitaires dans la Caraïbe, et par conséquent, de renforcer la protection des populations face à ces risques.

A l'échelle transfrontalière, le programme ambitionne de développer une offre régionale de santé permettant de valoriser et renforcer les capacités des structures existantes en Guadeloupe et Martinique (la régionalisation de ces pôles pourrait d'ailleurs favoriser le développement des activités génératrices de revenus additionnels pour les hôpitaux). L'accent pourra être mis sur le développement de projets stratégiques conjoints entre les institutions de santé de Guadeloupe, de Martinique et des Etats membres de l'OECS.

A l'échelle transnationale, les objectifs du programme sont également d'améliorer la connaissance mutuelle sur les maladies émergentes et communes, d'améliorer les capacités des acteurs du secteur sanitaire à la prise en charge des malades et de mettre en place des mesures conjointes de prévention et gestion des pandémies. En ce sens, les actions innovantes en matière de e-santé développées grâce aux TIC sont particulièrement pertinentes.

- **Axe 9 (TF) – Soutenir le développement des énergies renouvelables dans la Caraïbe orientale (OT4)**

L'axe 9 du programme, dans une dimension uniquement transfrontalière doit permettre de répondre de façon spécifique aux enjeux énergétiques de la Guadeloupe, de la Martinique et des pays de l'OECO. Il répond à l'enjeu n°4 du diagnostic de l'espace de coopération et propose de mobiliser l'objectif thématique n°4.

L'objectif de cet axe du programme est double :

- Accroître la part des énergies renouvelables dans le mix électrique (en vue d'une plus grande autonomie énergétique des territoires de la Caraïbe orientale). Il s'agit d'une part de développer les capacités de production électrique à partir de la géothermie (Dominique, Guadeloupe, Martinique avant tout) et d'autre part de développer la part des ENR dans le mix électrique à partir de l'ensemble des sources d'ENR (solaire thermique et électrique, biomasse et éolien) ;
- Réduire la consommation énergétique dans les bâtiments publics. Il s'agit notamment de développer conjointement et de transférer les procédés constructifs et de systèmes de gestion économes en énergie des bâtiments publics et logements.

Des enjeux importants existent ainsi en matière de coopération à l'échelle des petites Antilles et justifient pleinement l'inscription de cet axe sur le volet transfrontalier du PO : ces territoires partagent en effet un potentiel de production très comparable ou « partageable » (géothermie) et des contraintes communes (non interconnexion des réseaux, contraintes climatiques ou faibles disponibilités foncières qui limitent les techniques, besoins en termes de stockage des énergies, etc. – source : Etude DRCE sur le potentiel d'exportation des technologies d'énergies renouvelables vers les îles de l'OECO et la Barbade). Ils ont développé des stratégies plus affirmées en matière de production et installations d'ENR. En effet, (la Guadeloupe et la Martinique ont obtenu l'habilitation législative en matière d'énergies et ont amorcé un travail de structuration de filières sur les ENR (autour du cluster Synergîle par exemple en Guadeloupe). De son côté, l'OECO va créer une autorité de régulation de l'énergie pour la Caraïbe orientale (ECERA, *Eastern Caribbean Energy Regulatory authority*) qui travaille notamment sur les ENR et les Etats de l'OECO ont la volonté de développer les ENR dans chacun de leurs territoires. .

- **Axe 10 (TN) – Renforcer le capital humain de la Caraïbe (OT10)**

Cet axe du programme doit permettre de répondre à l'enjeu sur le capital humain et celui sur la connaissance réciproque des peuples de la Caraïbe et repose sur la mobilisation de l'objectif thématique n°10[1].

L'ambition de cet objectif est de renforcer le capital humain et recoupe les questions de formation (essentiellement enseignement supérieur et formation professionnelle), notamment dans une logique de mobilité (des étudiants, des enseignants, des professionnels) qui est le ferment d'une coopération régionale sur le long terme, ainsi que dans une logique d'intégration des enseignements et des diplômes (pouvant mener à la création de masters conjoints par exemple).

La formation linguistique, tant l'apprentissage des autres langues de la Caraïbe (anglais et espagnol) que l'enseignement du français doit trouver dans ce programme de coopération régionale une place de choix.

La stratégie du PO Caraïbes 2014-2020 et les axes choisis contribuent également pleinement aux **principes horizontaux de la stratégie Europe 2020**, à savoir le développement durable, l'égalité des chances et la non-discrimination, ainsi que l'égalité entre les hommes et les femmes.

Afin de nourrir cette ambition et dans chacun de ses axes, le PO donnera ainsi la priorité aux projets structurants, associant les principaux décideurs au sein de l'espace de coopération, ayant des effets concrets pour le territoire et ses habitants.

Par ailleurs, pour l'ensemble de ces thématiques, le Programme Caraïbes 2014-2020 veillera particulièrement à ce que, non seulement la pertinence, mais surtout la valeur ajoutée de la coopération régionale (transfrontalière ou transnationale) soient démontrées par les projets.

[1] La dimension patrimoine culturel de l'OT6 et le soutien aux entreprises (tourisme ou industries créatives) peut également nourrir cette ambition du programme.

[1] Les enjeux du développement régional de la Caraïbe sont également présentés en annexe sous deux formes différentes et complémentaires : analyse AFOM par volet croissance intelligente, croissance durable et croissance inclusive et analyse des 11 objectifs thématiques au regard d'un faisceau de critères (contexte, stratégies des RUP et des partenaires extracommunautaires, expérience 2007-2013, valeur ajoutée de la coopération régionale, etc. Ces deux analyses ont permis de problématiser l'analyse des enjeux du territoire autour des 6 enjeux de développement présentés dans cette section du PO.

[2] Le détail de ces six enjeux est présenté en annexe. Compte-tenu du nombre de caractères imposé par la Commission dans la rédaction des PO, seule une synthèse peut être présentée dans le document du PO.

[3] L'annexe A présente de façon détaillée le cheminement au travers de ces différents critères qui a conduit à la sélection ou à la non sélection des objectifs thématiques.

[4] La dimension patrimoine culturel de l'OT6 et le soutien aux entreprises (tourisme ou industries créatives) peut également nourrir cette ambition du programme.

1.1.2 Justification du choix des objectifs thématiques et des priorités d'investissement correspondantes, eu égard au cadre stratégique commun, fondée sur une analyse des besoins dans la zone couverte par le programme dans son ensemble ainsi que sur la stratégie choisie en réponse à ces besoins, en apportant, le cas échéant, une solution aux chaînons manquants dans l'infrastructure transfrontalière, en tenant compte des résultats de l'évaluation ex ante

**Tableau 1: Justification du choix des objectifs thématiques et des priorités d'investissement**

Objectif thématique choisi	Priorité d'investissement choisie	Justification du choix
03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Le développement de l'attractivité et de la compétitivité passent par le développement d'activités fondées sur la valorisation de potentialités partagées. Une approche commune dans les domaines clés (tels que le tourisme) peut avoir un effet démultiplicateur en termes d'image et permettre des économies d'échelles pour une approche internationale.</i></li> <li>• <i>Le développement d'avantages compétitifs et comparatifs dans les filières traditionnelles et émergentes est un enjeu important en termes d'opportunités de croissance et d'emploi.</i></li> <li>• <i>La contraction des économies caribéennes depuis la crise de 2009 souligne l'importance d'une intégration régionale par le développement d'activités économiques transnationales et transfrontalières. Le soutien du secteur privé par la mise en place de politiques volontaristes sera un enjeu clé à l'horizon 2020.</i></li> <li>• <i>L'innovation est un levier essentiel pour améliorer la performance des entreprises et contribuer à la diversification des économies.</i></li> </ul>
04 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une très forte dépendance en pétrole</li> <li>• Un potentiel naturel varié (solaire, éolien, géothermie, hydraulique, puissance maritime et bioénergie) et riche, favorable au développement des ENR</li> <li>• Des contraintes partagées pour les RUP françaises et la Caraïbe extra-communautaire (petits marchés, faiblesse des partenaires privés, faiblesse des ressources humaines qualifiées, Des contraintes techniques liées à l'insertion des sources d'ENR décentralisées dans les réseaux électriques, au raccordement, à l'intermittence de la</li> </ul>

Objectif thématique choisi	Priorité d'investissement choisie	Justification du choix
		<p>production à la gestion de puissances variables.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des besoins identiques en termes de progrès technologiques pour développer les options de stockage et en termes de régulation et gestion de la production et de la consommation énergétique (via des solutions TIC notamment).</li> <li>• Une volonté des Gouvernements des différents Etats de la Caraïbe de développer les ENR dans leurs territoire</li> </ul>
04 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement de la Martinique, de la Guadeloupe et de l'OECO pour de la réduction de la consommation énergétique et de l'efficacité énergétique, en particulier dans le secteur du logement et des bâtiments et infrastructures publics.</li> <li>• Développement en Guadeloupe et Martinique d'expérimentation d'envergure territoriale en matière d'éclairage public et développement de concepts de construction durable.</li> <li>• Existence d'un savoir-faire important à l'échelle de la zone transfrontalière en matière d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics et les logements qui peut servir de point d'appui à des coopérations concrètes visant à créer un pôle d'excellence caribéen dans le domaine de la construction durable tropicale.</li> </ul>
05 - Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Grande Caraïbe compte parmi les zones au monde les plus menacées par les catastrophes naturelles. Sa vulnérabilité est accentuée par le changement climatique et l'impact de celui-ci sur les événements climatiques déjà de fortes intensité dans la Caraïbe (cyclones, inondations, etc.)</li> <li>• La valeur ajoutée de la coopération et la dimension « gagnant-gagnant »</li> </ul>

Objectif thématique choisi	Priorité d'investissement choisie	Justification du choix
		<p>de la coopération sur le sujet sont évidentes. Des méthodes et des solutions concrètes, nouvelles, partagées peuvent bénéficier à tous dans le cadre d'une concertation renforcée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La gestion des risques est un enjeu partagé par les trois organisations régionales de la Caraïbe. Les organisations régionales (OECS mais surtout AEC et CARICOM) ont fait de la gestion des risques une question prioritaire.</li> <li>• La précédente programmation a souligné le dynamisme des acteurs du secteur, tant pour les projets de recherche et d'observation que pour les projets plus opérationnels en matière de prévention et gestion des risques.</li> </ul>
06 - Préserver et protéger l'environnement et encourager l'utilisation efficace des ressources	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Caraïbe jouit d'un patrimoine naturel et culturel, et d'une biodiversité très riche</li> <li>• Or celui-ci est parfois menacé par les activités humaines ou insuffisamment mis en valeur.</li> <li>• Une marge de manœuvre importante existe afin d'une part, de protéger et, d'autre part, de mettre en valeur ce patrimoine, notamment dans l'optique de renforcer l'attractivité touristique du territoire.</li> <li>• Le secteur est l'un des piliers de la coopération régionale avec des acteurs ancrés dans une forte tradition d'échanges et de coopération (cf. universités et centres de recherche pour le patrimoine naturel, associations pour le patrimoine culturel).</li> </ul>
09 - Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Caraïbe est confrontée à des enjeux communs en matière de santé publique qui peuvent appeler des réponses coordonnées ou le développement de solutions</li> </ul>

Objectif thématique choisi	Priorité d'investissement choisie	Justification du choix
	de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité	<p>conjointes en matière de soins, de gestion des malades ou encore de prévention et de gestion des risques sanitaires (drépanocytose, VIH, obésité, hypertension, diabète, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le succès des projets de coopération menés sur la thématique santé (cf. Observatoire du VIH) et la pertinence d'une approche de coopération régionale pour traiter de problématiques sanitaires communes confortent le sélection de cet objectif pour le PO</li> <li>• Une logique de coopération régionale sur des enjeux de santé à d'ores et déjà été initiée par des organisations comme l'OECO (projet VIH ou achat de médicament ou la Caricom (coopération « fonctionnelle » en éducation, santé, etc.)</li> </ul>
10 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Caraïbe est une mosaïque de pays, de systèmes politiques, de cultures et de langues : seules les trois régions françaises et Haïti sont francophones, le reste de la Caraïbe est anglophone ou hispanophone. Plusieurs formes de créole sont également toujours très fortement pratiquées.</li> <li>• Le niveau de maîtrise des langues étrangères est globalement faible dans les RUP.</li> <li>• La mobilité étudiante est encore limitée. On compte par exemple encore peu d'échanges d'étudiants au sein de la Caraïbe, et ce alors même que la Caraïbe pourrait offrir des opportunités intéressantes (Université des Antilles-Guyane et Université des <i>West Indies</i>).</li> <li>• Les enjeux de formation en langue sont forts : ils sont la condition de l'ouverture des régions françaises sur le reste de la Caraïbe. Des projets de formation linguistique, de renforcement de la mobilité étudiante permettront à termes de</li> </ul>

Objectif thématique choisi	Priorité d'investissement choisie	Justification du choix
		développer les échanges, de renforcer le commerce et de soutenir la logique de coopération de l'ensemble des différents OT.

## 1.2 Justification de la dotation financière

Justification de la dotation financière (c'est-à-dire du soutien fourni par l'Union) pour chaque objectif thématique et, le cas échéant, pour chaque priorité d'investissement, conforme aux exigences liées à la concentration thématique et tenant compte de l'évaluation ex ante.

Le programme Interreg Caraïbes 2014-2020 est doté d'une enveloppe totale de crédits FEDER de 64 300 000 €, répartie en deux volets : 41 100 000€ sont alloués au volet transfrontalier du PO et 23 200 000€ sont alloués au volet transnational.

Au regard de cette dotation et des défis à relever (cf. supra.), le programme a fait le choix de concentrer son intervention sur six objectifs thématiques (quatre étant communs aux deux volets du PO, un étant spécifique au volet transfrontalier et un spécifique au volet transnational) :

*Pour le PO dans son ensemble :*

- **11 814 600€ € (soit 18,4% des fonds FEDER de l'ensemble du PO) sont alloués à l'objectif thématique 3 et doivent permettre d'améliorer les conditions cadres des échanges économiques au sein de l'espace de coopération (Axes 1 et 2)**

7 453 000€ sont programmés sur l'enveloppe transfrontalière (18,1% de cette enveloppe, Axe 1) et 4 361 000 € sont programmés sur l'enveloppe transnationale (18,8% de cette enveloppe, Axe 2).

- **14 083 000 € (soit 21,9% des fonds FEDER de l'ensemble du PO) sont alloués à l'objectif thématique 5 et doivent permettre de renforcer la capacité de réponse des territoires aux risques naturels (Axes 3 et 4).**

8 631 000 € sont programmés sur l'enveloppe transfrontalière (21% de cette enveloppe, Axe 3) et 5 452 000 € sont programmés sur l'enveloppe transnationale (23,5% de cette enveloppe, Axe 4).

- **14 494 000€ (soit 22,5% des fonds FEDER) sont alloués à l'objectif thématique 6 et doivent permettre de renforcer la protection, la gestion et la valorisation des ressources naturelles de l'espace de coopération (Axes 5 et 6).**

9 042 000 € sont programmés sur l'enveloppe transfrontalière (22% de cette enveloppe, Axe 5) et 5 452 000 € sont programmés sur l'enveloppe transnationale (23,5% de cette enveloppe, Axe 6).

- **9 066 300€ (soit 14,1% des fonds FEDER) sont alloués à l'objectif thématique 9 et doivent permettre de contribuer au développement de réponses adaptées aux problématiques sanitaires et sociales de l'espace de coopération (Axes 7 et 8).**

5 795 100 € sont programmés sur l'enveloppe transfrontalière (14,1% de cette enveloppe, Axe 7) et 3 271 200 € sont programmés sur l'enveloppe transnationale (14,1% de cette enveloppe, Axe 8).

- **7 795 100€ (soit 12,1% des fonds FEDER à l'échelle du PO et 19% de l'enveloppe transfrontalière) sont alloués à l'objectif thématique 4 et doivent permettre le développement des énergies renouvelables et le renforcement de la maîtrise énergétique dans l'espace de coopération (Axe 9).**
- **3 271 200 € (soit 5,1% des fonds FEDER à l'échelle du PO et 14,1% de l'enveloppe transnationale) sont alloués à l'objectif thématique 10 et doivent permettre le renforcement du capital humain des populations de l'espace de coopération (Axe 10).**

Par ailleurs, conformément au règlement, **5,9% des fonds sont alloués à l'assistance technique**, soit **3 768 705€** à l'échelle du PO, 2 413 456€ pour le volet transfrontalier (Axe 11) et 1 355 249€ pour le volet transnational (Axe 12).

**Tableau 2: Aperçu de la stratégie d'investissement du programme de coopération**

Axe prioritaire	Soutien du FEDER (en €)	Proportion (en %) du soutien total de l'Union accordé au programme de coopération (par Fonds)			Objectifs thématiques/priorité d'investissement/objectif spécifique	Indicateurs de résultat correspondant à l'indicateur spécifique
		FEDER	IEV (le cas échéant)	IAP (le cas échéant)		
1	7 453 000,00	11,59%	0,00%	0,00%	<ul style="list-style-type: none"> <li>▼ 03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</li> <li>▼ 3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▼ OS1 - Renforcer la diversification économique des territoires à travers le transfert des connaissances et la commercialisation de produits innovants</li> <li>▼ OS2 - Créer un environnement propice au développement d'un courant d'affaires entre les territoires de la zone</li> </ul> </li> </ul>	[OS1, OS2]
10	3 271 200,00	5,09%	0,00%	0,00%	<ul style="list-style-type: none"> <li>▼ 10 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▼ 10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation                                     <ul style="list-style-type: none"> <li>▼ OS15 - Renforcer la maîtrise et la pratique réciproques des langues dans la Caraïbe</li> <li>▼ OS16 - Accroître la mobilité étudiante et professionnelle au sein de l'espace caraïbe</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	[OS15, OS16]
2	4 361 600,00	6,78%	0,00%	0,00%	<ul style="list-style-type: none"> <li>▼ 03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</li> <li>▼ 3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▼ OS3 - Renforcer la diversification économique des territoires à travers le transfert des connaissances et la commercialisation de produits innovants</li> <li>▼ OS4 - Créer un environnement propice au développement d'un courant d'affaires entre les territoires de la zone</li> </ul> </li> </ul>	[OS3, OS4]
3	8 631 000,00	13,42%	0,00%	0,00%	<ul style="list-style-type: none"> <li>▼ 05 - Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▼ 5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe                                     <ul style="list-style-type: none"> <li>▼ OS5 - Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques naturels</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	[OS5]
4	5 452 000,00	8,48%	0,00%	0,00%	<ul style="list-style-type: none"> <li>▼ 05 - Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques</li> </ul>	[OS6]

Axe prioritaire	Soutien du FEDER (en €)	Proportion (en %) du soutien total de l'Union accordé au programme de coopération (par Fonds)			Objectifs thématiques/priorité d'investissement/objectif spécifique	Indicateurs de résultat correspondant à l'indicateur spécifique
		FEDER	IEV (le cas échéant)	IAP (le cas échéant)		
					<ul style="list-style-type: none"> <li>▼ 5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe</li> <li>▼ OS6 - Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques naturels</li> </ul>	
5	9 042 000,00	14,06%	0,00%	0,00%	<ul style="list-style-type: none"> <li>▼ 06 - Préserver et protéger l'environnement et encourager l'utilisation efficace des ressources</li> <li>▼ 6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel</li> <li>▼ OS7 - Mieux protéger et valoriser le patrimoine naturel caribéen au travers la mise en place de stratégies et d'outils conjoints</li> <li>▼ OS8 - Accroître l'attractivité touristique du territoire de coopération au travers de la mise en valeur conjointe de son patrimoine naturel et culturel</li> </ul>	[OS7, OS8]
6	5 452 000,00	8,48%	0,00%	0,00%	<ul style="list-style-type: none"> <li>▼ 06 - Préserver et protéger l'environnement et encourager l'utilisation efficace des ressources</li> <li>▼ 6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel</li> <li>▼ OS10 - Accroître l'attractivité touristique du territoire de coopération au travers de la mise en valeur conjointe de son patrimoine naturel et culturel</li> <li>▼ OS9 - Mieux protéger et valoriser le patrimoine naturel caribéen au travers de la mise en place de stratégies et d'outils conjoints</li> </ul>	[OS10, OS9]
7	5 795 100,00	9,01%	0,00%	0,00%	<ul style="list-style-type: none"> <li>▼ 09 - Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination</li> <li>▼ 9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité</li> <li>▼ OS11 - Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques liés aux maladies émergentes et risques sanitaires</li> </ul>	[OS11]
8	3 271 200,00	5,09%	0,00%	0,00%	<ul style="list-style-type: none"> <li>▼ 09 - Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination</li> <li>▼ 9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité</li> <li>▼ OS12 - Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques liés aux maladies émergentes et risques sanitaires</li> </ul>	[OS12]
9	7 795 100,00	12,12%	0,00%	0,00%	<ul style="list-style-type: none"> <li>▼ 04 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs</li> </ul>	[OS13, OS14]

Axe prioritaire	Soutien du FEDER (en €)	Proportion (en %) du soutien total de l'Union accordé au programme de coopération (par Fonds)			Objectifs thématiques/priorité d'investissement/objectif spécifique	Indicateurs de résultat correspondant à l'indicateur spécifique
		FEDER	IEV (le cas échéant)	IAP (le cas échéant)		
					<ul style="list-style-type: none"> <li>▼ 4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables <ul style="list-style-type: none"> <li>▼ OS13 - Accroître la part des énergies renouvelables dans le mix électrique pour une plus grande autonomie énergétique des territoires de la Caraïbe orientale</li> </ul> </li> <li>▼ 4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement <ul style="list-style-type: none"> <li>▼ OS8 - Réduire la consommation énergétique dans les bâtiments publics dans la zone de la Caraïbe orientale</li> </ul> </li> </ul>	
11	2 413 456,00	3,75%	0,00%	0,00%	OS17 - Assurer la mise en œuvre optimale du Programme et des projets	[OS17]
12	1 355 249,00	2,11%	0,00%	0,00%	OS18 - Assurer la mise en œuvre optimale du Programme et des projets	[18]

## 2. AXES PRIORITAIRES

### 2.A DESCRIPTION DES AXES PRIORITAIRES, À L'EXCLUSION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

#### 2.A.1 Axe prioritaire

ID de l'axe prioritaire	1
Titre de l'axe prioritaire	Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois (TF)

- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l'intermédiaire d'instruments financiers
- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l'intermédiaire d'instruments financiers établis au niveau de l'Union
- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre par l'intermédiaire du développement local mené par les acteurs locaux

#### 2.A.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire couvrant plus d'un objectif thématique (le cas échéant) (Le cas échéant)

Le renforcement de la compétitivité des entreprises de la zone Caraïbe est une priorité pour l'insertion des économies dans la zone et à l'international : zone Europe, zone Amérique... Celle-ci passe notamment par :

- le renforcement de l'innovation et de la diversification dans ces entreprises ;
- le renforcement de l'accès des produits et services des entreprises aux marchés régionaux et internationaux.

L'innovation est un véritable atout pour les entreprises de ces territoires pour développer leur compétitivité. La Guadeloupe, La Martinique, et la Guyane sont des vitrines des savoir-faire européens et des plateformes d'exportation de services dans leur zone respective sur les domaines d'activité stratégique définis dans leur stratégie de spécialisation intelligente. Les territoires caribéens extra-communautaires bénéficient également d'atouts naturels et de savoir-faire complémentaires sur des problématiques partagées à l'échelle régionale (énergie, biodiversité, agronomie, numérique, matériaux, services liés à l'environnement, santé, logistique et transport) qui peuvent servir de leviers à la coopération en matière de recherche et d'innovation pour améliorer les connaissances mutuelles, et développer/adapter de nouvelles solutions aux spécificités du territoire de coopération.

Par ailleurs, la contraction des économies de la zone Caraïbe depuis la crise de 2009 souligne l'importance de l'insertion économique régionale. Le soutien au secteur privé par la mise en place de politiques volontaristes sera un enjeu clé à l'horizon 2020

Le programme s'inscrit enfin dans le contexte d'une adhésion programmée des régions européennes partenaires du programme aux organisations régionales, et particulièrement aux organismes d'intégration régionale.

Du fait de l'importance des différences socio-économiques d'une part, et de la vulnérabilité environnementale de la Caraïbe d'autre part, cet axe mettra l'accent sur les actions permettant de renforcer l'inclusivité de la croissance et du développement.

L'axe 1 s'appuie sur la priorité d'investissement PI3d pour soutenir la compétitivité des PME en soutenant leur capacité à accéder aux marchés régionaux et internationaux et à s'engager dans les processus d'innovation. L'intervention vise deux objectifs spécifiques,

- OS1 - Renforcer la diversification économique des territoires à travers le transfert des connaissances et la commercialisation de produits innovants
- OS2 - Créer un environnement propice au développement d'un courant d'affaires entre les territoires de la zone, y compris en agissant sur la problématique du transport en favorisant les coopérations visant à la coordination et la régulation d'offres de transport entre les territoires de la zone.

### 2.A.3 Fonds et base de calcul du soutien de l'Union

Fonds	Base de calcul (total des dépenses admissibles ou dépenses publiques admissibles)
ERDF	Total

### 2.A.4 Priorité d'investissement

ID de la priorité d'investissement	3d
Titre de la priorité d'investissement	Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

### 2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement et résultats escomptés

ID de l'objectif spécifique	OS1
-----------------------------	-----

<b>Titre de l'objectif spécifique</b>	Renforcer la diversification économique des territoires à travers le transfert des connaissances et la commercialisation de produits innovants
<b>Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union</b>	<p><b>Constats</b></p> <p>Les acteurs de l'innovation se sont progressivement structurés dans les régions françaises du programme. Le développement de réseaux et de grappes d'entreprises dans ces régions dans les domaines de l'énergie (Synergîle), de l'agriculture (RITA[1]), de l'agro-alimentaire (PARM[2]) doit permettre aujourd'hui de soutenir et de coordonner des actions de coopération avec leurs partenaires de la Caraïbe dans des secteurs d'importance, sur les énergies renouvelables (équipements, stockage d'énergie) avec la CARILEC (<i>Caribbean Electric Utility Services Corporation</i>) ou en agro-écologie avec notamment Cuba (Unica[3], IIHLD[4], IIFT[5]...) par exemple.</p> <p>Si l'offre de recherche est déjà bien développée dans les RUP françaises et dans la Caraïbe, un besoin important existe en termes de valorisation des résultats de la recherche et de transfert des connaissances vers les entreprises.</p> <p>Cette intégration de l'innovation dans les entreprises de la Caraïbe sera porteuse de création de valeur ajoutée et d'une plus grande compétitivité. Elle permettra aux entreprises caribéennes de mieux se positionner sur le marché international : le développement d'avantages comparatifs dans les filières traditionnelles et émergentes est notamment une perspective prometteuse et réaliste. Ils sont un levier essentiel pour améliorer la performance des entreprises dans les secteurs de diversification des économies régionales. En lien avec les stratégies de spécialisation intelligente des RUP françaises, les secteurs qui y sont privilégiés pourront faire l'objet d'une attention spécifique afin de développer les échanges gagnants-gagnants et favoriser les transferts de connaissances et de technologies d'un territoire à un autre.</p> <p><b>Changement attendu</b></p> <p>Le résultat attendu de cet objectif spécifique du Programme est le renforcement des démarches d'innovation au sein des entreprises de la Caraïbe et le renforcement du transfert de technologies entre le monde de la recherche et celui des entreprises. Ceci pourra permettre le développement et la commercialisation de solutions innovantes qui répondent aux enjeux économiques, environnementaux et sociétaux de la Caraïbe, voire la création d'entreprises innovantes.</p> <p>Le Programme soutiendra ainsi en priorité les actions de coopération régionale qui permettent de mettre sur le marché de nouveaux produits, de nouvelles technologies et de nouveaux services, notamment dans les domaines d'activités stratégiques tels qu'ils ont été définis dans les Stratégies Régionales Innovation – Stratégies de spécialisation intelligente (S3) dans la</p>

<b>ID de l'objectif spécifique</b>	OS1
<b>Titre de l'objectif spécifique</b>	Renforcer la diversification économique des territoires à travers le transfert des connaissances et la commercialisation de produits innovants
	<p>mesure où ils concourront aux efforts de diversification des économies insulaires et de création de valeur ajoutée dans les territoires.</p> <p>[1] RITA : Réseau d'innovation et de transfert agricole</p> <p>[2] PARM : Pôle Agroalimentaire Régional de Martinique</p> <p>[3] UNICA : université de Ciego de Avila “Maxima Gomez Baez”</p> <p>[4] IIHLD : Institut de recherche horticole ‘Liliana Dimitrova”</p> <p>[5] IIFT : Instituto de Investigaciones en Fruticultura Tropical ou institut de recherche en fruticulture tropicale</p>
<b>ID de l'objectif spécifique</b>	OS2
<b>Titre de l'objectif spécifique</b>	Créer un environnement propice au développement d'un courant d'affaires entre les territoires de la zone
<b>Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union</b>	<p><b>Constats</b></p> <p>La volonté de renforcer la compétitivité des entreprises à l'échelle de la Caraïbe s'inscrit dans un contexte porteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises – PRIE – en cours d'élaboration dans les 3 RUP, fait suite à la Convention Régionale pour l'Internationalisation des Entreprises entre l'Etat, la Région, les chambres consulaires, la BPI France, la COFACE, Ubifrance, le CCEF, l'AFD.</li> <li>• Dans les Etas de la Caraïbe, la direction du Développement du commerce et des relations économiques extérieures de l'AEC intervient sur la facilitation douanière, la facilité d'obtention de visas d'affaires, la législation et règlements d'immigration, la sécurité etc.</li> <li>• Le contexte de la coopération économique régionale a fortement évolué depuis la signature en 2008 de l'Accord de</li> </ul>

<b>ID de l'objectif spécifique</b>	OS1
<b>Titre de l'objectif spécifique</b>	Renforcer la diversification économique des territoires à travers le transfert des connaissances et la commercialisation de produits innovants
	<p>Partenariat Economique APE entre l'UE et le Cariforum. L'accord s'inscrit dans une logique d'intégration économique régionale et entend renforcer les liens commerciaux entre les pays de la zone caraïbe.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le développement des réseaux d'acteurs économiques de la Caraïbe (de type clusters d'entreprises et associations de professionnels) en vue notamment de renforcer la connaissance réciproque des opportunités d'affaires ;</li> </ul> <p>Le soutien du PO Caraïbes doit donc s'inscrire dans ce cadre et contribuer au renforcement des échanges dans la Caraïbe par la mise en réseau de ces différents acteurs, l'élaboration de projets en commun, la mise en œuvre d'outils (outils de veille économique par exemple) et de stratégies conjointes (développement d'une offre touristique multi-destination par exemple).</p> <p><b>Changement attendu</b></p> <p>Le résultat attendu au terme de l'intervention de cet objectif spécifique du PO est le développement d'un environnement propice aux affaires à l'échelle de la Caraïbe et le renforcement de l'internationalisation des entreprises de la Caraïbe. Cela doit permettre de contribuer à une croissance économique équilibrée au sein de la région, créatrice de richesses et notamment d'emplois (emplois des jeunes en particulier).</p> <p>Le Programme permettra également une meilleure mise en œuvre des plans d'action définis dans les PRIE. Une approche commune dans des domaines aussi essentiels pour l'économie de la Caraïbe que le tourisme ou la valorisation des productions locales... peut avoir un effet démultiplicateur en termes d'image et permettre des économies d'échelles pour une approche internationale.</p> <p>Le soutien du programme en matière de développement économique et compétitivité des entreprises s'inscrit en complémentarité avec d'autres axes du PO : en matière de tourisme par exemple, les actions menées sous l'angle compétitivité peuvent s'inscrire en complémentarité avec les actions « tourisme durable de l'axe 3.</p>

Tableau 3: indicateurs de résultat spécifiques du programme (par objectif spécifique)

Objectif spécifique	OS1 - Renforcer la diversification économique des territoires à travers le transfert des connaissances et la commercialisation de produits innovants
---------------------	--

ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
OS1	Nombre d'accord de coopération entre les structures d'innovation de part et d'autre de la Caraïbe	Nombre	2,00	2014	3,00	SC	2015, 2018, 2020, 2023

Objectif spécifique		OS2 - Créer un environnement propice au développement d'un courant d'affaires entre les territoires de la zone					
ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
OS2	Volume des échanges commerciaux entre les DFA de Guadeloupe-Martinique et les pays de l'OECD	euros	4 987 074,00	2014	5 086 815,00	SC, Douanes Françaises	2015, 2018, 2020, 2023

## 2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d'investissement choisie)

### 2.A.6.1 Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires

Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
<b><u>OS 1 : Renforcer la diversification économique des territoires à travers le transfert des connaissances et la commercialisation de produits innovants</u></b>	
<b>Types d'actions</b>	
Les actions de coopération scientifique entre organismes de recherche ne sont pas financées au titre de cette priorité d'investissement, mais au sein des OT4, 5, 6 et 9.	
Les actions soutenues portent sur les domaines suivants :	

<b>Priorité d'investissement</b>	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
<p>1/ Mise en œuvre de projets conjoints d'innovation à l'échelle de la Caraïbe et mutualisation d'équipements, transfert des connaissances et des techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien à l'expérimentation pour adapter/tester des innovations en milieu insulaire tropical, dans de nombreux domaines à enjeux tant locaux qu'euro-péens : maîtrise de la consommation d'énergie, énergies renouvelables, logistique et transport, etc.</li> <li>• Valorisation des plateformes technologiques ayant une dimension caribéenne : exemple de la plateforme SEAS en Guyane (Surveillance de l'Environnement Amazonien par Satellite), ceci en tant que pôle d'excellence permettant de favoriser les coopérations entre pays de la zone</li> <li>• Soutien à des projets collaboratifs caribéens impliquant des acteurs de la recherche, de la formation, et des entreprises ;</li> </ul> <p>2/ Soutien à la mise en réseau des acteurs de l'innovation, du transfert de technologies et de l'accompagnement de l'entrepreneuriat (réseaux de clusters, pépinières, incubateurs, technopoles etc.), en priorité pour</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La promotion de l'utilisation des solutions innovantes</li> <li>• Le développement conjoint d'outils de veille stratégique</li> <li>• Le développement de projets de recherche et d'innovation</li> <li>• L'échange de bonnes pratiques en matière de management des structures d'appui à l'innovation et de services d'appui à l'innovation</li> </ul> <p>Le PO Caraïbes inclut dans le champ de cet axe les différentes formes d'innovation. Dans la Caraïbe, l'innovation n'est pas uniquement technologique, mais intègre les nouvelles formes d'organisation et de marketing et concerne également l'innovation sociale. Cette innovation est un enjeu fort pour les pays et territoires aussi bien que pour les organisations régionales.</p> <p>Par ailleurs, pour les projets de recherche et innovation qui relèvent des axes thématiques sélectionnés par le PO (risques, environnement, santé, etc.), les projets de recherche seront portés par chacun de ces axes.</p> <p><b>Territoires ciblés</b></p> <p>Le PO cible exclusivement l'espace transfrontalier de coopération couvrant la Guadeloupe, la Martinique et les pays et territoires de l'OECO.</p> <p>Les actions d'entrepreneuriat dans le champ de l'innovation sociale seront recherchées tout particulièrement dans les zones les moins favorisées.</p>	

<b>Priorité d'investissement</b>	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
<p><b>Porteurs de projets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrations et institutions publiques, nationales, régionales et locales</li> <li>• Organisations internationales à vocation régionale</li> <li>• Centres de transfert, technopoles, agences de développement</li> <li>• Associations et entreprises, organisations professionnelles, organisations du commerce</li> </ul> <p><b>Bénéficiaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Population</li> <li>• Administrations et institutions publiques, nationales, régionales et locales</li> <li>• Organisations internationales à vocation régionale</li> <li>• Centres de transfert, technopoles, agences de développement</li> <li>• Associations et entreprises, organisations professionnelles, organisations du commerce</li> </ul> <p><b><u>OS 2: Créer un environnement propice au développement d'un courant d'affaires entre les territoires de la zone</u></b></p> <p><b>Types d'actions</b></p> <p>1/ Soutien à l'entrepreneuriat à l'échelle de la Caraïbe</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien aux actions de développement de l'entrepreneuriat pour les jeunes à l'exemple du <i>Caricom Youth Ambassador Programme</i>, ou via des projets de coopération en matière de développement de formations à l'entrepreneuriat dans les universités de la zone.</li> </ul> <p>2/ Développement des réseaux d'acteurs économiques de la Caraïbe (de type clusters d'entreprises et associations de professionnels) en vue notamment de renforcer la connaissance réciproque des opportunités d'affaires ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien à la mise en réseau de clusters d'entreprises et d'associations de professionnels, en priorité dans les domaines d'activité stratégiques des Stratégies de Spécialisation Intelligente (S3) des collectivités françaises et les secteurs privilégiés par les organisations régionales et les structures économiques à vocation régionale (cf. <i>Caribbean Export Development Agency</i>) : tourisme et nautisme, services, valorisation des productions</li> </ul>	

<b>Priorité d'investissement</b>	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
<p>naturelles, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à la structuration de filières à l'échelle de la Caraïbe, via : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ l'appui à la définition de stratégie de développement conjointe pour développer des chaînes de la valeur régionales,</li> <li>○ l'appui à des missions exploratoires conjointes,</li> <li>○ l'appui à la participation conjointe à des foires commerciales et à des salons, internationaux.</li> </ul> </li> </ul> <p>3/ Facilitation du contexte des échanges au sein de la Caraïbe (et de la Caraïbe vers l'extérieur)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien à l'harmonisation des normes techniques et l'harmonisation du droit des affaires ;</li> <li>• Soutien au développement d'outils communs sur les catalogues, les appels d'offres ou la facturation électroniques, le service à la clientèle, les procédés de transformation, le packaging, l'étiquetage, le stockage, le transport, le suivi des commandes à l'exportation, à l'importation et au transit de marchandises, les opérations d'exportation, d'importation et de transit rapides et sécurisées ;</li> <li>• Soutien aux projets relatifs à la régulation du transport aérien et maritime dans la zone, condition d'une offre diversifiée de transport des personnes et des marchandises permettant l'essor des échanges dans les pays de la zone (notamment par le développement de services et applications TIC sur le transport)</li> <li>• Formation des chefs d'entreprises aux accords APE et au contexte économique caribéen.</li> </ul> <p><b>Territoires ciblés</b></p> <p>Le PO cible exclusivement l'espace transfrontalier de coopération couvrant la Guadeloupe, la Martinique et les pays et territoires de l'OECD.</p> <p><b>Porteurs de projets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrations et institutions publiques, nationales, régionales et locales</li> <li>• Organisations internationales à vocation régionale</li> <li>• Associations et entreprises, organisations professionnelles, organisations du commerce, agences de développement économique</li> </ul>	

<b>Priorité d'investissement</b>	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
<b>Bénéficiaires</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Population</li> <li>• Administrations et institutions publiques, nationales, régionales et locales</li> <li>• Organisations internationales à vocation régionale</li> <li>• Associations et entreprises, organisations professionnelles, organisations du commerce, agences de développement économique</li> </ul>	

#### **2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations**

<b>Priorité d'investissement</b>	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
<b>Principes directeurs pour la sélection des opérations :</b>	
<p>Les projets de coopération devront notamment montrer qu'ils s'inscrivent spécifiquement dans une logique i) de développement territorial ayant des effets concrets pour le territoire et la population (dimension FEDER) et ii) de coopération transnationale développée au bénéfice de l'ensemble des partenaires (dimension Coopération territoriale européenne).</p>	
<b><u>Pour l'OS 1 :</u></b>	
<p>Les projets seront sélectionnés sur la base des critères suivants, communs à l'ensemble des axes du PO et déclinés de façon spécifique en fonction des thématiques :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence et valeur ajoutée de la coopération régionale: les projets devront faire la démonstration de la valeur ajoutée d'une intervention à l'échelle transnationale et transfrontalière par rapport à une échelle d'intervention locale (au sein de chaque RUP). En ce sens, un projet de coopération transnationale et transfrontalière doit répondre à deux des principes suivants : i) la stratégie est élaborée conjointement, ii) les actions sont réalisées conjointement, iii) les projets sont financés par les différents partenaires et/ou iv) les effectifs sont issus des différentes structures partenaires. Il est essentiel également que les résultats soient visibles sur les différents territoires.</li> </ul>	

<b>Priorité d'investissement</b>	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Articulation et complémentarité avec les stratégies de développement et les outils de financement</li> <li>• des RUP françaises (de type, PO FEDER/FSE régionaux, SRDEII, S3, FEADER et POSEI pour l'agriculture et l'agroalimentaire, etc.)</li> <li>• des organisations régionales partenaires (PIR <i>Wider Caribbean</i> dont une des composantes permet de cofinancer les projets du PO Interreg Caraïbes dans une logique d'articulation FED/FEDER)</li> <li>• des PTOM et autres Etats membres des organisations régionales</li> <li>• inscription des projets dans les thématiques des stratégies de spécialisation intelligente des territoires communautaires du programme :</li> <li>• S3 Guadeloupe : valorisation de la diversité des ressources insulaires; gestion et prévention des risques en milieu caribéen et promotion des industries créatives</li> <li>• S3 Martinique : éco-construction, TIC, innovation sociale et agrotransformation</li> <li>• S3 Guyane : valorisation des ressources naturelles primaires ; énergie, environnement et éco-construction ; télé-applications ; santé tropicale et maladies émergents ; innovation sociale</li> <li>• S3 Saint Martin : équipements, construction et aménagement durables et intelligents ; technologies de l'information et de la communication (TIC) / Société de l'information ; gestion et valorisation du patrimoine naturel et culturel</li> </ul> <p>L'inscription de projets en cohérence avec ces différentes stratégies des régions françaises et des organisations de la Caraïbe peut montrer comment des synergies entre les fonds sont créées et comment des doublons ne sont pas induits par les cofinancements. Elle peut surtout être garante de la pertinence du projet et de la réponse à des enjeux partagés, ainsi que de la mobilisation de financement complémentaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approche axée sur les résultats attendus pour les territoires : le PO privilégiera les projets qui ont des résultats concrets pour le territoire, des projets permettant de renforcer concrètement et directement l'innovation dans les entreprises et la compétitivité de ces dernières.</li> </ul> <p>Les projets devront notamment démontrer comment leur mise en œuvre contribue à l'atteinte de l'objectif spécifique de l'axe.</p> <p>Les critères de sélection des opérations seront précisés dans le cadre de chaque appel à projets.</p>	

<b>Priorité d'investissement</b>	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
<b><u>Pour l'OS 2:</u></b>	
<p>Les projets seront sélectionnés sur la base des critères suivants, communs à l'ensemble des axes du PO et déclinés de façon spécifique en fonction des thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence et valeur ajoutée de la coopération régionale</li> <li>• Articulation et complémentarité avec les stratégies de développement et les outils de financement</li> <li>• des RUP françaises (de type, PO FEDER/FSE régionaux, SRDEII, schémas régionaux d'enseignement supérieur et de recherche, S3, etc.)</li> <li>• des organisations régionales partenaires (PIR <i>Wider Caribbean</i> /logique d'articulation FED/FEDER)</li> <li>• des PTOM et autres Etats membres des organisations régionales</li> </ul> <p>L'inscription de projets en cohérence avec ces différentes stratégies des régions françaises et des organisations de la Caraïbe peut montrer comment des synergies entre les fonds sont créées et comment des doublons ne sont pas induits par les cofinancements. Elle peut surtout être garante de la pertinence du projet et de la réponse à des enjeux partagés, ainsi que de la mobilisation de financement complémentaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approche axée sur les résultats attendus pour les territoires</li> </ul> <p>Les projets devront notamment démontrer comment leur mise en œuvre contribue à l'atteinte de l'objectif spécifique de l'axe.</p> <p>Les critères de sélection des opérations seront précisés dans le cadre de chaque appel à projets.</p>	

### ***2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (Le cas échéant)***

<b>Priorité d'investissement</b>	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Le PO n'a pas prévu d'utilisation spécifique des instruments d'ingénierie financière.	

<b>Priorité d'investissement</b>	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
----------------------------------	---

#### 2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (Le cas échéant)

<b>Priorité d'investissement</b>	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Le PO n'a pas prévu d'utilisation spécifique des grands projets.	

#### 2.A.6.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement choisie)

**Tableau 4: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme**

<b>Priorité d'investissement</b>	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation				
ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	198,00	SC	Annuelle
CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	7,00	SC	Annuelle
CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	191,00	SC	Annuelle

#### 2.A.7 Cadre de performance

**Tableau 5: Cadre de performance de l'axe prioritaire**

<b>Axe prioritaire</b>	1 - Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois (TF)
------------------------	---

ID	Type d'indicateur	Indicateur ou étape clé de mise en œuvre	Unité de mesure, s'il y a lieu	Valeur intermédiaire pour 2018	Valeur cible (2023)	Source des données	Démonstration de la pertinence de l'indicateur, le cas échéant
CO01	Réalisation	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	60	198,00	SC	
IF1	Financier	Dépenses certifiées de l'axe	euros	1 490 600	9 937 333,00	SC	

### Informations qualitatives supplémentaires concernant la mise en place du cadre de performance

#### 2.A.8 Catégories d'intervention

Catégories d'intervention correspondant au contenu de l'axe prioritaire, fondées sur une nomenclature adoptée par la Commission, et ventilation indicative du soutien de l'Union.

#### Tableaux 6-9: Catégories d'intervention

**Tableau 6: Dimension 1 - Domaine d'intervention**

Axe prioritaire	1 - Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois (TF)	
	Code	Montant (€)
	066. Services d'appui avancé aux PME et groupes de PME (y compris services de gestion, de commercialisation et de conception)	7 453 000,00

**Tableau 7: Dimension 2 - Forme de financement**

Axe prioritaire	1 - Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois (TF)	
	Code	Montant (€)

<b>Axe prioritaire</b>	<b>1 - Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois (TF)</b>	
	<b>Code</b>	<b>Montant (€)</b>
01. Subvention non remboursable		7 453 000,00

**Tableau 8: Dimension 3 -Type de territoire**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>1 - Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois (TF)</b>	
	<b>Code</b>	<b>Montant (€)</b>
07. Sans objet		7 453 000,00

**Tableau 9: Dimension 6 - Mécanismes de mise en œuvre territoriale**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>1 - Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois (TF)</b>	
	<b>Code</b>	<b>Montant (€)</b>
07. Sans objet		7 453 000,00

**2.A.9. Résumé de l'utilisation prévue de l'assistance technique, y compris, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des autorités qui participent à la gestion et au contrôle du programme et des bénéficiaires et, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des partenaires concernés à participer à la mise en œuvre des programmes (Le cas échéant)**

<b>Axe prioritaire:</b>	<b>1 - Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois (TF)</b>	
Le PO n'a pas prévu à ce stade, d'utilisation spécifique de l'assistance technique. Des modalités spécifiques répondant à des besoins particuliers de cet		

<b>Axe prioritaire:</b>	<b>1 - Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois (TF)</b>
axe pourront être définies en cours de programmation.	

### 2.A.1 Axe prioritaire

<b>ID de l'axe prioritaire</b>	2
<b>Titre de l'axe prioritaire</b>	Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois (TN)

- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l'intermédiaire d'instruments financiers
- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l'intermédiaire d'instruments financiers établis au niveau de l'Union
- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre par l'intermédiaire du développement local mené par les acteurs locaux

### 2.A.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire couvrant plus d'un objectif thématique (le cas échéant) (Le cas échéant)

Le renforcement de la compétitivité des entreprises de la zone Caraïbe est une priorité pour l'insertion des économies dans la zone et à l'international : zone Europe, zone Amérique... Celle-ci passe notamment par :

- le renforcement de l'innovation et de la diversification dans ces entreprises ;
- le renforcement de l'accès des produits et services des entreprises aux marchés régionaux et internationaux.

L'innovation est un véritable atout pour les entreprises de ces territoires pour développer leur compétitivité. La Guadeloupe, La Martinique, et la Guyane sont des vitrines des savoir-faire européens et des plateformes d'exportation de services dans leur zone respective sur les domaines d'activité stratégique définis dans leur stratégie de spécialisation intelligente. Les territoires caribéens extra-communautaires bénéficient également d'atouts naturels et de savoir-faire complémentaires sur des problématiques partagées à l'échelle régionale (énergie, biodiversité, agronomie, numérique, matériaux, services liés à l'environnement, santé, logistique et transport) qui peuvent servir de leviers à la coopération en matière de recherche et d'innovation pour améliorer les connaissances mutuelles, et développer/adapter de nouvelles solutions aux spécificités du territoire de coopération.

Par ailleurs, la contraction des économies de la zone Caraïbe depuis la crise de 2009 souligne l'importance de l'insertion économique régionale. Le soutien au secteur privé par la mise en place de politiques volontaristes sera un enjeu clé à l'horizon 2020

Le programme s'inscrit enfin dans le contexte d'une adhésion programmée des régions européennes partenaires du programme aux organisations régionales, et particulièrement aux organismes d'intégration régionale.

Du fait de l'importance des différences socio-économiques d'une part, et de la vulnérabilité environnementale de la Caraïbe d'autre part, cet axe mettra l'accent sur les actions permettant de renforcer l'inclusivité de la croissance et du développement.

L'axe 1 s'appuie sur la priorité d'investissement PI3d pour soutenir la compétitivité des PME en soutenant leur capacité à accéder aux marchés régionaux et internationaux et à s'engager dans les processus d'innovation. L'intervention vise deux objectifs spécifiques,

- OS3 - Renforcer la diversification économique des territoires à travers le transfert des connaissances et la commercialisation de produits innovants
- OS4 - Créer un environnement propice au développement d'un courant d'affaires entre les territoires de la zone, y compris en agissant sur la problématique du transport en favorisant les coopérations visant à la coordination et la régulation d'offres de transport entre les territoires de la zone.

### 2.A.3 Fonds et base de calcul du soutien de l'Union

Fonds	Base de calcul (total des dépenses admissibles ou dépenses publiques admissibles)
ERDF	Total

### 2.A.4 Priorité d'investissement

<b>ID de la priorité d'investissement</b>	3d
<b>Titre de la priorité d'investissement</b>	Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

### 2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement et résultats escomptés

<b>ID de l'objectif spécifique</b>	OS3
<b>Titre de l'objectif spécifique</b>	Renforcer la diversification économique des territoires à travers le transfert des connaissances et la commercialisation de produits innovants
<b>Résultats que les États membres cherchent à atteindre</b>	<b>Constats</b>

<b>ID de l'objectif spécifique</b>	OS3
<b>Titre de l'objectif spécifique</b>	Renforcer la diversification économique des territoires à travers le transfert des connaissances et la commercialisation de produits innovants
<b>avec le soutien de l'Union</b>	<p>Les acteurs de l'innovation se sont progressivement structurés dans les régions françaises du programme. Le développement de réseaux et de grappes d'entreprises dans ces régions dans les domaines de l'énergie (Synergîle), de l'agriculture (RITA[1]), de l'agro-alimentaire (PARM[2]) doit permettre aujourd'hui de soutenir et de coordonner des actions de coopération avec leurs partenaires de la Caraïbe dans des secteurs d'importance, sur les énergies renouvelables (équipements, stockage d'énergie) avec la CARILEC (<i>Caribbean Electric Utility Services Corporation</i>) ou en agro-écologie avec notamment Cuba (Unica[3], IIHLD[4], IIFT[5]...) par exemple.</p> <p>Si l'offre de recherche est déjà bien développée dans les RUP françaises et dans la Caraïbe, un besoin important existe en termes de valorisation des résultats de la recherche et de transfert des connaissances vers les entreprises.</p> <p>Cette intégration de l'innovation dans les entreprises de la Caraïbe sera porteuse de création de valeur ajoutée et d'une plus grande compétitivité. Elle permettra aux entreprises caribéennes de mieux se positionner sur le marché international : le développement d'avantages comparatifs dans les filières traditionnelles et émergentes est notamment une perspective prometteuse et réaliste. Ils sont un levier essentiel pour améliorer la performance des entreprises dans les secteurs de diversification des économies régionales. En lien avec les stratégies de spécialisation intelligente des RUP françaises, les secteurs qui y sont privilégiés pourront faire l'objet d'une attention spécifique afin de développer les échanges gagnants-gagnants et favoriser les transferts de connaissances et de technologies d'un territoire à un autre.</p> <p><b>Changement attendu</b></p> <p>Le résultat attendu de cet objectif spécifique du Programme est le renforcement des démarches d'innovation au sein des entreprises de la Caraïbe et le renforcement du transfert de technologies entre le monde de la recherche et celui des entreprises. Ceci pourra permettre le développement et la commercialisation de solutions innovantes qui répondent aux enjeux économiques, environnementaux et sociétaux de la Caraïbe, voire la création d'entreprises innovantes.</p> <p>Le Programme soutiendra ainsi en priorité les actions de coopération régionale qui permettent de mettre sur le marché de nouveaux produits, de nouvelles technologies et de nouveaux services, notamment dans les domaines d'activités stratégiques tels qu'ils ont été définis dans les Stratégies Régionales Innovation – Stratégies de spécialisation intelligente (S3) dans la mesure où ils concourront aux efforts de diversification des économies insulaires et de création de valeur ajoutée dans les</p>

<b>ID de l'objectif spécifique</b>	OS3
<b>Titre de l'objectif spécifique</b>	Renforcer la diversification économique des territoires à travers le transfert des connaissances et la commercialisation de produits innovants
	<p>territoires.</p> <p>[1] RITA : Réseau d'innovation et de transfert agricole</p> <p>[2] PARM : Pôle Agroalimentaire Régional de Martinique</p> <p>[3] UNICA : université de Ciego de Avila "Maxima Gomez Baez"</p> <p>[4] IIHLD : Institut de recherche horticole "Liliana Dimitrova"</p> <p>[5] IIFT : Instituto de Investigaciones en Fruticultura Tropical ou institut de recherche en fruticulture tropicale</p>
<b>ID de l'objectif spécifique</b>	OS4
<b>Titre de l'objectif spécifique</b>	Créer un environnement propice au développement d'un courant d'affaires entre les territoires de la zone
<b>Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union</b>	<p><b>Constats</b></p> <p>La volonté de renforcer la compétitivité des entreprises à l'échelle de la Caraïbe s'inscrit dans un contexte porteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises – PRIE – en cours d'élaboration dans les 3 RUP, fait suite à la Convention Régionale pour l'Internationalisation des Entreprises entre l'Etat, la Région, les chambres consulaires, la BPI France, la COFACE, Ubifrance, le CCEF, l'AFD.</li> <li>• Dans les Etas de la Caraïbe, la direction du Développement du commerce et des relations économiques extérieures de l'AEC intervient sur la facilitation douanière, la facilité d'obtention de visas d'affaires, la législation et règlements d'immigration, la sécurité etc.</li> <li>• Le contexte de la coopération économique régionale a fortement évolué depuis la signature en 2008 de l'Accord de Partenariat Economique APE entre l'UE et le Cariforum. L'accord s'inscrit dans une logique d'intégration économique</li> </ul>

<b>ID de l'objectif spécifique</b>	OS3
<b>Titre de l'objectif spécifique</b>	Renforcer la diversification économique des territoires à travers le transfert des connaissances et la commercialisation de produits innovants
	<p>régionale et entend renforcer les liens commerciaux entre les pays de la zone caraïbe.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le développement des réseaux d'acteurs économiques de la Caraïbe (de type clusters d'entreprises et associations de professionnels) en vue notamment de renforcer la connaissance réciproque des opportunités d'affaires ;</li> </ul> <p>Le soutien du PO Caraïbes doit donc s'inscrire dans ce cadre et contribuer au renforcement des échanges dans la Caraïbe par la mise en réseau de ces différents acteurs, l'élaboration de projets en commun, la mise en œuvre d'outils (outils de veille économique par exemple) et de stratégies conjointes (développement d'une offre touristique multi-destination par exemple).</p> <p><b>Changement attendu</b></p> <p>Le résultat attendu au terme de l'intervention de cet objectif spécifique du PO est le développement d'un environnement propice aux affaires à l'échelle de la Caraïbe et le renforcement de l'internationalisation des entreprises de la Caraïbe. Cela doit permettre de contribuer à une croissance économique équilibrée au sein de la région, créatrice de richesses et notamment d'emplois (emplois des jeunes en particulier).</p> <p>Le Programme permettra également une meilleure mise en œuvre des plans d'action définis dans les PRIE. Une approche commune dans des domaines aussi essentiels pour l'économie de la Caraïbe que le tourisme ou la valorisation des productions locales... peut avoir un effet démultiplicateur en termes d'image et permettre des économies d'échelles pour une approche internationale.</p> <p>Le soutien du programme en matière de développement économique et compétitivité des entreprises s'inscrit en complémentarité avec d'autres axes du PO : en matière de tourisme par exemple, les actions menées sous l'angle compétitivité peuvent s'inscrire en complémentarité avec les actions « tourisme durable de l'axe 3.</p>

Tableau 3: indicateurs de résultat spécifiques du programme (par objectif spécifique)

Objectif spécifique	OS3 - Renforcer la diversification économique des territoires à travers le transfert des connaissances et la commercialisation de produits innovants
---------------------	--

ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
OS3	Nombre d'accord de coopération entre les structures d'innovation de part et d'autre de la Caraïbe	nombre	2,00	2015	7,00	SC	2015,2018,2020,2023

Objectif spécifique		OS4 - Créer un environnement propice au développement d'un courant d'affaires entre les territoires de la zone					
ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
OS4	Volume des échanges commerciaux entre les DFA (Guadeloupe-Saint -Martin, Guyane et Martinique) et les pays de la Caraïbe	euros	324 106 343,00	2014	330 588 470,00	SC, Douanes françaises	2015, 2018, 2020, 2023

## 2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d'investissement choisie)

### 2.A.6.1 Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires

Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
<b><u>OS 3 : Renforcer la diversification économique des territoires à travers le transfert des connaissances et la commercialisation de produits innovants</u></b>	
<b>Types d'actions</b>	
Les actions de coopération scientifique entre organismes de recherche ne sont pas financées au titre de cette priorité d'investissement, mais au sein des OT4, 5, 6 et 9.	
Les actions soutenues portent sur les domaines suivants :	

<b>Priorité d'investissement</b>	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
<p>1/ Mise en œuvre de projets conjoints d'innovation à l'échelle de la Caraïbe et mutualisation d'équipements, transfert des connaissances et des techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien à l'expérimentation pour adapter/tester des innovations en milieu insulaire tropical, dans de nombreux domaines à enjeux tant locaux qu'europeens : maîtrise de la consommation d'énergie, énergies renouvelables, logistique et transport, etc.</li> <li>• Valorisation des plateformes technologiques ayant une dimension caribéenne : exemple de la plateforme SEAS en Guyane (Surveillance de l'Environnement Amazonien par Satellite), ceci en tant que pôle d'excellence permettant de favoriser les coopérations entre pays de la zone</li> <li>• Soutien à des projets collaboratifs caribéens impliquant des acteurs de la recherche, de la formation, et des entreprises ;</li> </ul> <p>2/ Soutien à la mise en réseau des acteurs de l'innovation, du transfert de technologies et de l'accompagnement de l'entrepreneuriat (réseaux de clusters, pépinières, incubateurs, technopoles etc.), en priorité pour</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La promotion de l'utilisation des solutions innovantes</li> <li>• Le développement conjoint d'outils de veille stratégique</li> <li>• Le développement de projets de recherche et d'innovation</li> <li>• L'échange de bonnes pratiques en matière de management des structures d'appui à l'innovation et de services d'appui à l'innovation</li> </ul> <p>Le PO Caraïbes inclut dans le champ de cet axe les différentes formes d'innovation. Dans la Caraïbe, l'innovation n'est pas uniquement technologique, mais intègre les nouvelles formes d'organisation et de marketing et concerne également l'innovation sociale. Cette innovation est un enjeu fort pour les pays et territoires aussi bien que pour les organisations régionales.</p> <p>Par ailleurs, pour les projets de recherche et innovation qui relèvent des axes thématiques sélectionnés par le PO (risques, environnement, santé, etc.), les projets de recherche seront portés par chacun de ces axes.</p> <p><b>Territoires ciblés</b></p> <p>Le PO cible exclusivement les territoires éligibles au volet transnational.</p> <p>Les actions d'entrepreneuriat dans le champ de l'innovation sociale seront recherchées tout particulièrement dans les zones les moins favorisées.</p>	

**Priorité d'investissement**

3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

**Porteurs de projets**

- Administrations et institutions publiques, nationales, régionales et locales
- Organisations internationales à vocation régionale
- Centres de transfert, technopoles, agences de développement
- Associations et entreprises, organisations professionnelles, organisations du commerce

**Bénéficiaires**

- Population
- Administrations et institutions publiques, nationales, régionales et locales
- Organisations internationales à vocation régionale
- Centres de transfert, technopoles, agences de développement
- Associations et entreprises, organisations professionnelles, organisations du commerce

**OS 4: Créer un environnement propice au développement d'un courant d'affaires entre les territoires de la zone****Types d'actions**

1/ Soutien à l'entrepreneuriat à l'échelle de la Caraïbe

- Soutien aux actions de développement de l'entrepreneuriat pour les jeunes à l'exemple du *Caricom Youth Ambassador Programme*, ou via des projets de coopération en matière de développement de formations à l'entrepreneuriat dans les universités de la zone.

2/ Développement des réseaux d'acteurs économiques de la Caraïbe (de type clusters d'entreprises et associations de professionnels) en vue notamment de renforcer la connaissance réciproque des opportunités d'affaires ;

- Soutien à la mise en réseau de clusters d'entreprises et d'associations de professionnels, en priorité dans les domaines d'activité stratégiques des Stratégies de Spécialisation Intelligente (S3) des collectivités françaises et les secteurs privilégiés par les organisations régionales et les structures économiques à vocation régionale (cf. *Caribbean Export Development Agency*) : tourisme et nautisme, services, valorisation des productions

<b>Priorité d'investissement</b>	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
<p>naturelles, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à la structuration de filières à l'échelle de la Caraïbe, via : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ l'appui à la définition de stratégie de développement conjointe pour développer des chaînes de la valeur régionales,</li> <li>○ l'appui à des missions exploratoires conjointes,</li> <li>○ l'appui à la participation conjointe à des foires commerciales et à des salons, internationaux.</li> </ul> </li> </ul> <p>3/ Facilitation du contexte des échanges au sein de la Caraïbe (et de la Caraïbe vers l'extérieur)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien à l'harmonisation des normes techniques et l'harmonisation du droit des affaires ;</li> <li>• Soutien au développement d'outils communs sur les catalogues, les appels d'offres ou la facturation électroniques, le service à la clientèle, les procédés de transformation, le packaging, l'étiquetage, le stockage, le transport, le suivi des commandes à l'exportation, à l'importation et au transit de marchandises, les opérations d'exportation, d'importation et de transit rapides et sécurisées ;</li> <li>• Soutien aux projets relatifs à la régulation du transport aérien et maritime dans la zone, condition d'une offre diversifiée de transport des personnes et des marchandises permettant l'essor des échanges dans les pays de la zone (notamment par le développement de services et applications TIC sur le transport)</li> <li>• Formation des chefs d'entreprises aux accords APE et au contexte économique caribéen.</li> </ul> <p><b>Territoires ciblés</b></p> <p>Le PO cible exclusivement les territoires éligibles au volet transnational.</p> <p><b>Porteurs de projets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrations et institutions publiques, nationales, régionales et locales</li> <li>• Organisations internationales à vocation régionale</li> <li>• Associations et entreprises, organisations professionnelles, organisations du commerce, agences de développement économique</li> </ul>	

<b>Priorité d'investissement</b>	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
<b>Bénéficiaires</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Population</li> <li>• Administrations et institutions publiques, nationales, régionales et locales</li> <li>• Organisations internationales à vocation régionale</li> <li>• Associations et entreprises, organisations professionnelles, organisations du commerce, agences de développement économique</li> </ul>	

#### **2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations**

<b>Priorité d'investissement</b>	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
<b>Principes directeurs pour la sélection des opérations :</b>	
<p>Les projets de coopération devront notamment montrer qu'ils s'inscrivent spécifiquement dans une logique i) de développement territorial ayant des effets concrets pour le territoire et la population (dimension FEDER) et ii) de coopération transnationale développée au bénéfice de l'ensemble des partenaires (dimension Coopération territoriale européenne).</p>	
<b><u>Pour l'OS 3 :</u></b>	
<p>Les projets seront sélectionnés sur la base des critères suivants, communs à l'ensemble des axes du PO et déclinés de façon spécifique en fonction des thématiques :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence et valeur ajoutée de la coopération régionale: les projets devront faire la démonstration de la valeur ajoutée d'une intervention à l'échelle transnationale et transfrontalière par rapport à une échelle d'intervention locale (au sein de chaque RUP). En ce sens, un projet de coopération transnationale et transfrontalière doit répondre à deux des principes suivants : i) la stratégie est élaborée conjointement, ii) les actions sont réalisées conjointement, iii) les projets sont financés par les différents partenaires et/ou iv) les effectifs sont issus des différentes structures partenaires. Il est essentiel également que les résultats soient visibles sur les différents territoires.</li> </ul>	

<b>Priorité d'investissement</b>	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Articulation et complémentarité avec les stratégies de développement et les outils de financement</li> <li>• des RUP françaises (de type, PO FEDER/FSE régionaux, SRDEII, S3, FEADER et POSEI pour l'agriculture et l'agroalimentaire, etc.)</li> <li>• des organisations régionales partenaires (PIR <i>Wider Caribbean</i> dont une des composantes permet de cofinancer les projets du PO Interreg Caraïbes dans une logique d'articulation FED/FEDER)</li> <li>• des PTOM et autres Etats membres des organisations régionales</li> <li>• inscription des projets dans les thématiques des stratégies de spécialisation intelligente des territoires communautaires du programme :</li> <li>• S3 Guadeloupe : valorisation de la diversité des ressources insulaires; gestion et prévention des risques en milieu caribéen et promotion des industries créatives</li> <li>• S3 Martinique : éco-construction, TIC, innovation sociale et agrotransformation</li> <li>• S3 Guyane : valorisation des ressources naturelles primaires ; énergie, environnement et éco-construction ; télé-applications ; santé tropicale et maladies émergents ; innovation sociale</li> <li>• S3 Saint Martin : équipements, construction et aménagement durables et intelligents ; technologies de l'information et de la communication (TIC) / Société de l'information ; gestion et valorisation du patrimoine naturel et culturel</li> </ul> <p>L'inscription de projets en cohérence avec ces différentes stratégies des régions françaises et des organisations de la Caraïbe peut montrer comment des synergies entre les fonds sont créées et comment des doublons ne sont pas induits par les cofinancements. Elle peut surtout être garante de la pertinence du projet et de la réponse à des enjeux partagés, ainsi que de la mobilisation de financement complémentaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approche axée sur les résultats attendus pour les territoires : le PO privilégiera les projets qui ont des résultats concrets pour le territoire, des projets permettant de renforcer concrètement et directement l'innovation dans les entreprises et la compétitivité de ces dernières.</li> </ul> <p>Les projets devront notamment démontrer comment leur mise en œuvre contribue à l'atteinte de l'objectif spécifique de l'axe.</p> <p>Les critères de sélection des opérations seront précisés dans le cadre de chaque appel à projets.</p>	

<b>Priorité d'investissement</b>	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
<p><b><u>Pour l'OS 4:</u></b></p> <p>Les projets seront sélectionnés sur la base des critères suivants, communs à l'ensemble des axes du PO et déclinés de façon spécifique en fonction des thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence et valeur ajoutée de la coopération régionale</li> <li>• Articulation et complémentarité avec les stratégies de développement et les outils de financement</li> <li>• des RUP françaises (de type, PO FEDER/FSE régionaux, SRDEII, schémas régionaux d'enseignement supérieur et de recherche, S3, etc.)</li> <li>• des organisations régionales partenaires (PIR <i>Wider Caribbean</i> /logique d'articulation FED/FEDER)</li> <li>• des PTOM et autres Etats membres des organisations régionales</li> </ul> <p>L'inscription de projets en cohérence avec ces différentes stratégies des régions françaises et des organisations de la Caraïbe peut montrer comment des synergies entre les fonds sont créées et comment des doublons ne sont pas induits par les cofinancements. Elle peut surtout être garante de la pertinence du projet et de la réponse à des enjeux partagés, ainsi que de la mobilisation de financement complémentaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approche axée sur les résultats attendus pour les territoires</li> </ul> <p>Les projets devront notamment démontrer comment leur mise en œuvre contribue à l'atteinte de l'objectif spécifique de l'axe.</p> <p>Les critères de sélection des opérations seront précisés dans le cadre de chaque appel à projets.</p>	

#### **2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (Le cas échéant)**

<b>Priorité d'investissement</b>	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Le PO n'a pas prévu d'utilisation spécifique des instruments d'ingénierie financière.	

<b>Priorité d'investissement</b>	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
----------------------------------	---

#### 2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (Le cas échéant)

<b>Priorité d'investissement</b>	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Le PO n'a pas prévu d'utilisation spécifique des grands projets.	

#### 2.A.6.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement choisie)

**Tableau 4: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme**

<b>Priorité d'investissement</b>	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation				
ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	116,00	SC	Annuelle
CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	4,00	SC	Annuelle
CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	112,00	SC	Annuelle

#### 2.A.7 Cadre de performance

**Tableau 5: Cadre de performance de l'axe prioritaire**

<b>Axe prioritaire</b>	2 - Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois (TN)
------------------------	---

ID	Type d'indicateur	Indicateur ou étape clé de mise en œuvre	Unité de mesure, s'il y a lieu	Valeur intermédiaire pour 2018	Valeur cible (2023)	Source des données	Démonstration de la pertinence de l'indicateur, le cas échéant
CO01	Réalisation	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	35	116,00	SC	
IF2	Financier	Dépenses certifiées de l'axe	euros	872 320,00	5 815 467,00	SC	

### Informations qualitatives supplémentaires concernant la mise en place du cadre de performance

#### 2.A.8 Catégories d'intervention

Catégories d'intervention correspondant au contenu de l'axe prioritaire, fondées sur une nomenclature adoptée par la Commission, et ventilation indicative du soutien de l'Union.

#### Tableaux 6-9: Catégories d'intervention

**Tableau 6: Dimension 1 - Domaine d'intervention**

Axe prioritaire	2 - Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois (TN)	
	Code	Montant (€)
	066. Services d'appui avancé aux PME et groupes de PME (y compris services de gestion, de commercialisation et de conception)	4 361 600,00

**Tableau 7: Dimension 2 - Forme de financement**

Axe prioritaire	2 - Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois (TN)	
	Code	Montant (€)

<b>Axe prioritaire</b>	<b>2 - Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois (TN)</b>	
	<b>Code</b>	<b>Montant (€)</b>
01. Subvention non remboursable		4 361 600,00

**Tableau 8: Dimension 3 -Type de territoire**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>2 - Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois (TN)</b>	
	<b>Code</b>	<b>Montant (€)</b>
07. Sans objet		4 361 600,00

**Tableau 9: Dimension 6 - Mécanismes de mise en œuvre territoriale**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>2 - Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois (TN)</b>	
	<b>Code</b>	<b>Montant (€)</b>
07. Sans objet		4 361 600,00

**2.A.9. Résumé de l'utilisation prévue de l'assistance technique, y compris, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des autorités qui participent à la gestion et au contrôle du programme et des bénéficiaires et, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des partenaires concernés à participer à la mise en œuvre des programmes (Le cas échéant)**

<b>Axe prioritaire:</b>	<b>2 - Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois (TN)</b>	
Le PO n'a pas prévu à ce stade, d'utilisation spécifique de l'assistance technique. Des modalités spécifiques répondant à des besoins particuliers de cet axe pourront être définies en cours de programmation.		

<b>Axe prioritaire:</b>	<b>2 - Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois (TN)</b>

### 2.A.1 Axe prioritaire

ID de l'axe prioritaire	3
Titre de l'axe prioritaire	Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels (TF)

- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l'intermédiaire d'instruments financiers
- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l'intermédiaire d'instruments financiers établis au niveau de l'Union
- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre par l'intermédiaire du développement local mené par les acteurs locaux

### 2.A.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire couvrant plus d'un objectif thématique (le cas échéant) (Le cas échéant)

#### Constats

La Caraïbe compte parmi les zones au monde les plus menacées par les catastrophes naturelles. Cette vulnérabilité trouve des causes différentes et revêt différentes formes : phénomènes tropicaux (ouragans, cyclones), séismes, incendies, inondations intérieures et submersion marine (dont tsunami), houle, volcanisme, sécheresse, érosion et mouvement de terrain (les risques sanitaires sont traités au sein des axes 7 et 8 du PO). Sa vulnérabilité est accentuée par le changement climatique et l'impact de celui-ci sur les événements climatiques déjà de forte intensité dans la Caraïbe (cyclones et inondations dans la Caraïbe, érosion en Guyane).

La valeur ajoutée et la dimension « gagnant-gagnant » de la coopération en la matière sont évidentes : des méthodes et des solutions concrètes, nouvelles, partagées peuvent bénéficier à tous dans le cadre d'une concertation renforcée.

La gestion des risques est d'ailleurs un enjeu partagé par les trois organisations régionales de la Caraïbe. Les organisations régionales (OECS mais surtout AEC et CARICOM) ont fait de la gestion des risques une question prioritaire – des projets réellement structurants pourraient émerger dans le cadre d'une coopération renforcée à cette échelle.

La précédente programmation a souligné le dynamisme des acteurs du secteur, tant pour les projets de recherche et d'observation que pour les projets de préparation de réponses aux catastrophes.

#### Changements attendus

Le changement attendu au terme de l'intervention est l'amélioration des connaissances sur les impacts des risques naturels auquel est confronté le territoire de coopération, et la mise en place de systèmes communs de gestion des risques.

### 2.A.3 Fonds et base de calcul du soutien de l'Union

Fonds	Base de calcul (total des dépenses admissibles ou dépenses publiques admissibles)
ERDF	Total

### 2.A.4 Priorité d'investissement

<b>ID de la priorité d'investissement</b>	5b
<b>Titre de la priorité d'investissement</b>	Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

### 2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement et résultats escomptés

<b>ID de l'objectif spécifique</b>	OS5
<b>Titre de l'objectif spécifique</b>	Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques naturels
<b>Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union</b>	<p><b>Constats</b></p> <p>La Caraïbe compte parmi les zones au monde les plus menacées par les catastrophes naturelles. Cette vulnérabilité trouve des causes différentes et revêt différentes formes : phénomènes tropicaux (ouragans, cyclones), séismes, incendies, inondations intérieures et submersion marine (dont tsunامي), houle, volcanisme, sécheresse, érosion et mouvement de terrain (les risques sanitaires sont traités au sein des axes 7 et 8 du PO). Sa vulnérabilité est accentuée par le changement climatique et l'impact de celui-ci sur les événements climatiques déjà de forte intensité dans la Caraïbe (cyclones et inondations dans la Caraïbe, érosion en Guyane).</p> <p>La valeur ajoutée et la dimension « gagnant-gagnant » de la coopération en la matière sont évidentes : des méthodes et des</p>

<b>ID de l'objectif spécifique</b>	OS5
<b>Titre de l'objectif spécifique</b>	Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques naturels
	<p>solutions concrètes, nouvelles, partagées peuvent bénéficier à tous dans le cadre d'une concertation renforcée.</p> <p>La gestion des risques est d'ailleurs un enjeu partagé par les trois organisations régionales de la Caraïbe. Les organisations régionales (OECD mais surtout AEC et CARICOM) ont fait de la gestion des risques une question prioritaire – des projets réellement structurants pourraient émerger dans le cadre d'une coopération renforcée à cette échelle.</p> <p>La précédente programmation a souligné le dynamisme des acteurs du secteur, tant pour les projets de recherche et d'observation que pour les projets de préparation de réponses aux catastrophes.</p> <p><b>Changements attendus</b></p> <p>Le changement attendu au terme de l'intervention est l'amélioration des connaissances sur les impacts des risques naturels auquel est confronté le territoire de coopération, et la mise en place de systèmes communs de gestion des risques.</p>

**Tableau 3: indicateurs de résultat spécifiques du programme** (par objectif spécifique)

Objectif spécifique		OS5 - Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques naturels					
ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
OS5	Capacité de réponse aux risques des territoires de la Caraïbe	notation sur une échelle de 1 à 5	2,81	2015	2,64	Enquête ad hoc, SC	Annuelle

## 2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d'investissement choisie)

*2.A.6.1 Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires*

<b>Priorité d'investissement</b>	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
----------------------------------	---

### Types d'actions

#### 1/ Actions visant une meilleure connaissance des risques et de leurs conséquences

Le niveau de connaissance sur le changement climatique et ses incidences sur les activités socio-économiques, les ressources naturelles et les conditions sanitaires à l'échelle des territoires est encore faible et mériterait d'être amélioré : des projets à caractère scientifique (modélisation des risques) et technologique (observation des espaces par satellite) permettront de produire des connaissances plus approfondies du risque existant, de la vulnérabilité du territoire et des coûts induits.

Les actions suivantes pourront être soutenues :

- Projets conjoints de recherche dans différentes disciplines sur les risques (géologie, climatologie, modélisation mathématique, etc.) ;
- Projets conjoints de recherche sur le changement climatique et ses incidences sur les activités socio-économiques, les conditions sanitaires et les installations ;
- Développement d'outils partagés d'observations (cf. observation satellitaire), de surveillance du milieu : études sur la vulnérabilité des territoires et sur les zones à risque, développement d'outils de système d'information géographique (SIG) adaptés à la gestion de crise (cartes thématiques, base de données, observatoires, etc.) ;
- Création d'un réseau régional d'observateurs du climat.

#### 2/ Actions visant une meilleure prévention/préparation des risques et de leurs conséquences

Une meilleure définition des politiques et des priorités en matière de réduction de la vulnérabilité et de gestion des crises est une nécessité. Dans cette optique, les structures d'évaluation et de suivi des risques et les études de vulnérabilité du territoire et du bâti peuvent être des outils intéressants à développer. Le renforcement des savoirs facilitera le perfectionnement des dispositifs de surveillance et d'alerte de crise et de sensibilisation de la population et apportera aux décideurs de la zone (sur chaque territoire et de façon concertée à l'échelle régionale) des éléments d'analyse nouveaux, complémentaires, différenciés.

Les actions suivantes pourront être soutenues :

<b>Priorité d'investissement</b>	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Echanges sur les systèmes de gestion des risques mis en œuvre ;</li> <li>• Action conjointe de formation des décideurs publics dans la gestion de crise ;</li> <li>• Action conjointe d'information et de formation des milieux professionnels (par exemple dans le secteur du bâtiment) à la prévention et à la gestion des risques ;</li> <li>• Développement d'actions communes en matière d'information et de prévention aux risques des populations locales.</li> </ul> <p>3/ Actions pour une meilleure réponse à l'urgence</p> <p>La mutualisation et la coordination des stratégies et des outils de gestion des risques (notamment sur les volets prévention et préparation), ainsi que le développement de solutions communes en matière de réponse à l'urgence permettront de renforcer et d'accélérer les secours apportés aux populations.</p> <p>Les actions suivantes pourront être soutenues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à la définition et à la mise en place conjointe de mécanismes de réponse d'urgence aux catastrophes naturelles</li> <li>• Renforcement des mécanismes d'assurance en cas de catastrophes (cf. <i>Caribbean Catastrophe Risk Insurance Facility</i>)</li> </ul> <p><b>Territoires ciblés</b></p> <p>Le PO cible exclusivement l'espace transfrontalier de coopération couvrant la Guadeloupe, la Martinique et les pays et territoires de l'OECO.</p> <p>Le soutien du PO sera adapté à la spécificité des risques et des territoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Spécificités des risques (exemples : séismes, cyclones dans les îles de la Caraïbe, érosion sur le plateau des Guyanes)</li> <li>• Spécificités des territoires : en zone urbaine dense, beaucoup de logements sont situés en zones à risques (glissement de terrain, séismes). Le littoral est en particulier concerné par les problèmes d'érosion, de mouvement de terrain et d'inondation. Les infrastructures stratégiques (ports, aéroports, industries, hôtels) y sont installées. Les zones rurales font principalement face aux risques d'inondation avec la nécessité de mener un travail de prévention et de gestion des risques dans les secteurs agricoles.</li> </ul>	

<b>Priorité d'investissement</b>	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
<p><b>Porteurs de projets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrations et institutions publiques, nationales, régionales et locales</li> <li>• Organisations internationales à vocation régionale</li> <li>• Centres de recherche et universités</li> <li>• Auxiliaires des pouvoirs publics en charge de la protection civile (de type Croix Rouge française, sociétés nationales ou Croix Rouge caribéenne)</li> <li>• ONG</li> </ul> <p><b>Bénéficiaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Population</li> <li>• Professionnels de la sécurité civile</li> </ul>	

#### **2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations**

<b>Priorité d'investissement</b>	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
<p><b>Principes directeurs pour la sélection des opérations</b></p> <p>Les projets de coopération devront notamment montrer qu'ils s'inscrivent spécifiquement dans une logique i) de développement territorial ayant des effets concrets pour le territoire et la population (dimension FEDER) et ii) de coopération transfrontalière ou transnationale développée au bénéfice de l'ensemble des partenaires (dimension Coopération territoriale européenne). .</p> <p>Ils seront ainsi sélectionnés sur la base des critères suivants, communs à l'ensemble des axes du PO et déclinés de façon spécifique en fonction des thématiques :</p>	

<b>Priorité d'investissement</b>	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence et valeur ajoutée de la coopération transnationale : les projets devront faire la démonstration de la valeur ajoutée d'une intervention à l'échelle transfrontalière ou transnationale par rapport à une échelle d'intervention locale (au sein de chaque RUP). En ce sens, un projet de coopération doit répondre à deux des principes suivants : i) la stratégie est élaborée conjointement, ii) les actions sont réalisées conjointement, iii) les projets sont financés par les différents partenaires et/ou iv) les effectifs sont issus des différentes structures partenaires. Il est essentiel également que les résultats soient visibles sur les différents territoires.</li> <li>• Articulation et complémentarité avec les stratégies de développement et les outils de financement</li> <li>• des RUP françaises (de type, PO FEDER/FSE régionaux, SRDEII, schémas régionaux d'enseignement supérieur et de recherche, S3, etc.)</li> <li>• des organisations régionales partenaires</li> <li>• des PTOM et autres Etats membres des organisations régionales</li> </ul> <p>L'inscription de projets en cohérence avec ces différentes stratégies des régions françaises et des organisations de la Caraïbe peut montrer comment des synergies entre les fonds sont créées et comment des doublons ne sont pas induits par les cofinancements. Elle peut surtout être garante de la pertinence du projet et de la réponse à des enjeux partagés, ainsi que de la mobilisation de financements complémentaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approche axée sur les résultats attendus pour les territoires : le PO privilégiera les projets qui ont des résultats concrets pour le territoire, des projets permettant de renforcer concrètement et directement la création de nouveaux réseaux de recherche et d'innovation ayant pour objectif la création de connaissances sur la Caraïbe et pour la Caraïbe.</li> </ul> <p>Les projets devront notamment démontrer comment leur mise en œuvre contribue à l'atteinte de l'objectif spécifique de l'axe.</p> <p>Les critères de sélection des opérations seront précisés dans le cadre de chaque appel à projets.</p>	

### 2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (Le cas échéant)

<b>Priorité d'investissement</b>	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Le PO n'a pas prévu d'utilisation spécifique des instruments d'ingénierie financière.	

#### 2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (Le cas échéant)

<b>Priorité d'investissement</b>	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Le PO n'a pas prévu d'utilisation spécifique des grands projets.	

#### 2.A.6.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement choisie)

**Tableau 4: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme**

<b>Priorité d'investissement</b>	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe				
ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
Ax3-1	Nombre de personnes ayant participé à des actions de sensibilisation aux risques	nombre	923,00	SC	Annuelle
Ax3-2	Nombre de dispositifs d'observation, de gestion et de réponse aux risques naturels mis en place	nombre	12,00	SC	Annuelle

#### 2.A.7 Cadre de performance

**Tableau 5: Cadre de performance de l'axe prioritaire**

<b>Axe prioritaire</b>	3 - Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels (TF)
------------------------	--

ID	Type d'indicateur	Indicateur ou étape clé de mise en œuvre	Unité de mesure, s'il y a lieu	Valeur intermédiaire pour 2018	Valeur cible (2023)	Source des données	Démonstration de la pertinence de l'indicateur, le cas échéant
Ax3-1	Réalisation	Nombre de personnes ayant participé à des actions de sensibilisation aux risques	nombre	277	923,00	SC	
Ax3-2	Réalisation	Nombre de dispositifs d'observation, de gestion et de réponse aux risques naturels mis en place	nombre	3	12,00	SC	
IF3	Financier	Dépenses certifiées de l'axe	euros	1 726 200,00	11 508 000,00	SC	

### Informations qualitatives supplémentaires concernant la mise en place du cadre de performance

#### 2.A.8 Catégories d'intervention

Catégories d'intervention correspondant au contenu de l'axe prioritaire, fondées sur une nomenclature adoptée par la Commission, et ventilation indicative du soutien de l'Union.

#### Tableaux 6-9: Catégories d'intervention

##### Tableau 6: Dimension 1 - Domaine d'intervention

Axe prioritaire	3 - Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels (TF)	
	Code	Montant (€)
	087. Mesures d'adaptation au changement climatique, prévention et gestion des risques liés au climat, comme l'érosion, les incendies, les inondations, les tempêtes et les sécheresses, y compris les campagnes de sensibilisation, les systèmes et les infrastructures de protection civile et de gestion des catastrophes	8 631 000,00

**Tableau 7: Dimension 2 - Forme de financement**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>3 - Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels (TF)</b>	
	<b>Code</b>	<b>Montant (€)</b>
01. Subvention non remboursable		8 631 000,00

**Tableau 8: Dimension 3 -Type de territoire**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>3 - Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels (TF)</b>	
	<b>Code</b>	<b>Montant (€)</b>
07. Sans objet		8 631 000,00

**Tableau 9: Dimension 6 - Mécanismes de mise en œuvre territoriale**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>3 - Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels (TF)</b>	
	<b>Code</b>	<b>Montant (€)</b>
07. Sans objet		8 631 000,00

**2.A.9. Résumé de l'utilisation prévue de l'assistance technique, y compris, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des autorités qui participent à la gestion et au contrôle du programme et des bénéficiaires et, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des partenaires concernés à participer à la mise en œuvre des programmes (Le cas échéant)**

<b>Axe prioritaire:</b>	<b>3 - Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels (TF)</b>	
Le PO n'a pas prévu à ce stade, d'utilisation spécifique de l'assistance technique. Des modalités spécifiques répondant à des besoins particuliers de cet axe pourront être définies en cours de programmation.		

### 2.A.1 Axe prioritaire

<b>ID de l'axe prioritaire</b>	4
<b>Titre de l'axe prioritaire</b>	Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels (TN)

- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l'intermédiaire d'instruments financiers
- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l'intermédiaire d'instruments financiers établis au niveau de l'Union
- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre par l'intermédiaire du développement local mené par les acteurs locaux

### 2.A.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire couvrant plus d'un objectif thématique (le cas échéant) (Le cas échéant)

#### Constats

La Caraïbe compte parmi les zones au monde les plus menacées par les catastrophes naturelles. Cette vulnérabilité trouve des causes différentes et revêt différentes formes : phénomènes tropicaux (ouragans, cyclones), séismes, incendies, inondations intérieures et submersion marine (dont tsunami), houle, volcanisme, sécheresse, érosion et mouvement de terrain (les risques sanitaires sont traités au sein des axes 7 et 8 du PO). Sa vulnérabilité est accentuée par le changement climatique et l'impact de celui-ci sur les événements climatiques déjà de forte intensité dans la Caraïbe (cyclones et inondations dans la Caraïbe, érosion en Guyane).

La valeur ajoutée et la dimension « gagnant-gagnant » de la coopération en la matière sont évidentes : des méthodes et des solutions concrètes, nouvelles, partagées peuvent bénéficier à tous dans le cadre d'une concertation renforcée.

La gestion des risques est d'ailleurs un enjeu partagé par les trois organisations régionales de la Caraïbe. Les organisations régionales (OECS mais surtout AEC et CARICOM) ont fait de la gestion des risques une question prioritaire – des projets réellement structurants pourraient émerger dans le cadre d'une coopération renforcée à cette échelle.

La précédente programmation a souligné le dynamisme des acteurs du secteur, tant pour les projets de recherche et d'observation que pour les projets de préparation de réponses aux catastrophes.

#### Changements attendus

Le changement attendu au terme de l'intervention est l'amélioration des connaissances sur les impacts des risques naturels auquel est confronté le territoire de coopération, et la mise en place de systèmes communs de gestion des risques.

### 2.A.3 Fonds et base de calcul du soutien de l'Union

Fonds	Base de calcul (total des dépenses admissibles ou dépenses publiques admissibles)
ERDF	Total

### 2.A.4 Priorité d'investissement

<b>ID de la priorité d'investissement</b>	5b
<b>Titre de la priorité d'investissement</b>	Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

### 2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement et résultats escomptés

<b>ID de l'objectif spécifique</b>	OS6
<b>Titre de l'objectif spécifique</b>	Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques naturels
<b>Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union</b>	<p><b>Constats</b></p> <p>La Caraïbe compte parmi les zones au monde les plus menacées par les catastrophes naturelles. Cette vulnérabilité trouve des causes différentes et revêt différentes formes : phénomènes tropicaux (ouragans, cyclones), séismes, incendies, inondations intérieures et submersion marine (dont tsunامي), houle, volcanisme, sécheresse, érosion et mouvement de terrain (les risques sanitaires sont traités au sein des axes 7 et 8 du PO). Sa vulnérabilité est accentuée par le changement climatique et l'impact de celui-ci sur les événements climatiques déjà de forte intensité dans la Caraïbe (cyclones et inondations dans la Caraïbe, érosion en Guyane).</p> <p>La valeur ajoutée et la dimension « gagnant-gagnant » de la coopération en la matière sont évidentes : des méthodes et des</p>

<b>ID de l'objectif spécifique</b>	OS6
<b>Titre de l'objectif spécifique</b>	Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques naturels
	<p>solutions concrètes, nouvelles, partagées peuvent bénéficier à tous dans le cadre d'une concertation renforcée.</p> <p>La gestion des risques est d'ailleurs un enjeu partagé par les trois organisations régionales de la Caraïbe. Les organisations régionales (OECD mais surtout AEC et CARICOM) ont fait de la gestion des risques une question prioritaire – des projets réellement structurants pourraient émerger dans le cadre d'une coopération renforcée à cette échelle.</p> <p>La précédente programmation a souligné le dynamisme des acteurs du secteur, tant pour les projets de recherche et d'observation que pour les projets de préparation de réponses aux catastrophes.</p> <p><b>Changements attendus</b></p> <p>Le changement attendu au terme de l'intervention est l'amélioration des connaissances sur les impacts des risques naturels auquel est confronté le territoire de coopération, et la mise en place de systèmes communs de gestion des risques.</p>

**Tableau 3: indicateurs de résultat spécifiques du programme** (par objectif spécifique)

Objectif spécifique		OS6 - Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques naturels					
ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
OS6	Capacité de réponse aux risques des territoires de la Caraïbe	notation sur une échelle de 1 à 5	3,17	2015	2,50	Enquête ad hoc	Annuelle

## 2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d'investissement choisie)

*2.A.6.1 Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires*

<b>Priorité d'investissement</b>	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
<p><b>Types d'actions</b></p> <p>1/ Actions visant une meilleure connaissance des risques et de leurs conséquences</p> <p>Le niveau de connaissance sur le changement climatique et ses incidences sur les activités socio-économiques, les ressources naturelles et les conditions sanitaires à l'échelle des territoires est encore faible et mériterait d'être amélioré : des projets à caractère scientifique (modélisation des risques) et technologique (observation des espaces par satellite) permettront de produire des connaissances plus approfondies du risque existant, de la vulnérabilité du territoire et des coûts induits.</p> <p>Les actions suivantes pourront être soutenues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projets conjoints de recherche dans différentes disciplines sur les risques (géologie, climatologie, modélisation mathématique, etc.) ;</li> <li>• Projets conjoints de recherche sur le changement climatique et ses incidences sur les activités socio-économiques, les conditions sanitaires et les installations ;</li> <li>• Développement d'outils partagés d'observations (cf. observation satellitaire), de surveillance du milieu : études sur la vulnérabilité des territoires et sur les zones à risque, développement d'outils de système d'information géographique (SIG) adaptés à la gestion de crise (cartes thématiques, base de données, observatoires, etc.) ;</li> <li>• Création d'un réseau régional d'observateurs du climat.</li> </ul> <p>2/ Actions visant une meilleure prévention/préparation des risques et de leurs conséquences</p> <p>Une meilleure définition des politiques et des priorités en matière de réduction de la vulnérabilité et de gestion des crises est une nécessité. Dans cette optique, les structures d'évaluation et de suivi des risques et les études de vulnérabilité du territoire et du bâti peuvent être des outils intéressants à développer. Le renforcement des savoirs facilitera le perfectionnement des dispositifs de surveillance et d'alerte de crise et de sensibilisation de la population et apportera aux décideurs de la zone (sur chaque territoire et de façon concertée à l'échelle régionale) des éléments d'analyse nouveaux, complémentaires, différenciés.</p> <p>Les actions suivantes pourront être soutenues :</p>	

<b>Priorité d'investissement</b>	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Echanges sur les systèmes de gestion des risques mis en œuvre ;</li> <li>• Action conjointe de formation des décideurs publics dans la gestion de crise ;</li> <li>• Action conjointe d'information et de formation des milieux professionnels (par exemple dans le secteur du bâtiment) à la prévention et à la gestion des risques ;</li> <li>• Développement d'actions communes en matière d'information et de prévention aux risques des populations locales.</li> </ul> <p>3/ Actions pour une meilleure réponse à l'urgence</p> <p>La mutualisation et la coordination des stratégies et des outils de gestion des risques (notamment sur les volets prévention et préparation), ainsi que le développement de solutions communes en matière de réponse à l'urgence permettront de renforcer et d'accélérer les secours apportés aux populations.</p> <p>Les actions suivantes pourront être soutenues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à la définition et à la mise en place conjointe de mécanismes de réponse d'urgence aux catastrophes naturelles</li> <li>• Renforcement des mécanismes d'assurance en cas de catastrophes (cf. <i>Caribbean Catastrophe Risk Insurance Facility</i>)</li> </ul> <p><b>Territoires ciblés</b></p> <p>Le PO cible exclusivement les territoires éligibles au volet transnational.</p> <p>Le soutien du PO sera adapté à la spécificité des risques et des territoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Spécificités des risques (exemples : séismes, cyclones dans les îles de la Caraïbe, érosion sur le plateau des Guyanes)</li> <li>• Spécificités des territoires : en zone urbaine dense, beaucoup de logements sont situés en zones à risques (glissement de terrain, séismes). Le littoral est en particulier concerné par les problèmes d'érosion, de mouvement de terrain et d'inondation. Les infrastructures stratégiques (ports, aéroports, industries, hôtels) y sont installées. Les zones rurales font principalement face aux risques d'inondation avec la nécessité de mener un travail de prévention et de gestion des risques dans les secteurs agricoles.</li> </ul>	

<b>Priorité d'investissement</b>	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
<p><b>Porteurs de projets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrations et institutions publiques, nationales, régionales et locales</li> <li>• Organisations internationales à vocation régionale</li> <li>• Centres de recherche et universités</li> <li>• Auxiliaires des pouvoirs publics en charge de la protection civile (de type Croix Rouge française, sociétés nationales ou Croix Rouge caribéenne)</li> <li>• ONG</li> </ul> <p><b>Bénéficiaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Population</li> <li>• Professionnels de la sécurité civile</li> </ul>	

#### **2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations**

<b>Priorité d'investissement</b>	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
<p><b>Principes directeurs pour la sélection des opérations</b></p> <p>Les projets de coopération devront notamment montrer qu'ils s'inscrivent spécifiquement dans une logique i) de développement territorial ayant des effets concrets pour le territoire et la population (dimension FEDER) et ii) de coopération transfrontalière ou transnationale développée au bénéfice de l'ensemble des partenaires (dimension Coopération territoriale européenne). .</p> <p>Ils seront ainsi sélectionnés sur la base des critères suivants, communs à l'ensemble des axes du PO et déclinés de façon spécifique en fonction des thématiques :</p>	

<b>Priorité d'investissement</b>	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence et valeur ajoutée de la coopération transnationale : les projets devront faire la démonstration de la valeur ajoutée d'une intervention à l'échelle transfrontalière ou transnationale par rapport à une échelle d'intervention locale (au sein de chaque RUP). En ce sens, un projet de coopération doit répondre à deux des principes suivants : i) la stratégie est élaborée conjointement, ii) les actions sont réalisées conjointement, iii) les projets sont financés par les différents partenaires et/ou iv) les effectifs sont issus des différentes structures partenaires. Il est essentiel également que les résultats soient visibles sur les différents territoires.</li> <li>• Articulation et complémentarité avec les stratégies de développement et les outils de financement</li> <li>• des RUP françaises (de type, PO FEDER/FSE régionaux, SRDEII, schémas régionaux d'enseignement supérieur et de recherche, S3, etc.)</li> <li>• des organisations régionales partenaires</li> <li>• des PTOM et autres Etats membres des organisations régionales</li> </ul> <p>L'inscription de projets en cohérence avec ces différentes stratégies des régions françaises et des organisations de la Caraïbe peut montrer comment des synergies entre les fonds sont créées et comment des doublons ne sont pas induits par les cofinancements. Elle peut surtout être garante de la pertinence du projet et de la réponse à des enjeux partagés, ainsi que de la mobilisation de financements complémentaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approche axée sur les résultats attendus pour les territoires : le PO privilégiera les projets qui ont des résultats concrets pour le territoire, des projets permettant de renforcer concrètement et directement la création de nouveaux réseaux de recherche et d'innovation ayant pour objectif la création de connaissances sur la Caraïbe et pour la Caraïbe.</li> </ul> <p>Les projets devront notamment démontrer comment leur mise en œuvre contribue à l'atteinte de l'objectif spécifique de l'axe.</p> <p>Les critères de sélection des opérations seront précisés dans le cadre de chaque appel à projets.</p>	

### 2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (Le cas échéant)

<b>Priorité d'investissement</b>	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Le PO n'a pas prévu d'utilisation spécifique des instruments d'ingénierie financière.	

#### 2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (Le cas échéant)

<b>Priorité d'investissement</b>	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Le PO n'a pas prévu d'utilisation spécifique des grands projets.	

#### 2.A.6.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement choisie)

**Tableau 4: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme**

<b>Priorité d'investissement</b>	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe				
ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
Ax4-1	Nombre de personnes ayant participé à des actions de sensibilisation aux risques	nombre	583,00	SC	Annuelle
Ax4-2	Nombre de dispositifs d'observation, de gestion et de réponse aux risques naturels mis en place	nombre	7,00	SC	Annuelle

#### 2.A.7 Cadre de performance

**Tableau 5: Cadre de performance de l'axe prioritaire**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>4 - Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels (TN)</b>
------------------------	---

ID	Type d'indicateur	Indicateur ou étape clé de mise en œuvre	Unité de mesure, s'il y a lieu	Valeur intermédiaire pour 2018	Valeur cible (2023)	Source des données	Démonstration de la pertinence de l'indicateur, le cas échéant
Ax4-1	Réalisation	Nombre de personnes ayant participé à des actions de sensibilisation aux risques	nombre	175	583,00	SC	
Ax4-2	Réalisation	Nombre de dispositifs d'observation, de gestion et de réponse aux risques naturels mis en place	nombre	2	7,00	SC	
IF4	Financier	Dépenses certifiées de l'axe	euros	1 090 400,00	7 269 333,00	SC	

### Informations qualitatives supplémentaires concernant la mise en place du cadre de performance

#### 2.A.8 Catégories d'intervention

Catégories d'intervention correspondant au contenu de l'axe prioritaire, fondées sur une nomenclature adoptée par la Commission, et ventilation indicative du soutien de l'Union.

#### Tableaux 6-9: Catégories d'intervention

**Tableau 6: Dimension 1 - Domaine d'intervention**

Axe prioritaire	4 - Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels (TN)	
	Code	Montant (€)
	087. Mesures d'adaptation au changement climatique, prévention et gestion des risques liés au climat, comme l'érosion, les incendies, les inondations, les tempêtes et les sécheresses, y compris les campagnes de sensibilisation, les systèmes et les infrastructures de protection civile et de gestion des catastrophes	5 452 000,00

**Tableau 7: Dimension 2 - Forme de financement**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>4 - Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels (TN)</b>	
	<b>Code</b>	<b>Montant (€)</b>
01. Subvention non remboursable		5 452 000,00

**Tableau 8: Dimension 3 -Type de territoire**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>4 - Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels (TN)</b>	
	<b>Code</b>	<b>Montant (€)</b>
07. Sans objet		5 452 000,00

**Tableau 9: Dimension 6 - Mécanismes de mise en œuvre territoriale**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>4 - Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels (TN)</b>	
	<b>Code</b>	<b>Montant (€)</b>
07. Sans objet		5 452 000,00

**2.A.9. Résumé de l'utilisation prévue de l'assistance technique, y compris, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des autorités qui participent à la gestion et au contrôle du programme et des bénéficiaires et, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des partenaires concernés à participer à la mise en œuvre des programmes (Le cas échéant)**

<b>Axe prioritaire:</b>	<b>4 - Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels (TN)</b>	
Le PO n'a pas prévu à ce stade, d'utilisation spécifique de l'assistance technique. Des modalités spécifiques répondant à des besoins particuliers de cet axe pourront être définies en cours de programmation.		

### 2.A.1 Axe prioritaire

ID de l'axe prioritaire	5
Titre de l'axe prioritaire	Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe (TF)

- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l'intermédiaire d'instruments financiers
- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l'intermédiaire d'instruments financiers établis au niveau de l'Union
- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre par l'intermédiaire du développement local mené par les acteurs locaux

### 2.A.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire couvrant plus d'un objectif thématique (le cas échéant) (Le cas échéant)

### 2.A.3 Fonds et base de calcul du soutien de l'Union

Fonds	Base de calcul (total des dépenses admissibles ou dépenses publiques admissibles)
ERDF	Total

### 2.A.4 Priorité d'investissement

ID de la priorité d'investissement	6c
Titre de la priorité d'investissement	Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

### 2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement et résultats escomptés

ID de l'objectif spécifique	OS7
Titre de l'objectif spécifique	Mieux protéger et valoriser le patrimoine naturel caribéen au travers la mise en place de stratégies et d'outils conjoints
Résultats que les États membres cherchent à atteindre	<b>Constats</b>

<b>ID de l'objectif spécifique</b>	OS7
<b>Titre de l'objectif spécifique</b>	Mieux protéger et valoriser le patrimoine naturel caribéen au travers la mise en place de stratégies et d'outils conjoints
<b>avec le soutien de l'Union</b>	<p>La Caraïbe est l'un des berceaux de la biodiversité mondiale avec plus de 13 000 espèces différentes dont 70% sont endémiques. Les espèces endémiques ou « <i>hotspot</i> » représentent 3% des 300 000 espèces de plantes du monde et 3,5% des 27 300 espèces de vertébrés mondiales.</p> <p>Cependant, ce patrimoine est menacé par les activités humaines : il est mis à mal notamment par l'accroissement de la population, l'urbanisation croissante, ou le développement d'activités liées à l'extraction de matières premières. L'amélioration et le développement de stratégies d'outils de protection du patrimoine naturel et de la biodiversité (plan de gestion des zones côtières, stratégies de gouvernance des parcs naturels, etc.) qui intègre l'ensemble des acteurs (par exemple les professionnels de la pêche, les agriculteurs, etc.) constitue donc une nécessité partagée à l'échelle de la zone.</p> <p>Par ailleurs, malgré l'existence de structures de recherche et d'observatoires, d'études scientifiques et d'inventaires, le volume de connaissance sur la biodiversité et les moyens déployés pour l'étoffer sont encore incomplets (exemple : écosystèmes non forestiers en Guyane) et inégaux entre les territoires.</p> <p>La valorisation de ce patrimoine naturel (en dehors du tourisme) reste encore insuffisamment exploitée par exemple dans le domaine de la pharmacopée. Le développement de stratégies et d'outils de valorisation de la biodiversité via par exemple des partenariats de R&amp;D&amp;I peut être une voie à poursuivre.</p> <p><b>Changements attendus</b></p> <p>Le changement attendu au terme de l'intervention de cette priorité d'intervention est non seulement le renforcement de la protection de l'environnement (aires marines protégées, protection de la forêt amazonienne, parcs naturels, etc.) mais aussi le renforcement de la valorisation de l'environnement sous ses différentes formes : utilisation durable des ressources à des fins économiques (pharmacopée par exemple) ou valorisation de la forêt amazonienne dans le cadre des négociations des crédits carbone sur le marché mondial par exemple.</p>
<b>ID de l'objectif spécifique</b>	OS8
<b>Titre de l'objectif spécifique</b>	Accroître l'attractivité touristique du territoire de coopération au travers de la mise en valeur conjointe de son patrimoine naturel et culturel

<b>ID de l'objectif spécifique</b>	OS7
<b>Titre de l'objectif spécifique</b>	Mieux protéger et valoriser le patrimoine naturel caribéen au travers la mise en place de stratégies et d'outils conjoints
<b>Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union</b>	<p><b>Constats</b></p> <p>Le tourisme dans la Caraïbe est l'un des moteurs du développement économique et social de ces pays. Ses interactions avec les autres secteurs économiques sont importantes et en font un secteur d'intervention prioritaire pour le Programme.</p> <p>L'attractivité touristique de la Caraïbe est très directement liée à la richesse et à la beauté et à la richesse de son patrimoine naturel (plages essentiellement mais aussi massifs volcaniques ou mer pour le tourisme nautique) et culturel, qu'il soit matériel (bâti, musées) ou immatériel[1] (arts populaires, littérature, spectacle vivant, musiques, etc.).</p> <p>A titre d'exemple, l'AEC a mis l'accent sur l'application des politiques environnementales au secteur du tourisme et a fait du tourisme durable l'une de ses priorités. Cela se traduit par la prise en compte, d'une part, de la gestion durable des ressources et, d'autre part, de la protection du patrimoine naturel par un secteur économique qui est pour la majorité des Etats de la Caraïbe le premier secteur d'activité. Dans ce contexte, la Convention portant création de la Zone de Tourisme durable de la Grande Caraïbe (ZTDC) a été signée par tous les membres et membres associés de l'AEC. Elle est récemment entrée en vigueur et a fait de la Grande Caraïbe la première Zone de Tourisme durable dans le monde.</p> <p><b>Changements attendus</b></p> <p>Le changement attendu au terme de l'intervention de cet axe du PO est une plus grande attractivité touristique du territoire par la mise en valeur de son patrimoine naturel et culturel. Cela passe notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le développement et le renforcement de l'offre commune en matière de tourisme durable et le transfert de bonnes pratiques novatrices (cf. labellisation des sites d'écotourisme par exemple). Il s'agit notamment pour les régions françaises de bénéficier des expériences les plus riches de la Caraïbe en la matière (cf. projet AEC sur le tourisme durable, expériences de longue date de certains pays comme le Costa Rica sur un positionnement très spécifique sur l'écotourisme), afin d'enrichir et de diversifier leur offre touristique. Des perspectives intéressantes existent en effet tant sur l'hébergement (gestion de l'eau, des énergies et des déchets dans les sites hôteliers ou dans des sites isolés) que sur l'offre de loisirs (parcours de randonnées, observation de la canopée, «acrobranches », sports nautiques) ou le positionnement commercial et la valorisation de cette image.</li> </ul>

<b>ID de l'objectif spécifique</b>	OS7
<b>Titre de l'objectif spécifique</b>	Mieux protéger et valoriser le patrimoine naturel caribéen au travers la mise en place de stratégies et d'outils conjoints
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en valeur d'un patrimoine riche et diversifié (naturel, mais surtout culturel à l'échelle de la Caraïbe), fondement entre autres de la possibilité de renforcer un tourisme multi-destination. Par des actions concrètes sur le patrimoine culturel de la Caraïbe, le Programme contribuera à la préservation, au développement et à la mise en valeur du capital commun de la Caraïbe.</li> </ul>

**Tableau 3: indicateurs de résultat spécifiques du programme** (par objectif spécifique)

<b>Objectif spécifique</b>		<b>OS7 - Mieux protéger et valoriser le patrimoine naturel caribéen au travers la mise en place de stratégies et d'outils conjoints</b>					
<b>ID</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Unité de mesure</b>	<b>Valeur de référence</b>	<b>Année de référence</b>	<b>Valeur cible (2023)</b>	<b>Source des données</b>	<b>Fréquence de communication de l'information</b>
OS7	Nombre d'initiatives transnationales/transfrontalières en faveur de la protection de la biodiversité animale et végétale	nombre	23,00	2015	35,00	SC	2015,2018,2020, 2023

<b>Objectif spécifique</b>		<b>OS8 - Accroître l'attractivité touristique du territoire de coopération au travers de la mise en valeur conjointe de son patrimoine naturel et culturel</b>					
<b>ID</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Unité de mesure</b>	<b>Valeur de référence</b>	<b>Année de référence</b>	<b>Valeur cible (2023)</b>	<b>Source des données</b>	<b>Fréquence de communication de l'information</b>
OS8	Nombre de sites touristiques de la Caraïbe bénéficiant d'un label de qualité	nombre	19,00	2015	28,00	SC	2015,2018,2020,2023

### 2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d'investissement choisie)

**2.A.6.1 Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires**

**Priorité d'investissement**

6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

**Pour l'OS 7:**

**Types d'actions**

1/ Actions de renforcement des connaissances sur les ressources naturelles, la biodiversité et la santé végétale au sein de la Caraïbe

- Projets de recherche et de recherche appliquée, permettant par exemple d'améliorer la connaissance du patrimoine naturel, la compréhension du fonctionnement des écosystèmes et de leurs services, et l'anticipation des évolutions ;
- Projet d'observatoires de la biodiversité et des ressources naturelles permettant un suivi des données et une sensibilisation des acteurs sur les ressources ;
- Projets d'études et d'aide à la décision pour les acteurs publics.

2/ Actions d'appui à la définition de stratégies communes de protection et gestion de l'environnement

- Création et/ou renforcement des réseaux des acteurs de protection de l'environnement et des ressources naturelles (exemple de la mise en réseau des réserves naturelles au niveau de la Caraïbe, des acteurs de la santé végétale, etc.) ;
- Action de coopération pour l'élaboration de lignes directrices de gestion des espèces et des zones protégées ;
- Projets de mutualisation et échanges de bonnes pratiques sur les politiques et les outils de sensibilisation des publics (grand public, entreprises, scolaires, etc.)

3/ Actions d'appui à la mise en œuvre d'instruments conjoints de protection de la biodiversité

- Soutien à la mise en place de zones protégées dans la région Caraïbe notamment dans les "couloirs", les zones de reproduction et de nurseries fréquentées par une espèce ou un groupe d'espèces de mammifères marins.
- Développement d'actions spécifiques pour la protection de la faune (cf. Iguane endémique), de la flore (éradication du bambou et autres espèces envahissantes, lutte contre la cercosporiose, le jaunissement des cocotiers, etc.) et des milieux (forets sèches).
- Valorisation des compétences du monde associatif autour de projets intégrés sur la biodiversité

**Priorité d'investissement**

6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

**4/ Actions de valorisation de la biodiversité**

- Actions permettant l'intégration des espaces dans les initiatives sur les marchés de quotas de carbone (cf. stratégies REDD+)

**Territoires**

Le PO cible l'espace transfrontalier de coopération couvrant la Guadeloupe, la Martinique et les pays et territoires de l'OECD.

**Porteurs de projets**

- Administrations et institutions publiques, nationales, régionales et locales
- Organisations internationales à vocation régionale
- Centres de recherche et universités
- Conservatoires des réserves naturelles
- Associations et ONG

**Bénéficiaires**

- Population
- Administrations et institutions publiques, nationales, régionales et locales
- Organisations internationales à vocation régionale
- Centres de recherche et université
- Conservatoires des réserves naturelles

**Pour l'OS8 :****Types d'actions**

**Priorité d'investissement**

6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

**1/ Développement et renforcement d'une offre commune en matière de tourisme durable et transferts de bonnes pratiques**

- Développement, en lien avec le projet Tourisme durable de l'AEC notamment, d'initiatives de tourisme durable et d'éco-tourisme qui combinent i) la gestion durable des ressources (développement des ENR dans les infrastructures hôtelières, gestion de l'eau et des déchets, etc.) et ii) la valorisation des atouts naturels et culturels de la Caraïbe (exemple des parcs marins ou des parcs naturels), en lien par exemple avec les TIC par le développement de systèmes d'information embarqués (GPS, *smartphones*) pour donner l'information sur le patrimoine, les hébergements, etc.
- Renforcement des activités de pleine nature et d'accueil du public compatibles avec le milieu naturel, pour consolider un tourisme vert / écotourisme, aux normes et en phase avec les attentes des consommateurs
- Projets de labellisation conjointe des infrastructures et services touristiques en lien avec le tourisme vert

**2/ Mise en valeur du patrimoine naturel et culturel de la Caraïbe et développement d'offres touristiques multi-destinations.**

- Opération de valorisation du patrimoine culturel immatériel et matériel de la Caraïbe ;
- Stratégie de communication conjointe permettant de promouvoir au sein et hors de la Caraïbe la diversité et la complémentarité de l'offre touristique de la Caraïbe (dans une logique de tourisme multi-destination) ;
- Mise en place de circuits touristiques combinés.

**Territoires**

Le PO cible l'espace transfrontalier de coopération couvrant la Guadeloupe, la Martinique et les pays et territoires de l'OECO.

**Porteurs de projets**

- Administrations et institutions publiques, nationales, régionales et locales
- Organisations internationales à vocation régionale
- Associations et entreprises, associations des professionnels du secteur
- Comités régionaux du tourisme et offices du tourisme
- Associations et ONG

<b>Priorité d'investissement</b>	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
<b>Bénéficiaires</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Population</li> <li>• Administrations et institutions publiques, nationales, régionales et locales</li> <li>• Organisations internationales à vocation régionale</li> <li>• Associations et entreprises, associations des professionnels du secteur</li> <li>• Comités régionaux du tourisme et offices du tourisme</li> </ul>	

#### *2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations*

<b>Priorité d'investissement</b>	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
<b>Principes directeurs pour la sélection des opérations</b>	
<p>Les projets de coopération devront notamment montrer qu'ils s'inscrivent spécifiquement dans une logique i) de développement territorial ayant des effets concrets pour le territoire et la population (dimension FEDER) et ii) de coopération transnationale et transfrontalière développée au bénéfice de l'ensemble des partenaires (dimension Coopération territoriale européenne).</p>	
<b><u>Pour l'OS 7:</u></b>	
<p>Ils seront ainsi sélectionnés sur la base des critères suivants, communs à l'ensemble des axes du PO et déclinés de façon spécifique en fonction des thématiques :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence et valeur ajoutée de la coopération transfrontalière</li> <li>• Articulation et complémentarité avec les stratégies de développement et les outils de financement</li> <li>• des RUP françaises (de type, PO FEDER/FSE régionaux, Schéma Régional du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité, Schéma Régional de Cohérence Écologique (trames vertes et bleues), Schéma d'aménagement et de développement Touristique, FEADER et POSEI pour la gestion des</li> </ul>	

<b>Priorité d'investissement</b>	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
<p>sites naturels, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les projets visant en priorité à développer le tourisme vert (accueil et transport du public, sentiers de randonnées, structures type carbets/ places à feu, animations...) doivent impérativement s'accompagner de mesures visant à sensibiliser les visiteurs et à réduire l'impact de ces activités touristiques sur l'environnement (artificialisation des sols à limiter au maximum, signalisation et panneaux informatifs, gestion des déchets, gestion du stationnement, mesures anti piétinement ...)</li> <li>• des organisations régionales partenaires</li> <li>• des PTOM et autres Etats membres des organisations régionales</li> </ul> <p>L'inscription de projets en cohérence avec ces différentes stratégies des régions françaises et des organisations de la Caraïbe peut montrer comment des synergies entre les fonds sont créées et comment des doublons ne sont pas induits par les cofinancements. Elle peut surtout être garante de la pertinence du projet et de la réponse à des enjeux partagés, ainsi que de la mobilisation de financements complémentaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approche axée sur les résultats attendus pour les territoires : le PO privilégiera les projets qui ont des résultats concrets pour le territoire.</li> </ul> <p>Les projets devront notamment démontrer comment leur mise en œuvre contribue à l'atteinte de l'objectif spécifique de l'axe.</p> <p>Les critères de sélection des opérations seront précisés dans le cadre de chaque appel à projets.</p> <p><b><u>Pour l'OS 8 :</u></b></p> <p>Ils seront ainsi sélectionnés sur la base des critères suivants, communs à l'ensemble des axes du PO et déclinés de façon spécifique en fonction des thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence et valeur ajoutée de la coopération transfrontalière</li> <li>• Articulation et complémentarité avec les stratégies de développement et les outils de financement</li> <li>• des RUP françaises (de type, PO FEDER/FSE régionaux, Schéma Régional du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité, Schéma Régional de Cohérence Écologique (trames vertes et bleues), Schéma d'aménagement et de développement Touristique, FEADER et POSEI pour le tourisme</li> </ul>	

<b>Priorité d'investissement</b>	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
<p>vert, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les projets visant en priorité à développer le tourisme vert (accueil et transport du public, sentiers de randonnées, structures type carbets/ places à feu, animations...) doivent impérativement s'accompagner de mesures visant à sensibiliser les visiteurs et à réduire l'impact de ces activités touristiques sur l'environnement (artificialisation des sols à limiter au maximum, signalisation et panneaux informatifs, gestion des déchets, gestion du stationnement, mesures anti piétinement ...)</li> <li>• des organisations régionales partenaires (par exemple Plan d'action de Pétionville ou PIN <i>Wider Caribbean</i> dans une logique d'articulation FED/FEDER)</li> <li>• des PTOM et autres Etats membres des organisations régionales</li> </ul> <p>L'inscription de projets en cohérence avec ces différentes stratégies des régions françaises et des organisations de la Caraïbe peut montrer comment des synergies entre les fonds sont créées et comment des doublons ne sont pas induits par les cofinancements. Elle peut surtout être garante de la pertinence du projet et de la réponse à des enjeux partagés, ainsi que de la mobilisation de financements complémentaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approche axée sur les résultats attendus pour les territoires : le PO privilégiera les projets qui ont des résultats concrets pour le territoire.</li> </ul> <p>Les projets devront notamment démontrer comment leur mise en œuvre contribue à l'atteinte de l'objectif spécifique de l'axe.</p> <p>Les critères de sélection des opérations seront précisés dans le cadre de chaque appel à projets.</p>	

### 2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (Le cas échéant)

<b>Priorité d'investissement</b>	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
<p><b>Utilisation prévue des instruments d'ingénierie financière</b></p> <p>Le PO n'a pas prévu d'utilisation spécifique des instruments d'ingénierie financière.</p>	

#### 2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (Le cas échéant)

Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
<b>Utilisation prévue des grands projets</b>	
Le PO n'a pas prévu d'utilisation spécifique des grands projets.	

#### 2.A.6.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement choisie)

**Tableau 4: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme**

Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel				
ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	5,00	STC	Annuelle
Ax5-1	Nombre d'aires d'écosystèmes forestiers, agricoles et d'aquaculture bénéficiant de mesures de gestion commune et de conservation	nombre	14,00	SC	Annuelle
Ax5-2	Nombre de dispositifs de suivi et d'évaluation du développement du tourisme durable	nombre	26,00	SC	Annuelle

#### 2.A.7 Cadre de performance

**Tableau 5: Cadre de performance de l'axe prioritaire**

Axe prioritaire	5 - Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe (TF)
-----------------	--

ID	Type d'indicateur	Indicateur ou étape clé de mise en œuvre	Unité de mesure, s'il y a lieu	Valeur intermédiaire pour 2018	Valeur cible (2023)	Source des données	Démonstration de la pertinence de l'indicateur, le cas échéant
Ax5-1	Réalisation	Nombre d'aires d'écosystèmes forestiers, agricoles et d'aquaculture bénéficiant de mesures de gestion commune et de conservation	nombre	4	14,00	SC	
Ax5-2	Réalisation	Nombre de dispositifs de suivi et d'évaluation du développement du tourisme durable	nombre	8	26,00	SC	
IF5	Financier	Dépenses certifiées de l'axe	euros	1 808 400,00	12 056 000,00	SC	

### Informations qualitatives supplémentaires concernant la mise en place du cadre de performance

#### 2.A.8 Catégories d'intervention

Catégories d'intervention correspondant au contenu de l'axe prioritaire, fondées sur une nomenclature adoptée par la Commission, et ventilation indicative du soutien de l'Union.

#### Tableaux 6-9: Catégories d'intervention

**Tableau 6: Dimension 1 - Domaine d'intervention**

Axe prioritaire	5 - Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe (TF)	
	Code	Montant (€)
	085. Protection et amélioration de la biodiversité, protection de la nature et infrastructure verte	4 521 000,00
	091. Développement et promotion du potentiel touristique des espaces naturels	904 200,00

<b>Axe prioritaire</b>	<b>5 - Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe (TF)</b>	
092. Protection, développement et promotion des actifs touristiques publics		904 200,00
093. Développement et promotion des services touristiques publics		904 200,00
094. Protection, développement et promotion des actifs culturels et patrimoniaux publics		904 200,00
095. Développement et promotion des services culturels et patrimoniaux publics		904 200,00

**Tableau 7: Dimension 2 - Forme de financement**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>5 - Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe (TF)</b>	
	<b>Code</b>	<b>Montant (€)</b>
01. Subvention non remboursable		9 042 000,00

**Tableau 8: Dimension 3 -Type de territoire**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>5 - Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe (TF)</b>	
	<b>Code</b>	<b>Montant (€)</b>
07. Sans objet		9 042 000,00

**Tableau 9: Dimension 6 - Mécanismes de mise en œuvre territoriale**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>5 - Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe (TF)</b>	
	<b>Code</b>	<b>Montant (€)</b>
07. Sans objet		9 042 000,00

**2.A.9. Résumé de l'utilisation prévue de l'assistance technique, y compris, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des autorités qui participent à la gestion et au contrôle du programme et des bénéficiaires et, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des partenaires concernés à participer à la mise en œuvre des programmes (Le cas échéant)**

<b>Axe prioritaire:</b>	<b>5 - Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe (TF)</b>
<b>Utilisation prévue de l'assistance technique</b>	
Le PO n'a pas prévu à ce stade, d'utilisation spécifique de l'assistance technique. Des modalités spécifiques répondant à des besoins particuliers de cet axe pourront être définies en cours de programmation.	

### 2.A.1 Axe prioritaire

ID de l'axe prioritaire	6
Titre de l'axe prioritaire	Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe (TN)

- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l'intermédiaire d'instruments financiers
- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l'intermédiaire d'instruments financiers établis au niveau de l'Union
- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre par l'intermédiaire du développement local mené par les acteurs locaux

### 2.A.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire couvrant plus d'un objectif thématique (le cas échéant) (Le cas échéant)

### 2.A.3 Fonds et base de calcul du soutien de l'Union

Fonds	Base de calcul (total des dépenses admissibles ou dépenses publiques admissibles)
ERDF	Total

### 2.A.4 Priorité d'investissement

ID de la priorité d'investissement	6c
Titre de la priorité d'investissement	Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

### 2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement et résultats escomptés

ID de l'objectif spécifique	OS10
Titre de l'objectif spécifique	Accroître l'attractivité touristique du territoire de coopération au travers de la mise en valeur conjointe de son patrimoine naturel et culturel
Résultats que les États membres cherchent à atteindre	<b>Constats</b>

<b>ID de l'objectif spécifique</b>	OS10
<b>Titre de l'objectif spécifique</b>	Accroître l'attractivité touristique du territoire de coopération au travers de la mise en valeur conjointe de son patrimoine naturel et culturel
<b>avec le soutien de l'Union</b>	<p>Le tourisme dans la Caraïbe est l'un des moteurs du développement économique et social de ces pays. Ses interactions avec les autres secteurs économiques sont importantes et en font un secteur d'intervention prioritaire pour le Programme.</p> <p>L'attractivité touristique de la Caraïbe est très directement liée à la richesse et à la beauté et à la richesse de son patrimoine naturel (plages essentiellement mais aussi massifs volcaniques ou mer pour le tourisme nautique) et culturel, qu'il soit matériel (bâti, musées) ou immatériel[1] (arts populaires, littérature, spectacle vivant, musiques, etc.).</p> <p>A titre d'exemple, l'AEC a mis l'accent sur l'application des politiques environnementales au secteur du tourisme et a fait du tourisme durable l'une de ses priorités. Cela se traduit par la prise en compte, d'une part, de la gestion durable des ressources et, d'autre part, de la protection du patrimoine naturel par un secteur économique qui est pour la majorité des Etats de la Caraïbe le premier secteur d'activité. Dans ce contexte, la Convention portant création de la Zone de Tourisme durable de la Grande Caraïbe (ZTDC) a été signée par tous les membres et membres associés de l'AEC. Elle est récemment entrée en vigueur et a fait de la Grande Caraïbe la première Zone de Tourisme durable dans le monde.</p> <p><b>Changements attendus</b></p> <p>Le changement attendu au terme de l'intervention de cet axe du PO est une plus grande attractivité touristique du territoire par la mise en valeur de son patrimoine naturel et culturel. Cela passe notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le développement et le renforcement de l'offre commune en matière de tourisme durable et le transfert de bonnes pratiques novatrices (cf. labellisation des sites d'écotourisme par exemple). Il s'agit notamment pour les régions françaises de bénéficier des expériences les plus riches de la Caraïbe en la matière (cf. projet AEC sur le tourisme durable, expériences de longue date de certains pays comme le Costa Rica sur un positionnement très spécifique sur l'écotourisme), afin d'enrichir et de diversifier leur offre touristique. Des perspectives intéressantes existent en effet tant sur l'hébergement (gestion de l'eau, des énergies et des déchets dans les sites hôteliers ou dans des sites isolés) que sur l'offre de loisirs (parcours de randonnées, observation de la canopée, «acrobranches », sports nautiques) ou le positionnement commercial et la valorisation de cette image.</li> <li>• La mise en valeur d'un patrimoine riche et diversifié (naturel, mais surtout culturel à l'échelle de la Caraïbe), fondement entre autres de la possibilité de renforcer un tourisme multi-destination. Par des actions concrètes sur le</li> </ul>

<b>ID de l'objectif spécifique</b>	OS10
<b>Titre de l'objectif spécifique</b>	Accroître l'attractivité touristique du territoire de coopération au travers de la mise en valeur conjointe de son patrimoine naturel et culturel
	patrimoine culturel de la Caraïbe, le Programme contribuera à la préservation, au développement et à la mise en valeur du capital commun de la Caraïbe.
<b>ID de l'objectif spécifique</b>	OS9
<b>Titre de l'objectif spécifique</b>	Mieux protéger et valoriser le patrimoine naturel caribéen au travers de la mise en place de stratégies et d'outils conjoints
<b>Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union</b>	<p><b>Constats</b></p> <p>La Caraïbe est l'un des berceaux de la biodiversité mondiale avec plus de 13 000 espèces différentes dont 70% sont endémiques. Les espèces endémiques ou « <i>hotspot</i> » représentent 3% des 300 000 espèces de plantes du monde et 3,5% des 27 300 espèces de vertébrés mondiales.</p> <p>Cependant, ce patrimoine est menacé par les activités humaines : il est mis à mal notamment par l'accroissement de la population, l'urbanisation croissante, ou le développement d'activités liées à l'extraction de matières premières. L'amélioration et le développement de stratégies d'outils de protection du patrimoine naturel et de la biodiversité (plan de gestion des zones côtières, stratégies de gouvernance des parcs naturels, etc.) qui intègre l'ensemble des acteurs (par exemple les professionnels de la pêche, les agriculteurs, etc.) constitue donc une nécessité partagée à l'échelle de la zone.</p> <p>Par ailleurs, malgré l'existence de structures de recherche et d'observatoires, d'études scientifiques et d'inventaires, le volume de connaissance sur la biodiversité et les moyens déployés pour l'étoffer sont encore incomplets (exemple : écosystèmes non forestiers en Guyane) et inégaux entre les territoires.</p> <p>La valorisation de ce patrimoine naturel (en dehors du tourisme) reste encore insuffisamment exploitée par exemple dans le domaine de la pharmacopée. Le développement de stratégies et d'outils de valorisation de la biodiversité via par exemple des partenariats de R&amp;D&amp;I peut être une voie à poursuivre.</p>

<b>ID de l'objectif spécifique</b>	OS10
<b>Titre de l'objectif spécifique</b>	Accroître l'attractivité touristique du territoire de coopération au travers de la mise en valeur conjointe de son patrimoine naturel et culturel
	<p><b>Changements attendus</b></p> <p>Le changement attendu au terme de l'intervention de cette priorité d'intervention est non seulement le renforcement de la protection de l'environnement (aires marines protégées, protection de la forêt amazonienne, parcs naturels, etc.) mais aussi le renforcement de la valorisation de l'environnement sous ses différentes formes : utilisation durable des ressources à des fins économiques (pharmacopée par exemple) ou valorisation de la forêt amazonienne dans le cadre des négociations des crédits carbone sur le marché mondial par exemple.</p>

**Tableau 3: indicateurs de résultat spécifiques du programme** (par objectif spécifique)

Objectif spécifique		OS10 - Accroître l'attractivité touristique du territoire de coopération au travers de la mise en valeur conjointe de son patrimoine naturel et culturel					
ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
OS10	Nb de sites touristiques de la Caraïbe bénéficiant d'un label de qualité	nombre	181,00	2015	271,00	SC	2015, 2018, 2020, 2023

Objectif spécifique		OS9 - Mieux protéger et valoriser le patrimoine naturel caribéen au travers de la mise en place de stratégies et d'outils conjoints					
ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
OS9	Nd d'initiatives transnationales en faveur de la protection de la biodiversité animale et végétale	nombre	9,00	2015	16,00	enquête ad hoc, SC	2015, 2018, 2020, 2023

## 2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d'investissement choisie)

### 2.A.6.1 Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires

Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
<b>Pour l'OS 9:</b>	
<b>Types d'actions</b>	
1/ Actions de renforcement des connaissances sur les ressources naturelles, la biodiversité et la santé végétale au sein de la Caraïbe	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Projets de recherche et de recherche appliquée, permettant par exemple d'améliorer la connaissance du patrimoine naturel, la compréhension du fonctionnement des écosystèmes et de leurs services, et l'anticipation des évolutions ;</li><li>• Projet d'observatoires de la biodiversité et des ressources naturelles permettant un suivi des données et une sensibilisation des acteurs sur les ressources ;</li><li>• Projets d'études et d'aide à la décision pour les acteurs publics.</li></ul>	
2/ Actions d'appui à la définition de stratégies communes de protection et gestion de l'environnement	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Création et/ou renforcement des réseaux des acteurs de protection de l'environnement et des ressources naturelles (exemple de la mise en réseau des réserves naturelles au niveau de la Caraïbe, des acteurs de la santé végétale, etc.) ;</li><li>• Action de coopération pour l'élaboration de lignes directrices de gestion des espèces et des zones protégées ;</li><li>• Projets de mutualisation et échanges de bonnes pratiques sur les politiques et les outils de sensibilisation des publics (grand public, entreprises, scolaires, etc.)</li></ul>	
3/ Actions d'appui à la mise en œuvre d'instruments conjoints de protection de la biodiversité	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Soutien à la mise en place de zones protégées dans la région Caraïbe notamment dans les "couloirs", les zones de reproduction et de nurseries fréquentées par une espèce ou un groupe d'espèces de mammifères marins.</li><li>• Développement d'actions spécifiques pour la protection de la faune (cf. Iguane endémique), de la flore (éradication du bambou et autres espèces</li></ul>	

<b>Priorité d'investissement</b>	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
<p>envahissantes, lutte contre la cercosporiose, le jaunissement des cocotiers, etc.) et des milieux (forêts sèches).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valorisation des compétences du monde associatif autour de projets intégrés sur la biodiversité</li> </ul> <p>4/ Actions de valorisation de la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions permettant l'intégration des espaces dans les initiatives sur les marchés de quotas de carbone (cf. stratégies REDD+)</li> </ul> <p><b>Territoires</b></p> <p>Le PO cible exclusivement les territoires éligibles au volet transnational.</p> <p><b>Porteurs de projets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrations et institutions publiques, nationales, régionales et locales</li> <li>• Organisations internationales à vocation régionale</li> <li>• Centres de recherche et universités</li> <li>• Conservatoires des réserves naturelles</li> <li>• Associations et ONG</li> </ul> <p><b>Bénéficiaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Population</li> <li>• Administrations et institutions publiques, nationales, régionales et locales</li> <li>• Organisations internationales à vocation régionale</li> <li>• Centres de recherche et université</li> <li>• Conservatoires des réserves naturelles</li> </ul> <p><b><u>Pour l'OS10 :</u></b></p>	

**Priorité d'investissement**

6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

**Types d'actions**

1/ Développement et renforcement d'une offre commune en matière de tourisme durable et transferts de bonnes pratiques

- Développement, en lien avec le projet Tourisme durable de l'AEC notamment, d'initiatives de tourisme durable et d'éco-tourisme qui combinent i) la gestion durable des ressources (développement des ENR dans les infrastructures hôtelières, gestion de l'eau et des déchets, etc.) et ii) la valorisation des atouts naturels et culturels de la Caraïbe (exemple des parcs marins ou des parcs naturels), en lien par exemple avec les TIC par le développement de systèmes d'information embarqués (GPS, *smartphones*) pour donner l'information sur le patrimoine, les hébergements, etc.
- Renforcement des activités de pleine nature et d'accueil du public compatibles avec le milieu naturel, pour consolider un tourisme vert / écotourisme, aux normes et en phase avec les attentes des consommateurs
- Projets de labellisation conjointe des infrastructures et services touristiques en lien avec le tourisme vert

2/ Mise en valeur du patrimoine naturel et culturel de la Caraïbe et développement d'offres touristiques multi-destinations.

- Opération de valorisation du patrimoine culturel immatériel et matériel de la Caraïbe ;
- Stratégie de communication conjointe permettant de promouvoir au sein et hors de la Caraïbe la diversité et la complémentarité de l'offre touristique de la Caraïbe (dans une logique de tourisme multi-destination) ;
- Mise en place de circuits touristiques combinés.

**Territoires**

Le PO cible exclusivement les territoires éligibles au volet transnational.

**Porteurs de projets**

- Administrations et institutions publiques, nationales, régionales et locales
- Organisations internationales à vocation régionale
- Associations et entreprises, associations des professionnels du secteur
- Comités régionaux du tourisme et offices du tourisme

<b>Priorité d'investissement</b>	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations et ONG</li> </ul> <p><b>Bénéficiaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Population</li> <li>• Administrations et institutions publiques, nationales, régionales et locales</li> <li>• Organisations internationales à vocation régionale</li> <li>• Associations et entreprises, associations des professionnels du secteur</li> <li>• Comités régionaux du tourisme et offices du tourisme</li> </ul>	

#### **2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations**

<b>Priorité d'investissement</b>	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
<p><b>Principes directeurs pour la sélection des opérations</b></p> <p>Les projets de coopération devront notamment montrer qu'ils s'inscrivent spécifiquement dans une logique i) de développement territorial ayant des effets concrets pour le territoire et la population (dimension FEDER) et ii) de coopération transnationale et transfrontalière développée au bénéfice de l'ensemble des partenaires (dimension Coopération territoriale européenne).</p> <p><b><u>Pour l'OS 9:</u></b></p> <p>Ils seront ainsi sélectionnés sur la base des critères suivants, communs à l'ensemble des axes du PO et déclinés de façon spécifique en fonction des thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence et valeur ajoutée de la coopération transfrontalière</li> <li>• Articulation et complémentarité avec les stratégies de développement et les outils de financement</li> </ul>	

<b>Priorité d'investissement</b>	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
<ul style="list-style-type: none"> <li>• des RUP françaises (de type, PO FEDER/FSE régionaux, Schéma Régional du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité, Schéma Régional de Cohérence Écologique (trames vertes et bleues), Schéma d'aménagement et de développement Touristique, FEADER et POSEI pour la gestion des sites naturels, etc.</li> <li>• Les projets visant en priorité à développer le tourisme vert (accueil et transport du public, sentiers de randonnées, structures type carbets/ places à feu, animations...) doivent impérativement s'accompagner de mesures visant à sensibiliser les visiteurs et à réduire l'impact de ces activités touristiques sur l'environnement (artificialisation des sols à limiter au maximum, signalisation et panneaux informatifs, gestion des déchets, gestion du stationnement, mesures anti piétinement ...)</li> <li>• des organisations régionales partenaires</li> <li>• des PTOM et autres Etats membres des organisations régionales</li> </ul> <p>L'inscription de projets en cohérence avec ces différentes stratégies des régions françaises et des organisations de la Caraïbe peut montrer comment des synergies entre les fonds sont créées et comment des doublons ne sont pas induits par les cofinancements. Elle peut surtout être garante de la pertinence du projet et de la réponse à des enjeux partagés, ainsi que de la mobilisation de financement complémentaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approche axée sur les résultats attendus pour les territoires : le PO privilégiera les projets qui ont des résultats concrets pour le territoire.</li> </ul> <p>Les projets devront notamment démontrer comment leur mise en œuvre contribue à l'atteinte de l'objectif spécifique de l'axe.</p> <p>Les critères de sélection des opérations seront précisés dans le cadre de chaque appel à projets.</p> <p><b><u>Pour l'OS 10 :</u></b></p> <p>Ils seront ainsi sélectionnés sur la base des critères suivants, communs à l'ensemble des axes du PO et déclinés de façon spécifique en fonction des thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence et valeur ajoutée de la coopération transfrontalière</li> <li>• Articulation et complémentarité avec les stratégies de développement et les outils de financement</li> </ul>	

<b>Priorité d'investissement</b>	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
<ul style="list-style-type: none"> <li>• des RUP françaises (de type, PO FEDER/FSE régionaux, Schéma Régional du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité, Schéma Régional de Cohérence Écologique (trames vertes et bleues), Schéma d'aménagement et de développement Touristique, FEADER et POSEI pour le tourisme vert, etc.)</li> <li>• Les projets visant en priorité à développer le tourisme vert (accueil et transport du public, sentiers de randonnées, structures type carbets/ places à feu, animations...) doivent impérativement s'accompagner de mesures visant à sensibiliser les visiteurs et à réduire l'impact de ces activités touristiques sur l'environnement (artificialisation des sols à limiter au maximum, signalisation et panneaux informatifs, gestion des déchets, gestion du stationnement, mesures anti piétinement ...)</li> <li>• des organisations régionales partenaires (par exemple Plan d'action de Pétionville ou PIN <i>Wider Caribbean</i> dans une logique d'articulation FED/FEDER)</li> <li>• des PTOM et autres Etats membres des organisations régionales</li> </ul> <p>L'inscription de projets en cohérence avec ces différentes stratégies des régions françaises et des organisations de la Caraïbe peut montrer comment des synergies entre les fonds sont créées et comment des doublons ne sont pas induits par les cofinancements. Elle peut surtout être garante de la pertinence du projet et de la réponse à des enjeux partagés, ainsi que de la mobilisation de financements complémentaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approche axée sur les résultats attendus pour les territoires : le PO privilégiera les projets qui ont des résultats concrets pour le territoire.</li> </ul> <p>Les projets devront notamment démontrer comment leur mise en œuvre contribue à l'atteinte de l'objectif spécifique de l'axe.</p> <p>Les critères de sélection des opérations seront précisés dans le cadre de chaque appel à projets.</p>	

### 2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (Le cas échéant)

<b>Priorité d'investissement</b>	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Le PO n'a pas prévu d'utilisation spécifique des instruments d'ingénierie financière.	

### 2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (Le cas échéant)

<b>Priorité d'investissement</b>	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Le PO n'a pas prévu d'utilisation spécifique des grands projets.	

### 2.A.6.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement choisie)

**Tableau 4: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme**

<b>Priorité d'investissement</b>	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel				
ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	5,00	SC	Annuelle (en %)
Ax6-1	Nombre d'aires d'écosystèmes forestiers, agricoles et d'aquaculture bénéficiant de mesures de gestion commune et de conservation	nombre	8,00	SC	annuelle
Ax6-2	Nombre de dispositifs de suivi et d'évaluation du développement du tourisme durable	nombre	16,00	SC	Annuelle

### 2.A.7 Cadre de performance

**Tableau 5: Cadre de performance de l'axe prioritaire**

<b>Axe prioritaire</b>		6 - Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe (TN)					
ID	Type d'indicateur	Indicateur ou étape clé de mise en œuvre	Unité de mesure, s'il y a lieu	Valeur intermédiaire pour 2018	Valeur cible (2023)	Source des données	Démonstration de la pertinence de l'indicateur, le cas échéant
Ax6-1	Réalisation	Nombre d'aires	nombre	2	8,00	SC	

Axe prioritaire		6 - Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe (TN)					
ID	Type d'indicateur	Indicateur ou étape clé de mise en œuvre	Unité de mesure, s'il y a lieu	Valeur intermédiaire pour 2018	Valeur cible (2023)	Source des données	Démonstration de la pertinence de l'indicateur, le cas échéant
		d'écosystèmes forestiers, agricoles et d'aquaculture bénéficiant de mesures de gestion commune et de conservation					
Ax6-2	Réalisation	Nombre de dispositifs de suivi et d'évaluation du développement du tourisme durable	nombre	5	16,00	SC	
IF6	Financier	Dépenses certifiées de l'axe	euros	1 090 400,00	7 269 333,00	SC	

### Informations qualitatives supplémentaires concernant la mise en place du cadre de performance

#### 2.A.8 Catégories d'intervention

Catégories d'intervention correspondant au contenu de l'axe prioritaire, fondées sur une nomenclature adoptée par la Commission, et ventilation indicative du soutien de l'Union.

#### Tableaux 6-9: Catégories d'intervention

Tableau 6: Dimension 1 - Domaine d'intervention

Axe prioritaire	6 - Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe (TN)	
	Code	Montant (€)
	085. Protection et amélioration de la biodiversité, protection de la nature et infrastructure verte	2 726 000,00
	091. Développement et promotion du potentiel touristique des espaces naturels	545 200,00

<b>Axe prioritaire</b>	<b>6 - Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe (TN)</b>	
092. Protection, développement et promotion des actifs touristiques publics		545 200,00
093. Développement et promotion des services touristiques publics		545 200,00
094. Protection, développement et promotion des actifs culturels et patrimoniaux publics		545 200,00
095. Développement et promotion des services culturels et patrimoniaux publics		545 200,00

**Tableau 7: Dimension 2 - Forme de financement**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>6 - Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe (TN)</b>	
	<b>Code</b>	<b>Montant (€)</b>
01. Subvention non remboursable		5 452 000,00

**Tableau 8: Dimension 3 -Type de territoire**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>6 - Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe (TN)</b>	
	<b>Code</b>	<b>Montant (€)</b>
07. Sans objet		5 452 000,00

**Tableau 9: Dimension 6 - Mécanismes de mise en œuvre territoriale**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>6 - Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe (TN)</b>	
	<b>Code</b>	<b>Montant (€)</b>
07. Sans objet		5 452 000,00

**2.A.9. Résumé de l'utilisation prévue de l'assistance technique, y compris, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des autorités qui participent à la gestion et au contrôle du programme et des bénéficiaires et, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des partenaires concernés à participer à la mise en œuvre des programmes (Le cas échéant)**

<b>Axe prioritaire:</b>	<b>6 - Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe (TN)</b>
Le PO n'a pas prévu à ce stade, d'utilisation spécifique de l'assistance technique. Des modalités spécifiques répondant à des besoins particuliers de cet axe pourront être définies en cours de programmation.	

### 2.A.1 Axe prioritaire

<b>ID de l'axe prioritaire</b>	7
<b>Titre de l'axe prioritaire</b>	Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique (TF)

- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l'intermédiaire d'instruments financiers
- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l'intermédiaire d'instruments financiers établis au niveau de l'Union
- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre par l'intermédiaire du développement local mené par les acteurs locaux

### 2.A.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire couvrant plus d'un objectif thématique (le cas échéant) (Le cas échéant)

### 2.A.3 Fonds et base de calcul du soutien de l'Union

Fonds	Base de calcul (total des dépenses admissibles ou dépenses publiques admissibles)
ERDF	Total

### 2.A.4 Priorité d'investissement

<b>ID de la priorité d'investissement</b>	9a
<b>Titre de la priorité d'investissement</b>	Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

### 2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement et résultats escomptés

<b>ID de l'objectif spécifique</b>	OS11
<b>Titre de l'objectif spécifique</b>	Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques liés aux maladies émergentes et risques sanitaires
<b>Résultats que les États membres cherchent à atteindre</b>	<b>Constats</b>

<b>ID de l'objectif spécifique</b>	OS11
<b>Titre de l'objectif spécifique</b>	Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques liés aux maladies émergentes et risques sanitaires
<b>avec le soutien de l'Union</b>	<p>La Caraïbe constitue un milieu insulaire tropical fortement peuplé, où les pays et territoires sont en interaction les uns avec les autres, et également avec ceux des Amériques ainsi qu'avec l'Europe. Les flux d'hommes, d'animaux, de végétaux et de produits sont importants. Cette zone voit l'émergence et la dispersion de maladies infectieuses au niveau mondial, et connaît également des maladies et infections qui lui sont plus spécifiques (drépanocytose, dengue, etc.).</p> <p>De nombreuses caractéristiques sont partagées dans les îles de la Caraïbe et fondent une approche de coopération régionale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les affections métaboliques : hypertension artérielle, diabète portant sur les mêmes populations : indiennes, afro caribéennes, etc.</li> <li>• Les maladies chroniques comme le VIH ;</li> <li>• Les pathologies vectorielles (dengue, chikungunya, leptospirose, ...).</li> </ul> <p>Face à ces risques, les fortes disparités entre les pays et territoires de la Grande Caraïbe, particulièrement en matière d'infrastructures sanitaires et de compétences scientifiques et techniques dans les domaines de la santé appellent le développement d'approches communes.</p> <p>La zone peut d'ores et déjà s'appuyer sur les compétences et les réseaux de surveillance épidémiologique en santé humaine, animale ou végétale et organismes de coordination régionale déjà existant (CaribVET, <i>Caribbean Plant Health Directors</i>, PAHO, CAREC, CDC, CIRE Antilles-Guyane). Par ailleurs, les territoires communautaires disposent d'expertises sanitaires et de plateaux techniques de qualité qui peuvent constituer les pivots de cette coopération régionale en matière de santé. Particulièrement, les Agences Régionales de Santé (ARS) des régions françaises entendent faire de la coopération régionale une de leurs priorités.</p> <p>Ainsi, pour la période 2014-2020, les projets « santé » permettront de poursuivre les actions engagées afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la prévention et la prise en charge de maladies comme le VIH, le diabète, le cancer, les maladies vectorielles comme la dengue, et le chikungunya ;</li> <li>• Renforcer les réseaux de coopération entre différents acteurs : institutions, secteur public et secteur privé ;</li> </ul>

<b>ID de l'objectif spécifique</b>	OS11
<b>Titre de l'objectif spécifique</b>	Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques liés aux maladies émergentes et risques sanitaires
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser les échanges de savoir-faire et de connaissance.</li> </ul> <p>Le succès des projets de coopération menés sur la thématique santé (cf. Observatoire du VIH) et la pertinence d'une approche de coopération régionale pour traiter de problématiques sanitaires communes confortent la sélection de cet objectif pour le PO</p> <p>L'intervention du programme ciblera une priorité d'investissement portant sur les questions sanitaires et sociales réduisant les inégalités sur le plan de l'état de santé et favorisant l'inclusion sociale.</p> <p><b>Changements attendus</b></p> <p>Le changement attendu est le renforcement des réponses de prévention et de gestion des maladies et risques sanitaires dans la Caraïbe, et par conséquent, une meilleure protection des populations face à ces risques. Le PO permettra ainsi avant tout :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De renforcer les connaissances locales sur des enjeux sanitaires spécifiques à la Caraïbe</li> <li>• D'améliorer les services de santé et la qualité des soins et des prises en charge sanitaires et sociales dans la zone Caraïbe par des coopérations de terrain (cf. transferts de bonnes pratiques sur la prise en charge des patients, échanges entre professionnels, organisation des évacuations sanitaires, etc.).</li> </ul> <p>Au titre du PO Caraïbe, les actions soutenues portent sur le secteur sanitaire, ainsi que sur le secteur médico-social (handicap, vieillissement, dépendance notamment).</p>

**Tableau 3: indicateurs de résultat spécifiques du programme** (par objectif spécifique)

Objectif spécifique		OS11 - Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques liés aux maladies émergentes et risques sanitaires					
ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
OS11	Capacité de réponses aux risques sanitaires des territoires	note sur une échelle de 1 à 5	2,56	2015	1,85	Enquête ad hoc, SC	2015,2018,2020,2023

Objectif spécifique		OS11 - Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques liés aux maladies émergentes et risques sanitaires					
ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
	de la Caraïbe						

## 2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d'investissement choisie)

### 2.A.6.1 Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires

<b>Priorité d'investissement</b>	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
<b>Types d'actions</b>	
1/ Actions de coopération dans le domaine de l'observation et de la lutte contre les maladies infectieuses	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projets de recherche conjoints portant spécifiquement sur les pathologies importantes pour la Caraïbe (affections métaboliques : hypertension artérielle, diabète ; maladies chroniques comme le VIH ; pathologies vectorielles (dengue, chikungunya, leptospirose, ...) ; cancers ; etc.</li> <li>• Projets d'observations et de vigilance sur les maladies infectieuses (humaines et animales) ;</li> <li>• Projets d'appui à la mise en place de plan de gestion de crises sanitaires liées à des pandémies et épizooties, incluant l'analyse de l'impact économique des systèmes de gestion préventive mis en place.</li> </ul>	
2/ Actions de coopération sanitaire destinée à l'amélioration de la qualité de l'offre de soins	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions de coopération entre les organisations régionales sanitaires et médico-sociales sur les actions de prévention, de formation, de prise en charge médico-sociale dans le cadre de leur politique de santé publique dans plusieurs secteurs (diabète, maladies cardio-vasculaires, obésité, AVC, VIH, éducations thérapeutiques du patient) ;</li> <li>• Promotion des échanges de savoir-faire et de transferts de compétences en faveur des populations vulnérables (personnes handicapées et âgées notamment) ;</li> <li>• Actions de coopération favorisant la mise en œuvre d'évacuations sanitaires et de partenariat entre d'autres systèmes de santé publics et privés ;</li> </ul>	

<b>Priorité d'investissement</b>	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projets de renforcement des capacités des systèmes sanitaires et de santé en réponse à des crises liées aux événements climatiques et naturels ;</li> <li>• Mutualisation et échanges de moyens et équipement ; échanges de bonnes pratiques sur la prise en charge et le soin au patient ;</li> <li>• Actions portant sur les outils de communication professionnelle dans le domaine médical via une plateforme dématérialisée : imagerie médicale, télémédecine, échange de radiographies, etc ;</li> <li>• Actions interrégionales de coopération dans les domaines de l'assurance santé afin d'assurer une couverture médicale plus étendue pour le patient, à l'exemple de la PAHO qui travaille sur une carte d'assurance caribéenne avec la CARICOM (un <i>pass</i> compatible avec d'autres systèmes d'assurances).</li> </ul> <p><b>Territoires</b></p> <p>Le PO cible exclusivement l'espace transfrontalier de coopération couvrant la Guadeloupe, la Martinique et les pays et territoires de l'OECO.</p> <p><b>Porteurs de projets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrations et institutions publiques, nationales, régionales et territoriales</li> <li>• Organisations internationales à vocation régionale, notamment les organisations compétentes en termes de santé (cf. CARPHA)</li> <li>• Centres de recherche et universités</li> <li>• Établissements publics et privés de santé</li> <li>• Associations de patients</li> </ul> <p><b>Bénéficiaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Population, patients</li> <li>• Administrations et institutions publiques, nationales, régionales et territoriales</li> <li>• Organisations internationales à vocation régionale, notamment les organisations compétentes en termes de santé (cf. CARPHA)</li> </ul>	

<b>Priorité d'investissement</b>	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centres de recherche et universités</li> <li>• Établissements publics et privés de santé</li> </ul>	

### 2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations

<b>Priorité d'investissement</b>	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
<p><b>Principes directeurs pour la sélection des opérations</b></p> <p>Les projets de coopération devront notamment montrer qu'ils s'inscrivent spécifiquement dans une logique i) de développement territorial ayant des effets concrets pour le territoire et la population (dimension FEDER) et ii) de coopération transfrontalière ou transnationale développée au bénéfice de l'ensemble des partenaires (dimension Coopération territoriale européenne). .</p> <p>Ils seront ainsi sélectionnés sur la base des critères suivants, communs à l'ensemble des axes du PO et déclinés de façon spécifique en fonction des thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence et valeur ajoutée de la coopération transnationale : les projets devront faire la démonstration de la valeur ajoutée d'une intervention à l'échelle transfrontalière ou transnationale par rapport à une échelle d'intervention locale (au sein de chaque RUP). En ce sens, un projet de coopération doit répondre à deux des principes suivants : i) la stratégie est élaborée conjointement, ii) les actions sont réalisées conjointement, iii) les projets sont financés par les différents partenaires et/ou iv) les effectifs sont issus des différentes structures partenaires. Il est essentiel également que les résultats soient visibles sur les différents territoires.</li> <li>• Articulation et complémentarité avec les stratégies de développement et les outils de financement <ul style="list-style-type: none"> <li>• des RUP françaises (de type, PO FEDER/FSE régionaux, SRDEII, schémas régionaux d'enseignement supérieur et de recherche, S3, etc.)</li> <li>• des organisations régionales partenaires</li> <li>• des PTOM et autres Etats membres des organisations régionales</li> </ul> </li> </ul>	

<b>Priorité d'investissement</b>	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
<p>L'inscription de projets en cohérence avec ces différentes stratégies des régions françaises et des organisations de la Caraïbe peut montrer comment des synergies entre les fonds sont créées et comment des doublons ne sont pas induits par les cofinancements. Elle peut surtout être garante de la pertinence du projet et de la réponse à des enjeux partagés, ainsi que de la mobilisation de financements complémentaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approche axée sur les résultats attendus pour les territoires : le PO privilégiera les projets qui ont des résultats concrets pour le territoire, des projets permettant de renforcer concrètement et directement la création de nouveaux réseaux de recherche et d'innovation ayant pour objectif la création de connaissances sur la Caraïbe et pour la Caraïbe.</li> </ul> <p>Les projets devront notamment démontrer comment leur mise en œuvre contribue à l'atteinte de l'objectif spécifique de l'axe.</p> <p>Les critères de sélection des opérations seront précisés dans le cadre de chaque appel à projets.</p>	

### 2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (Le cas échéant)

<b>Priorité d'investissement</b>	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
<p><b>Utilisation prévue des instruments d'ingénierie financière</b></p> <p>Le PO n'a pas prévu d'utilisation spécifique des instruments d'ingénierie financière.</p>	

### 2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (Le cas échéant)

<b>Priorité d'investissement</b>	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
----------------------------------	--

<b>Priorité d'investissement</b>	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
<b>Utilisation prévue des grands projets</b>	
Le PO n'a pas prévu d'utilisation spécifique des grands projets.	

#### 2.A.6.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement choisie)

**Tableau 4: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme**

<b>Priorité d'investissement</b>	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité				
<b>ID</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Unité de mesure</b>	<b>Valeur cible (2023)</b>	<b>Source des données</b>	<b>Fréquence de communication de l'information</b>
Ax7-1	Nombre de bénéficiaires des projets de santé mis en œuvre	nombre	404,00	SC/ARS	Annuelle
Ax7-2	Nombre de dispositifs mis en place pour faire face aux problématiques de santé publique	nombre	6,00	SC/ARS	Annuelle

#### 2.A.7 Cadre de performance

**Tableau 5: Cadre de performance de l'axe prioritaire**

<b>Axe prioritaire</b>		<b>7 - Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique (TF)</b>					
<b>ID</b>	<b>Type d'indicateur</b>	<b>Indicateur ou étape clé de mise en œuvre</b>	<b>Unité de mesure, s'il y a lieu</b>	<b>Valeur intermédiaire pour 2018</b>	<b>Valeur cible (2023)</b>	<b>Source des données</b>	<b>Démonstration de la pertinence de l'indicateur, le cas échéant</b>
Ax7-1	Réalisation	Nombre de bénéficiaires des projets de santé mis en œuvre	nombre	121	404,00	SC/ARS	

Axe prioritaire		7 - Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique (TF)					
ID	Type d'indicateur	Indicateur ou étape clé de mise en œuvre	Unité de mesure, s'il y a lieu	Valeur intermédiaire pour 2018	Valeur cible (2023)	Source des données	Démonstration de la pertinence de l'indicateur, le cas échéant
Ax7-2	Réalisation	Nombre de dispositifs mis en place pour faire face aux problématiques de santé publique	nombre	2	6,00	SC/ARS	
IF7	Financier	Dépenses certifiées de l'axe	euros	1 159 020,00	7 726 800,00	SC/ARS	

### Informations qualitatives supplémentaires concernant la mise en place du cadre de performance

#### 2.A.8 Catégories d'intervention

Catégories d'intervention correspondant au contenu de l'axe prioritaire, fondées sur une nomenclature adoptée par la Commission, et ventilation indicative du soutien de l'Union.

#### Tableaux 6-9: Catégories d'intervention

##### Tableau 6: Dimension 1 - Domaine d'intervention

Axe prioritaire		7 - Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique (TF)	
		Code	Montant (€)
		112. Amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général	5 795 100,00

**Tableau 7: Dimension 2 - Forme de financement**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>7 - Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique (TF)</b>	
	<b>Code</b>	<b>Montant (€)</b>
01. Subvention non remboursable		5 795 100,00

**Tableau 8: Dimension 3 -Type de territoire**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>7 - Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique (TF)</b>	
	<b>Code</b>	<b>Montant (€)</b>
07. Sans objet		5 795 100,00

**Tableau 9: Dimension 6 - Mécanismes de mise en œuvre territoriale**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>7 - Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique (TF)</b>	
	<b>Code</b>	<b>Montant (€)</b>
07. Sans objet		5 795 100,00

**2.A.9. Résumé de l'utilisation prévue de l'assistance technique, y compris, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des autorités qui participent à la gestion et au contrôle du programme et des bénéficiaires et, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des partenaires concernés à participer à la mise en œuvre des programmes (Le cas échéant)**

<b>Axe prioritaire:</b>	<b>7 - Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique (TF)</b>	
<b>Utilisation prévue de l'assistance technique</b>		

<b>Axe prioritaire:</b>	<b>7 - Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique (TF)</b>
Le PO n'a pas prévu à ce stade, d'utilisation spécifique de l'assistance technique. Des modalités spécifiques répondant à des besoins particuliers de cet axe pourront être définies en cours de programmation.	

### 2.A.1 Axe prioritaire

<b>ID de l'axe prioritaire</b>	8
<b>Titre de l'axe prioritaire</b>	Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique (TN)

- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l'intermédiaire d'instruments financiers
- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l'intermédiaire d'instruments financiers établis au niveau de l'Union
- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre par l'intermédiaire du développement local mené par les acteurs locaux

### 2.A.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire couvrant plus d'un objectif thématique (le cas échéant) (Le cas échéant)

### 2.A.3 Fonds et base de calcul du soutien de l'Union

Fonds	Base de calcul (total des dépenses admissibles ou dépenses publiques admissibles)
ERDF	Total

### 2.A.4 Priorité d'investissement

<b>ID de la priorité d'investissement</b>	9a
<b>Titre de la priorité d'investissement</b>	Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

### 2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement et résultats escomptés

<b>ID de l'objectif spécifique</b>	OS12
<b>Titre de l'objectif spécifique</b>	Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques liés aux maladies émergentes et risques sanitaires
<b>Résultats que les États membres cherchent à atteindre</b>	<b>Constats</b>

<b>ID de l'objectif spécifique</b>	OS12
<b>Titre de l'objectif spécifique</b>	Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques liés aux maladies émergentes et risques sanitaires
<b>avec le soutien de l'Union</b>	<p>La Caraïbe constitue un milieu insulaire tropical fortement peuplé, où les pays et territoires sont en interaction les uns avec les autres, et également avec ceux des Amériques ainsi qu'avec l'Europe. Les flux d'hommes, d'animaux, de végétaux et de produits sont importants. Cette zone voit l'émergence et la dispersion de maladies infectieuses au niveau mondial, et connaît également des maladies et infections qui lui sont plus spécifiques (drépanocytose, dengue, etc.).</p> <p>De nombreuses caractéristiques sont partagées dans les îles de la Caraïbe et fondent une approche de coopération régionale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les affections métaboliques : hypertension artérielle, diabète portant sur les mêmes populations : indiennes, afro caribéennes, etc.</li> <li>• Les maladies chroniques comme le VIH ;</li> <li>• Les pathologies vectorielles (dengue, chikungunya, leptospirose, ...).</li> </ul> <p>Face à ces risques, les fortes disparités entre les pays et territoires de la Grande Caraïbe, particulièrement en matière d'infrastructures sanitaires et de compétences scientifiques et techniques dans les domaines de la santé appellent le développement d'approches communes.</p> <p>La zone peut d'ores et déjà s'appuyer sur les compétences et les réseaux de surveillance épidémiologique en santé humaine, animale ou végétale et organismes de coordination régionale déjà existant (CaribVET, <i>Caribbean Plant Health Directors</i>, PAHO, CAREC, CDC, CIRE Antilles-Guyane). Par ailleurs, les territoires communautaires disposent d'expertises sanitaires et de plateaux techniques de qualité qui peuvent constituer les pivots de cette coopération régionale en matière de santé. Particulièrement, les Agences Régionales de Santé (ARS) des régions françaises entendent faire de la coopération régionale une de leurs priorités.</p> <p>Ainsi, pour la période 2014-2020, les projets « santé » permettront de poursuivre les actions engagées afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la prévention et la prise en charge de maladies comme le VIH, le diabète, le cancer, les maladies vectorielles comme la dengue, et le chikungunya ;</li> <li>• Renforcer les réseaux de coopération entre différents acteurs : institutions, secteur public et secteur privé ;</li> </ul>

<b>ID de l'objectif spécifique</b>	OS12
<b>Titre de l'objectif spécifique</b>	Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques liés aux maladies émergentes et risques sanitaires
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser les échanges de savoir-faire et de connaissance.</li> </ul> <p>Le succès des projets de coopération menés sur la thématique santé (cf. Observatoire du VIH) et la pertinence d'une approche de coopération régionale pour traiter de problématiques sanitaires communes confortent la sélection de cet objectif pour le PO</p> <p>L'intervention du programme ciblera une priorité d'investissement portant sur les questions sanitaires et sociales réduisant les inégalités sur le plan de l'état de santé et favorisant l'inclusion sociale.</p> <p><b>Changements attendus</b></p> <p>Le changement attendu est le renforcement des réponses de prévention et de gestion des maladies et risques sanitaires dans la Caraïbe, et par conséquent, une meilleure protection des populations face à ces risques. Le PO permettra ainsi avant tout :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De renforcer les connaissances locales sur des enjeux sanitaires spécifiques à la Caraïbe</li> <li>• D'améliorer les services de santé et la qualité des soins et des prises en charge sanitaires et sociales dans la zone Caraïbe par des coopérations de terrain (cf. transferts de bonnes pratiques sur la prise en charge des patients, échanges entre professionnels, organisation des évacuations sanitaires, etc.).</li> </ul> <p>Au titre du PO Caraïbe, les actions soutenues portent sur le secteur sanitaire, ainsi que sur le secteur médico-social (handicap, vieillissement, dépendance notamment).</p>

**Tableau 3: indicateurs de résultat spécifiques du programme** (par objectif spécifique)

Objectif spécifique		OS12 - Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques liés aux maladies émergentes et risques sanitaires					
ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
OS12	Capacité de réponses aux risques sanitaires des territoires	notation sur une échelle de 1 à 5	3,00	2015	2,00	Enquête ad hoc, SC	2015,2018,2020,2023

Objectif spécifique		OS12 - Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques liés aux maladies émergentes et risques sanitaires					
ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
	de la Caraïbe						

## 2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d'investissement choisie)

### 2.A.6.1 Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires

<b>Priorité d'investissement</b>	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
<b>Types d'actions</b>	
1/ Actions de coopération dans le domaine de l'observation et de la lutte contre les maladies infectieuses	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projets de recherche conjoints portant spécifiquement sur les pathologies importantes pour la Caraïbe (affections métaboliques : hypertension artérielle, diabète ; maladies chroniques comme le VIH ; pathologies vectorielles (dengue, chikungunya, leptospirose, ...) ; cancers ; etc.</li> <li>• Projets d'observations et de vigilance sur les maladies infectieuses (humaines et animales) ;</li> <li>• Projets d'appui à la mise en place de plan de gestion de crises sanitaires liées à des pandémies et épizooties, incluant l'analyse de l'impact économique des systèmes de gestion préventive mis en place.</li> </ul>	
2/ Actions de coopération sanitaire destinée à l'amélioration de la qualité de l'offre de soins	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions de coopération entre les organisations régionales sanitaires et médico-sociales sur les actions de prévention, de formation, de prise en charge médico-sociale dans le cadre de leur politique de santé publique dans plusieurs secteurs (diabète, maladies cardio-vasculaires, obésité, AVC, VIH, éducations thérapeutiques du patient) ;</li> <li>• Promotion des échanges de savoir-faire et de transferts de compétences en faveur des populations vulnérables (personnes handicapées et âgées notamment) ;</li> <li>• Actions de coopération favorisant la mise en œuvre d'évacuations sanitaires et de partenariat entre d'autres systèmes de santé publics et privés ;</li> </ul>	

<b>Priorité d'investissement</b>	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projets de renforcement des capacités des systèmes sanitaires et de santé en réponse à des crises liées aux événements climatiques et naturels ;</li> <li>• Mutualisation et échanges de moyens et équipement ; échanges de bonnes pratiques sur la prise en charge et le soin au patient ;</li> <li>• Actions portant sur les outils de communication professionnelle dans le domaine médical via une plateforme dématérialisée : imagerie médicale, télémédecine, échange de radiographies, etc ;</li> <li>• Actions interrégionales de coopération dans les domaines de l'assurance santé afin d'assurer une couverture médicale plus étendue pour le patient, à l'exemple de la PAHO qui travaille sur une carte d'assurance caribéenne avec la CARICOM (un <i>pass</i> compatible avec d'autres systèmes d'assurances).</li> </ul> <p><b>Territoires</b></p> <p>Le PO cible exclusivement les territoires éligibles au volet transnational.</p> <p><b>Porteurs de projets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrations et institutions publiques, nationales, régionales et territoriales</li> <li>• Organisations internationales à vocation régionale, notamment les organisations compétentes en termes de santé (cf. CARPHA)</li> <li>• Centres de recherche et universités</li> <li>• Établissements publics et privés de santé</li> <li>• Associations de patients</li> </ul> <p><b>Bénéficiaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Population, patients</li> <li>• Administrations et institutions publiques, nationales, régionales et territoriales</li> <li>• Organisations internationales à vocation régionale, notamment les organisations compétentes en termes de santé (cf. CARPHA)</li> </ul>	

<b>Priorité d'investissement</b>	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centres de recherche et universités</li> <li>• Établissements publics et privés de santé</li> </ul>	

### 2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations

<b>Priorité d'investissement</b>	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
<p><b>Principes directeurs pour la sélection des opérations</b></p> <p>Les projets de coopération devront notamment montrer qu'ils s'inscrivent spécifiquement dans une logique i) de développement territorial ayant des effets concrets pour le territoire et la population (dimension FEDER) et ii) de coopération transfrontalière ou transnationale développée au bénéfice de l'ensemble des partenaires (dimension Coopération territoriale européenne). .</p> <p>Ils seront ainsi sélectionnés sur la base des critères suivants, communs à l'ensemble des axes du PO et déclinés de façon spécifique en fonction des thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence et valeur ajoutée de la coopération transnationale : les projets devront faire la démonstration de la valeur ajoutée d'une intervention à l'échelle transfrontalière ou transnationale par rapport à une échelle d'intervention locale (au sein de chaque RUP). En ce sens, un projet de coopération doit répondre à deux des principes suivants : i) la stratégie est élaborée conjointement, ii) les actions sont réalisées conjointement, iii) les projets sont financés par les différents partenaires et/ou iv) les effectifs sont issus des différentes structures partenaires. Il est essentiel également que les résultats soient visibles sur les différents territoires.</li> <li>• Articulation et complémentarité avec les stratégies de développement et les outils de financement <ul style="list-style-type: none"> <li>• des RUP françaises (de type, PO FEDER/FSE régionaux, SRDEII, schémas régionaux d'enseignement supérieur et de recherche, S3, etc.)</li> <li>• des organisations régionales partenaires</li> <li>• des PTOM et autres Etats membres des organisations régionales</li> </ul> </li> </ul>	

<b>Priorité d'investissement</b>	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
<p>L'inscription de projets en cohérence avec ces différentes stratégies des régions françaises et des organisations de la Caraïbe peut montrer comment des synergies entre les fonds sont créées et comment des doublons ne sont pas induits par les cofinancements. Elle peut surtout être garante de la pertinence du projet et de la réponse à des enjeux partagés, ainsi que de la mobilisation de financements complémentaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approche axée sur les résultats attendus pour les territoires : le PO privilégiera les projets qui ont des résultats concrets pour le territoire, des projets permettant de renforcer concrètement et directement la création de nouveaux réseaux de recherche et d'innovation ayant pour objectif la création de connaissances sur la Caraïbe et pour la Caraïbe.</li> </ul> <p>Les projets devront notamment démontrer comment leur mise en œuvre contribue à l'atteinte de l'objectif spécifique de l'axe.</p> <p>Les critères de sélection des opérations seront précisés dans le cadre de chaque appel à projets.</p>	

### 2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (Le cas échéant)

<b>Priorité d'investissement</b>	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Le PO n'a pas prévu d'utilisation spécifique des instruments d'ingénierie financière.	

### 2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (Le cas échéant)

<b>Priorité d'investissement</b>	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Le PO n'a pas prévu d'utilisation spécifique des grands projets.	

<b>Priorité d'investissement</b>	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
----------------------------------	--

### 2.A.6.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement choisie)

**Tableau 4: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme**

<b>Priorité d'investissement</b>	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité				
ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
Ax8-1	Nombre de bénéficiaires des projets de santé mis en œuvre	nombre	228,00	SC/ARS	Annuelle
Ax8-2	Nombre de dispositifs mis en place pour faire face aux problématiques de santé publique	nombre	3,00	SC/ARS	Annuelle

### 2.A.7 Cadre de performance

**Tableau 5: Cadre de performance de l'axe prioritaire**

<b>Axe prioritaire</b>		<b>8 - Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique (TN)</b>					
ID	Type d'indicateur	Indicateur ou étape clé de mise en œuvre	Unité de mesure, s'il y a lieu	Valeur intermédiaire pour 2018	Valeur cible (2023)	Source des données	Démonstration de la pertinence de l'indicateur, le cas échéant
Ax8-1	Réalisation	Nombre de bénéficiaires des projets de santé mis en œuvre	nombre	68	228,00	SC/ARS	
Ax8-2	Réalisation	Nombre de dispositifs mis en place pour faire face aux problématiques de santé publique	nombre	1	3,00	SC/ARS	

<b>Axe prioritaire</b>		<b>8 - Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique (TN)</b>					
<b>ID</b>	<b>Type d'indicateur</b>	<b>Indicateur ou étape clé de mise en œuvre</b>	<b>Unité de mesure, s'il y a lieu</b>	<b>Valeur intermédiaire pour 2018</b>	<b>Valeur cible (2023)</b>	<b>Source des données</b>	<b>Démonstration de la pertinence de l'indicateur, le cas échéant</b>
IF8	Financier	Dépenses certifiées	euros	654 240,00	4 361 600,00	SC/ARS	

### Informations qualitatives supplémentaires concernant la mise en place du cadre de performance

#### 2.A.8 Catégories d'intervention

Catégories d'intervention correspondant au contenu de l'axe prioritaire, fondées sur une nomenclature adoptée par la Commission, et ventilation indicative du soutien de l'Union.

#### Tableaux 6-9: Catégories d'intervention

**Tableau 6: Dimension 1 - Domaine d'intervention**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>8 - Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique (TN)</b>	
	<b>Code</b>	<b>Montant (€)</b>
	112. Amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général	3 271 200,00

**Tableau 7: Dimension 2 - Forme de financement**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>8 - Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique (TN)</b>	
	<b>Code</b>	<b>Montant (€)</b>
	01. Subvention non remboursable	3 271 200,00

**Tableau 8: Dimension 3 -Type de territoire**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>8 - Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique (TN)</b>	
	<b>Code</b>	<b>Montant (€)</b>
07. Sans objet		3 271 200,00

**Tableau 9: Dimension 6 - Mécanismes de mise en œuvre territoriale**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>8 - Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique (TN)</b>	
	<b>Code</b>	<b>Montant (€)</b>
07. Sans objet		3 271 200,00

**2.A.9. Résumé de l'utilisation prévue de l'assistance technique, y compris, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des autorités qui participent à la gestion et au contrôle du programme et des bénéficiaires et, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des partenaires concernés à participer à la mise en œuvre des programmes (Le cas échéant)**

<b>Axe prioritaire:</b>	<b>8 - Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique (TN)</b>	
Le PO n'a pas prévu à ce stade, d'utilisation spécifique de l'assistance technique. Des modalités spécifiques répondant à des besoins particuliers de cet axe pourront être définies en cours de programmation.		

### 2.A.1 Axe prioritaire

ID de l'axe prioritaire	9
Titre de l'axe prioritaire	Soutenir le développement des énergies renouvelables dans la Caraïbe orientale (TF)

- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l'intermédiaire d'instruments financiers
- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l'intermédiaire d'instruments financiers établis au niveau de l'Union
- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre par l'intermédiaire du développement local mené par les acteurs locaux

### 2.A.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire couvrant plus d'un objectif thématique (le cas échéant) (Le cas échéant)

*Pour mémoire, cet axe ne concerne que le volet transfrontalier du PO.*

Les territoires de la Caraïbe Orientale dépendent encore très fortement des énergies fossiles (fioul et charbon) pour leur production d'électricité. Cette situation a des conséquences importantes sur la croissance économique et l'environnement pour ces pays, mais également sur leur autonomie énergétique (dépendance vis-à-vis de l'importation de ressources fossiles, ces pays n'étant pour la plupart pas connectés au réseau électrique continental).

Or, ces territoires possèdent un potentiel riche et varié de sources d'énergies renouvelables (solaire, éolien, géothermie, hydraulique, puissance marine, bioénergie).. On estime que le potentiel géothermique excède les 1000 MW à la Dominique, Saint-Kitts et Nevis, Sainte-Lucie, Grenade et Montserrat.

A ce jour, dans la zone de la Caraïbe orientale une faible production électrique est réalisée à partir des EnR : 15% à la Barbade, moins de 10% pour la Grenade, la Dominique et les autres pays de l'OECO. Les volontés politiques affichées par les gouvernements des états de l'OECO privilégient 1) les énergies éoliennes 2) le solaire (Grenade, Sainte-Lucie, Barbade) 3) la géothermie (Dominique, Saint Kitts et Nevis, Saint Vincent et les Grenadines, Montserrat). La part des EnR dans le mix électrique est également en hausse dans les RUP de la zone : 30% en Guadeloupe, 56% en Guyane et 7% en Martinique. Le cadre réglementaire longtemps inadéquat et défavorable aux EnR (situations de monopoles d'Etat sur le marché des énergies, doublées de l'accord *Petrocaribe* qui permet à 18 Etats de la Caraïbe de bénéficier de conditions avantageuses pour l'approvisionnement en pétrole brut du Venezuela, du Mexique et de Trinité et Tobago) a ralenti le développement de cette filière.

Les gouvernements des différents états de la Caraïbe manifestent une volonté de développer les EnR dans leur territoire.

L'intervention de l'Union Européenne se fait dans la continuité du programme Géothermie I qui a permis de compléter les connaissances géologiques du site de Wotten Waven en Dominique et de préparer un programme de forages d'exploration (phase 2).

Par ailleurs, le développement des ENR ne suffit pas à modifier le mix électrique : dans un contexte de forte augmentation de la demande, le développement des EnR implique également d'agir sur la maîtrise de la demande et ainsi sur l'efficacité énergétique, en intervenant sur l'ensemble des secteurs en particulier sur les usages à fort potentiel d'économies d'énergie, à savoir le secteur tertiaire et résidentiel.

L'intervention du programme s'articulera autour de deux priorités d'investissement :

- La promotion de la production et la distribution de sources d'ENR (PI4a)
- La promotion de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement (PI4c)

### 2.A.3 Fonds et base de calcul du soutien de l'Union

Fonds	Base de calcul (total des dépenses admissibles ou dépenses publiques admissibles)
ERDF	Total

### 2.A.4 Priorité d'investissement

ID de la priorité d'investissement	4a
Titre de la priorité d'investissement	Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

## 2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement et résultats escomptés

ID de l'objectif spécifique	OS13
Titre de l'objectif spécifique	Accroître la part des énergies renouvelables dans le mix électrique pour une plus grande autonomie énergétique des territoires de la Caraïbe orientale
Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union	<p><b>Constats</b></p> <p>La coopération transfrontalière en matière d'énergie renouvelable a commencé dès 2005 avec la phase 1 du projet Géothermie. Ce projet de coopération correspondait à l'étape de la faisabilité du programme d'exploration du champ géothermal de Wotten Waven, en Dominique (Interreg III).</p> <p>Le projet entre aujourd'hui dans une seconde phase « Géothermie Caraïbe 2 » qui devrait permettre de déterminer la capacité du projet de centrale dont la construction représente un investissement de plusieurs centaines de millions d'euros. La création récente du consortium formé de CDC Infrastructure, GDF SUEZ et NGE Groupe pour les travaux de géothermie à la Dominique concrétise le projet. La géothermie concerne également les autres pays de l'OECS à l'exception d'Antigua et Barbuda.</p> <p>Les opportunités de coopération transfrontalière en matière d'ENR sont aujourd'hui beaucoup plus larges que le domaine de la géothermie. Les Etats de l'OECS, la Martinique et la Guadeloupe partagent les mêmes conditions géo-climatiques propices au développement de l'éolien, du solaire ou de la biomasse, et les mêmes difficultés liées à l'insularité pour la production d'électricité à partir de sources intermittentes.</p> <p>Les RUP françaises auront bientôt atteint le seuil de 30% d'énergies intermittentes (solaire, éolien) sur le réseau électrique, au-delà duquel la sécurité de l'approvisionnement en électricité n'est plus garantie. Des besoins identiques existent entre les pays de l'OECS, la Martinique et la Guadeloupe, en termes de progrès technologiques pour développer des solutions de stockage et améliorer la gestion du réseau électrique (<i>smart grids</i> notamment).</p> <p>Le développement des EnR est par ailleurs au cœur de nombreuses stratégies régionales et nationales, notamment de la zone de coopération transfrontalière. Les PO 2014-2020 de Guadeloupe et Martinique ainsi que les Stratégies de spécialisation intelligente (S3) des deux régions font du développement des EnR un élément clés du développement du territoire, en cohérence avec leurs documents stratégiques régionaux (PRERURE et SRCAE) ;</p> <p>L'OECS s'est lancée dans une politique ambitieuse de développement des ENR. Elle s'est dotée d'une Agence de régulation</p>

<b>ID de l'objectif spécifique</b>	OS13
<b>Titre de l'objectif spécifique</b>	Accroître la part des énergies renouvelables dans le mix électrique pour une plus grande autonomie énergétique des territoires de la Caraïbe orientale
	<p>de l'énergie de la Caraïbe orientale (<i>Easter Caribbean Energy Regulatory Authority, ECERA</i>) lancée en mars 2011 et officiellement inaugurée le 7 novembre 2013. Cette structure indépendante devrait conduire des opérations permettant de diminuer les prix de l'électricité, et de réduire l'empreinte carbone en augmentant la production d'électricité à partir d'énergie renouvelable.</p> <p><b>Changements attendus</b></p> <p>Le changement attendu au terme de l'intervention de cet objectif spécifique du PO porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le développement des capacités de production électrique à partir de la géothermie en Dominique et dans 5 des 6 états indépendants de l'OECS (exception faite d'Antigua et Barbuda), ainsi qu'à la Guadeloupe et à la Martinique</li> <li>• L'augmentation de la part des EnR dans le mix électrique par des actions conjointes portant sur l'ensemble des sources d'EnR : solaire thermique et électrique, biomasse, éolien.</li> </ul>

**Tableau 3: indicateurs de résultat spécifiques du programme** (par objectif spécifique)

Objectif spécifique		OS13 - Accroître la part des énergies renouvelables dans le mix électrique pour une plus grande autonomie énergétique des territoires de la Caraïbe orientale					
ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
OS13	Nombre d'initiatives transfrontalières visant à accroître la production d'ENR dans la zone caraïbe	nombre	4,00	2015	10,00	SC	2015,2018,2020,2023

### 2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d'investissement choisie)

**2.A.6.1 Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires**

**Priorité d'investissement**

4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

**Types d'actions soutenus**

1/ Actions visant au développement des connaissances et des compétences dans le domaine de la production d'ENR

- Projets conjoints de recherche et développement, notamment sur les solutions en matière de stockage d'énergie ;
- Projets d'expérimentation de nouvelles technologies en conditions insulaires tropicales pour le développement de nouveaux modes (ou optimisés) de productions d'ENR
- Projets conjoints de formation et de renforcement des capacités dans le secteur des ENR (métiers techniques liés aux ENR mais aussi formation à destination des décideurs publics)
- Création d'un réseau d'acteurs pour l'échange d'expérience et de savoir-faire dans les EnR : création d'un pôle d'excellence dans le secteur énergétique.

2/ Actions visant à diversifier la production électrique à partir de sources renouvelables :

- Investissements et études de faisabilité afférentes pour la prospection et l'exploration de nouveaux gisements en matière de géothermie, de biomasse, d'éolien et de photovoltaïque (sous réserve de couplage avec des solutions de stockage), et de nouvelles énergies renouvelables (énergies marines, bioénergies).

3/ Actions visant à développer les interconnexions des réseaux électriques

- Etudes de faisabilité pour la mise en place de stratégies conjointes d'interconnexion (études de faisabilité) : analyse des impacts économiques et financiers, analyse des options techniques et exigences environnementales, évaluation ex ante des impacts des réglementations sur les capacités d'interconnexion, analyse des modèles économiques viables pour des systèmes interconnectés ;
- Actions conjointes sur l'harmonisation des normes, la gouvernance des systèmes de production et de consommation d'énergie.

**Territoires ciblés**

<b>Priorité d'investissement</b>	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
<p>Le PO cible l'espace transfrontalier de coopération couvrant la Guadeloupe, la Martinique et les pays et territoires de l'OECO.</p> <p><b>Porteurs de projets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrations et institutions publiques, nationales, régionales et locales</li> <li>• Organisations internationales à vocation régionale</li> <li>• Centres de recherche et universités</li> <li>• Entreprises et associations d'entreprises</li> </ul> <p><b>Bénéficiaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Population</li> <li>• Administrations et institutions publiques, nationales, régionales et locales</li> <li>• Organisations internationales à vocation régionale</li> <li>• Centres de recherche et université</li> <li>• Entreprises et associations d'entreprises</li> </ul>	

#### 2.A.6.2 *Principes directeurs régissant la sélection des opérations*

<b>Priorité d'investissement</b>	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
<p><b>Principes directeurs pour la sélection des opérations</b></p> <p>Les projets de coopération devront notamment montrer qu'ils s'inscrivent spécifiquement dans une logique i) de développement territorial ayant des effets concrets pour le territoire et la population (dimension FEDER) et ii) de coopération transfrontalière développée au bénéfice de l'ensemble des partenaires (dimension Coopération territoriale européenne).</p> <p>Ils seront ainsi sélectionnés sur la base des critères suivants, communs à l'ensemble des axes du PO et déclinés de façon spécifique en fonction des</p>	

<b>Priorité d'investissement</b>	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
<p>thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence et valeur ajoutée de la coopération transfrontalière : les projets devront faire la démonstration de la valeur ajoutée d'une intervention à l'échelle transfrontalière par rapport à une échelle d'intervention locale (au sein de chaque RUP). En ce sens, un projet de coopération transfrontalière doit répondre à deux des principes suivants : i) la stratégie est élaborée conjointement, ii) les actions sont réalisées conjointement, iii) les projets sont financés par les différents partenaires et/ou iv) les effectifs sont issus des différentes structures partenaires. Il est essentiel également que les résultats soient visibles sur les différents territoires.</li> <li>• Articulation et complémentarité avec les stratégies de développement et les outils de financement</li> <li>• des RUP françaises (de type, PO FEDER/FSE régionaux, PRERURE, SRCAE, FEADER et POSEI pour la méthanisation ou le bois énergie par exemple).</li> <li>• des organisations régionales partenaires (OECS Growth and Development Strategy ou PIR <i>Wider Caribbean</i> dont une des composantes permet de cofinancer les projets du PO Interreg Caraïbes dans une logique d'articulation FED/FEDER)</li> <li>• des PTOM et autres Etats membres des organisations régionales</li> </ul> <p>L'inscription de projets en cohérence avec ces différentes stratégies des régions françaises et de l'OECO peut montrer comment des synergies entre les fonds sont créées et comment des doublons ne sont pas induits par les cofinancements. Elle peut surtout être garante de la pertinence du projet et de la réponse à des enjeux partagés, ainsi que de la mobilisation de financement complémentaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approche axée sur les résultats attendus pour les territoires : le PO privilégiera les projets qui ont des résultats concrets pour le territoire, des projets permettant de renforcer concrètement et directement les capacités de production d'ENR.</li> </ul> <p>Les projets devront notamment démontrer comment leur mise en œuvre contribue à l'atteinte de l'objectif spécifique de l'axe.</p> <p>Les critères de sélection des opérations seront précisés dans le cadre de chaque appel à projets.</p>	

### 2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (Le cas échéant)

<b>Priorité d'investissement</b>	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
<b>Utilisation prévue des instruments d'ingénierie financière</b>	
Le PO n'a pas prévu d'utilisation spécifique des instruments d'ingénierie financière.	

#### 2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (Le cas échéant)

<b>Priorité d'investissement</b>	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
<b>Utilisation prévue des grands projets</b>	
Le PO n'a pas prévu d'utilisation spécifique des grands projets.	

#### 2.A.6.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement choisie)

**Tableau 4: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme**

<b>Priorité d'investissement</b>	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables				
ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
Ax9-1	Montant des investissements réalisés pour la production d'ENR	euros	5 456 570,00	SC	annuelle

#### 2.A.4 Priorité d'investissement

<b>ID de la priorité d'investissement</b>	4c
<b>Titre de la priorité d'investissement</b>	Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

## 2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement et résultats escomptés

<b>ID de l'objectif spécifique</b>	OS8
<b>Titre de l'objectif spécifique</b>	Réduire la consommation énergétique dans les bâtiments publics dans la zone de la Caraïbe orientale
<b>Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union</b>	<p><b>Constats</b></p> <p>La Martinique comme la Guadeloupe et les pays de l'OECD se sont engagés dans la voie de la réduction de la consommation énergétique et de l'efficacité énergétique, en particulier dans le secteur du logement et des bâtiments et infrastructures publics.</p> <p>Ces territoires ont notamment développé le recours par exemple à l'utilisation de chauffe-eau solaire pour limiter la consommation électrique des logements individuels. La Martinique et la Guadeloupe développent aujourd'hui des compétences dans le domaine de la construction durable tropicale en faisant migrer les constructions vers des bâtiments à énergie positive, à énergie neutre, ou autonomes en énergie. A titre d'exemple, le pôle Synergile, adossé au pôle de compétitivité Cap Energies, développe actuellement un projet de maison pilote pour tester de nouveaux procédés constructifs adaptés aux contraintes tropicales. La Région Guadeloupe a par ailleurs adopté une réglementation thermique spécifique (RTG) pour tenir compte des contraintes climatiques.</p> <p>La Guadeloupe et la Martinique ont également expérimenté des actions d'envergure territoriale en matière d'éclairage, et s'orientent vers des concepts de construction durable.</p> <p>Un savoir-faire important existe donc à l'échelle de la zone transfrontalière en matière d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics et les logements qui peut servir de point d'appui à des coopérations concrètes visant à créer un pôle d'excellence caribéen dans le domaine de la construction durable tropicale.</p> <p><b>Changements attendus</b></p> <p>Deux résultats sont attendus des actions de coopération transfrontalière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le développement en commun et le transfert de procédés constructifs et de systèmes de gestion économes en énergie des bâtiments publics et logements concernant notamment les systèmes de climatisation, les systèmes d'éclairage, y compris les systèmes d'éclairage public ;</li> </ul>

<b>ID de l'objectif spécifique</b>	OS8
<b>Titre de l'objectif spécifique</b>	Réduire la consommation énergétique dans les bâtiments publics dans la zone de la Caraïbe orientale
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le renforcement des compétences locales pour la diffusion et l'utilisation de ces procédés.</li> </ul>

Tableau 3: indicateurs de résultat spécifiques du programme (par objectif spécifique)

Objectif spécifique		OS8 - Réduire la consommation énergétique dans les bâtiments publics dans la zone de la Caraïbe orientale					
ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
OS14	Nombre de territoires et pays ayant adopté une réglementation thermique comparable aux normes de la RTADOM	nombre	1,00	2015	2,00	SC	2015,2018,2020,2023

## 2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d'investissement choisie)

### 2.A.6.1 Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires

<b>Priorité d'investissement</b>	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
<b>Types d'actions soutenus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projets conjoints de recherche et développement sur les solutions en matière de procédés constructifs, de climatisation (ex : climatisation solaire), d'éclairage, et d'alimentation en électricité produite à partir d'ENR des bâtiments publics et logements ;</li> <li>• Projets d'expérimentation de nouvelles techniques en conditions insulaires tropicales pour le développement de nouveaux modes de construction durable</li> <li>• Projets conjoints de formation et de renforcement des capacités dans le secteur de la construction durable à destination des professionnels du</li> </ul>	

<b>Priorité d'investissement</b>	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
<p>secteur ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un réseau d'acteurs pour l'échange d'expérience et de savoir-faire réunissant les acteurs économiques de la filière, les acteurs de la R&amp;D, et les maîtres d'ouvrage publics.</li> </ul> <p><b>Territoires ciblés</b></p> <p>Le PO cible l'espace transfrontalier de coopération couvrant la Guadeloupe, la Martinique et les pays et territoires de l'OECO.</p> <p><b>Porteurs de projets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrations et institutions publiques, nationales, régionales et locales</li> <li>• Organisations internationales à vocation régionale</li> <li>• Centres de recherche et universités</li> <li>• Entreprises et associations d'entreprises</li> </ul> <p><b>Bénéficiaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Population</li> <li>• Administrations et institutions publiques, nationales, régionales et locales</li> <li>• Organisations internationales à vocation régionale</li> <li>• Centres de recherche et université</li> <li>• Associations et entreprises</li> </ul>	

#### 2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations

<b>Priorité d'investissement</b>	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
----------------------------------	--

<b>Priorité d'investissement</b>	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
----------------------------------	--

### **Principes directeurs pour la sélection des opérations**

Les projets de coopération devront notamment montrer qu'ils s'inscrivent spécifiquement dans une logique i) de développement territorial ayant des effets concrets pour le territoire et la population (dimension FEDER) et ii) de coopération transfrontalière développée au bénéfice de l'ensemble des partenaires (dimension Coopération territoriale européenne).

Ils seront ainsi sélectionnés sur la base des critères suivants, communs à l'ensemble des axes du PO et déclinés de façon spécifique en fonction des thématiques :

- Pertinence et valeur ajoutée de la coopération transfrontalière : les projets devront faire la démonstration de la valeur ajoutée d'une intervention à l'échelle transfrontalière par rapport à une échelle d'intervention locale (au sein de chaque RUP). En ce sens, un projet de coopération transfrontalière doit répondre à deux des principes suivants : i) la stratégie est élaborée conjointement, ii) les actions sont réalisées conjointement, iii) les projets sont financés par les différents partenaires et/ou iv) les effectifs sont issus des différentes structures partenaires. Il est essentiel également que les résultats soient visibles sur les différents territoires.
- Articulation et complémentarité avec les stratégies de développement et les outils de financement
  - des RUP françaises (de type, PO FEDER/FSE régionaux, PRERURE, SRCAE, etc.)
  - des organisations régionales partenaires (*OECS Growth and Development Strategy* ou *PIR Wider Caribbean* dont une des composantes permet de cofinancer les projets du PO Interreg Caraïbes dans une logique d'articulation FED/FEDER)
  - des PTOM et autres Etats membres des organisations régionales

L'inscription de projets en cohérence avec ces différentes stratégies des régions françaises et de l'OECD peut montrer comment des synergies entre les fonds sont créées et comment des doublons ne sont pas induits par les cofinancements. Elle peut surtout être garante de la pertinence du projet et de la réponse à des enjeux partagés, ainsi que de la mobilisation de financement complémentaires.

- Approche axée sur les résultats attendus pour les territoires : le PO privilégiera les projets qui ont des résultats concrets pour le territoire, des projets permettant de diminuer concrètement et directement la consommation énergétique des bâtiments publics et des logements.

<b>Priorité d'investissement</b>	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
<p>Les projets devront notamment démontrer comment leur mise en œuvre contribue à l'atteinte de l'objectif spécifique de l'axe.</p> <p>Les critères de sélection des opérations seront précisés dans le cadre de chaque appel à projets.</p>	

#### **2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (Le cas échéant)**

<b>Priorité d'investissement</b>	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
<p><b>Utilisation prévue des instruments d'ingénierie financière</b></p> <p>Le PO n'a pas prévu d'utilisation spécifique des instruments d'ingénierie financière.</p>	

#### **2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (Le cas échéant)**

<b>Priorité d'investissement</b>	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
<p><b>Utilisation prévue des grands projets</b></p> <p>Le PO n'a pas prévu d'utilisation spécifique des grands projets.</p>	

#### **2.A.6.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement choisie)**

**Tableau 4: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme**

<b>Priorité d'investissement</b>		4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement			
<b>ID</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Unité de mesure</b>	<b>Valeur cible (2023)</b>	<b>Source des données</b>	<b>Fréquence de communication de l'information</b>
Ax9-2	montant des investissements réalisés en matière d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics	euros	2 338 530,00	SC	Annuelle

**2.A.7 Cadre de performance**

**Tableau 5: Cadre de performance de l'axe prioritaire**

<b>Axe prioritaire</b>		<b>9 - Soutenir le développement des énergies renouvelables dans la Caraïbe orientale (TF)</b>					
<b>ID</b>	<b>Type d'indicateur</b>	<b>Indicateur ou étape clé de mise en œuvre</b>	<b>Unité de mesure, s'il y a lieu</b>	<b>Valeur intermédiaire pour 2018</b>	<b>Valeur cible (2023)</b>	<b>Source des données</b>	<b>Démonstration de la pertinence de l'indicateur, le cas échéant</b>
Ax9-1	Réalisation	Montant des investissements réalisés pour la production d'ENR	euros	1 636 971	5 456 570,00	SC	
Ax9-2	Réalisation	montant des investissements réalisés en matière d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics	euros	701 559	2 338 530,00	SC	
IF9	Financier	Dépenses certifiées de l'axe	euros	1 559 020,00	10 393 467,00	SC	

**Informations qualitatives supplémentaires concernant la mise en place du cadre de performance**

## 2.A.8 Catégories d'intervention

Catégories d'intervention correspondant au contenu de l'axe prioritaire, fondées sur une nomenclature adoptée par la Commission, et ventilation indicative du soutien de l'Union.

### Tableaux 6-9: Catégories d'intervention

**Tableau 6: Dimension 1 - Domaine d'intervention**

Axe prioritaire	9 - Soutenir le développement des énergies renouvelables dans la Caraïbe orientale (TF)
Code	Montant (€)
010. Énergies renouvelables: énergie solaire	1 800 668,00
011. Énergies renouvelables: énergie de la biomasse	1 800 668,00
012. Autres types d'énergies renouvelables (y compris l'énergie hydroélectrique, géothermique et marine) et intégration des énergies renouvelables (y compris stockage, infrastructures de production de gaz et d'hydrogène renouvelable à partir de l'électricité)	1 855 234,00
013. Rénovation en vue d'accroître l'efficacité énergétique des infrastructures publiques, projets de démonstration et actions de soutien	771 715,00
014. Rénovation en vue d'accroître l'efficacité énergétique du parc de logements existant, projets de démonstration et actions de soutien	771 715,00
015. Systèmes intelligents de distribution d'énergie basse et moyenne tension (y compris les réseaux intelligents et les systèmes TIC)	795 100,00

**Tableau 7: Dimension 2 - Forme de financement**

Axe prioritaire	9 - Soutenir le développement des énergies renouvelables dans la Caraïbe orientale (TF)
Code	Montant (€)
01. Subvention non remboursable	7 795 100,00

**Tableau 8: Dimension 3 -Type de territoire**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>9 - Soutenir le développement des énergies renouvelables dans la Caraïbe orientale (TF)</b>	
	<b>Code</b>	<b>Montant (€)</b>
07. Sans objet		7 795 100,00

**Tableau 9: Dimension 6 - Mécanismes de mise en œuvre territoriale**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>9 - Soutenir le développement des énergies renouvelables dans la Caraïbe orientale (TF)</b>	
	<b>Code</b>	<b>Montant (€)</b>
07. Sans objet		7 795 100,00

**2.A.9. Résumé de l'utilisation prévue de l'assistance technique, y compris, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des autorités qui participent à la gestion et au contrôle du programme et des bénéficiaires et, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des partenaires concernés à participer à la mise en œuvre des programmes (Le cas échéant)**

<b>Axe prioritaire:</b>	<b>9 - Soutenir le développement des énergies renouvelables dans la Caraïbe orientale (TF)</b>	
<b>Utilisation prévue de l'assistance technique</b>		
Le PO n'a pas prévu à ce stade, d'utilisation spécifique de l'assistance technique. Des modalités spécifiques répondant à des besoins particuliers de cet axe pourront être définies en cours de programmation.		

### 2.A.1 Axe prioritaire

ID de l'axe prioritaire	10
Titre de l'axe prioritaire	Renforcer le capital humain (TN)

- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l'intermédiaire d'instruments financiers
- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l'intermédiaire d'instruments financiers établis au niveau de l'Union
- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre par l'intermédiaire du développement local mené par les acteurs locaux

### 2.A.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire couvrant plus d'un objectif thématique (le cas échéant) (Le cas échéant)

*Pour mémoire, cet axe ne concerne que le volet transnational du PO.*

Malgré une proximité géographique, une histoire et une culture partagées ainsi que des défis économiques, sociaux, environnementaux communs, les différents territoires de la Caraïbe, les différents territoires de la Caraïbe ont longtemps fonctionné de façon isolée. Les différences de langues (et la faible maîtrise des langues de la Caraïbe par les acteurs), de sphères culturelles et politiques, etc. en sont la cause essentielle.

Le Programme Caraïbes 2014-2020 souhaite ainsi promouvoir le renforcement de la connaissance réciproque et le développement des échanges entre les peuples, vecteurs essentiels de la coopération régionale. Cet axe du programme compte deux objectifs spécifiques complémentaires :

- OS15 - Renforcer la maîtrise et la pratique réciproques des langues dans la Caraïbe
- OS16 - Accroître la mobilité étudiante et professionnelle au sein de l'espace caraïbe

Tous deux visent le rapprochement des peuples de la Caraïbe. Le renforcement de la pratique des langues au sein de la Caraïbe est la condition de l'ouverture des régions françaises sur le reste de la Caraïbe (et réciproquement) et est le ferment de la coopération dans les autres secteurs ; le renforcement des échanges et la mobilité (et notamment de la mobilité étudiante) est le garant d'une coopération régionale inscrite dans le long terme.

### 2.A.3 Fonds et base de calcul du soutien de l'Union

Fonds	Base de calcul (total des dépenses admissibles ou dépenses publiques admissibles)
ERDF	Total

### 2.A.4 Priorité d'investissement

<b>ID de la priorité d'investissement</b>	10a
<b>Titre de la priorité d'investissement</b>	Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation

### 2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement et résultats escomptés

<b>ID de l'objectif spécifique</b>	OS15
<b>Titre de l'objectif spécifique</b>	Renforcer la maîtrise et la pratique réciproques des langues dans la Caraïbe
<b>Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union</b>	<p><b>Constats</b></p> <p>La Caraïbe est une mosaïque de pays, de systèmes politiques, de cultures et de langues : seules les 5 collectivités françaises et Haïti sont francophones, le reste de la Caraïbe est anglophone, hispanophone ou néerlandophones. Plusieurs formes de créole (issues de l'anglais, de l'espagnol ou du français) sont également toujours très fortement pratiquées.</p> <p>Or à ce jour, le niveau de maîtrise des langues étrangères est globalement relativement faible dans les régions françaises (pour les étudiants, les actifs, les entrepreneurs, etc.), le niveau de maîtrise du français dans les autres territoires de la Caraïbe également.</p> <p><b>Changements attendus</b></p> <p>Le résultat attendu au titre de cette priorité d'investissement est le renforcement de la maîtrise et de la pratique réciproques des langues de la Caraïbe (anglais, espagnol, néerlandais et portugais pour les partenaires français et français pour les partenaires</p>

<b>ID de l'objectif spécifique</b>	OS15
<b>Titre de l'objectif spécifique</b>	Renforcer la maîtrise et la pratique réciproques des langues dans la Caraïbe
	<p>non-francophones) . Il s'agit en effet d'une condition essentielle du renforcement des échanges humains, politiques, économiques, sociaux à l'échelle de la Caraïbe.</p> <p>Le programme permettra notamment de renforcer la maîtrise des langues dans des secteurs spécifiques (cf. enseignement des langues sur objectifs professionnels comme le tourisme, les affaires, le droit)) et/ou par des publics spécifiques (cf. jeunes actifs, entreprises exportatrices ou entreprises innovants ayant un potentiel d'exportation, professionnels de la coopération régionale et de la diplomatie, etc.). A terme, le renforcement de la maîtrise et de la pratique des langues vivantes doit permettre de tisser des liens plus réguliers et plus soutenus à l'échelle de la Caraïbe.</p>
<b>ID de l'objectif spécifique</b>	OS16
<b>Titre de l'objectif spécifique</b>	Accroître la mobilité étudiante et professionnelle au sein de l'espace caraïbe
<b>Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union</b>	<p><b>Constats</b></p> <p>La Caraïbe a connu depuis 20 ans un développement très fort de son offre universitaire (avec notamment l'Université Antilles Guyane et l'Université des West Indies). Or à ce jour, la mobilité étudiante est encore limitée : on ne compte que peu d'échanges d'étudiants au sein de la Caraïbe, et ce alors même que la Caraïbe pourrait offrir des opportunités intéressantes (échanges sur la formation en langues, développement de co-diplômation, de cursus internationaux, etc.)</p> <p>Il en va de même pour les différents niveaux et différents types de formation (formation professionnelle par exemple).</p> <p><b>Changements attendus</b></p> <p>Le résultat attendu est le renforcement de la mobilité étudiante et professionnelle au sein de la Caraïbe, notamment de la mobilité des jeunes (étudiants, jeunes professionnels, apprentis, etc.).</p> <p>Cette mobilité accrue permettra de renforcer les compétences et les qualifications nécessaires au développement économique de la Caraïbe (cf. formation dans des secteurs porteurs comme les énergies renouvelables, le tourisme, l'agro-alimentaire, etc.).</p>

<b>ID de l'objectif spécifique</b>	OS15
<b>Titre de l'objectif spécifique</b>	Renforcer la maîtrise et la pratique réciproques des langues dans la Caraïbe
	<p>Elle permettra également de renforcer la maîtrise et la pratique des langues (en lien avec la l'objectif spécifique 1 de cet axe).</p> <p>En soutenant la mobilité étudiante et la mobilité professionnelle (notamment des entrepreneurs, des jeunes actifs, etc.), le Programme entend renforcer la connaissance réciproque des acteurs, favoriser le développement de liens institutionnels (universités), interpersonnels qui sont le ferment d'une intégration régionale renforcée.</p> <p>Cet objectif du Programme s'inscrit notamment en complémentarité avec le Programme de coopération universitaire européen Erasmus +, qui prévoit à partir de 2015 que les organismes d'enseignement supérieur et de formation des pays partenaires de la Caraïbe seront désormais éligibles aux partenariats stratégiques (ces derniers soutiennent la mise en place, le développement ou le transfert de pratiques innovantes en s'appuyant sur des coopérations entre acteurs de l'éducation et de la formation, de la société civile, ou issus des secteurs socio-économiques).</p> <p>La coordination entre le PO et ERASMUS+ sera assurée par : la consultation des correspondants ERASMUS lors de la phase d'instruction, en amont de la programmation de l'opération; la participation éventuelle des représentants ERSAMUS au comité de sélection et; l'échange d'information concernant le suivi des projets programmés sur cet axe.</p>

**Tableau 3: indicateurs de résultat spécifiques du programme** (par objectif spécifique)

Objectif spécifique		OS15 - Renforcer la maîtrise et la pratique réciproques des langues dans la Caraïbe					
ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
OS15	Nombre d'étudiants inscrits en cours de langues dans les universités de la Caraïbe	nombre	1 989,00	2015	2 070,00	SC	2018, 2021

<b>Objectif spécifique</b>	<b>OS16 - Accroître la mobilité étudiante et professionnelle au sein de l'espace caraïbe</b>
----------------------------	--

ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
OS16	Nombre d'accords internationaux de coopération avec la Caraïbe signée par les universités de la Caraïbe et opérateurs régionaux de formation professionnelle	Nombre	17,00	2015	34,00	SC	2018, 2021

## 2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d'investissement choisie)

### 2.A.6.1 Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires

<b>Priorité d'investissement</b>	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation
<p><b>Pour l'OS 15:</b></p> <p><b>Types d'actions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projets de formations linguistiques généralistes (apprentissage de l'anglais et l'espagnol et formation au français), notamment pour les étudiants, les jeunes professionnels, les entreprises, les acteurs institutionnels de la coopération régionale, etc. : montage de plans et d'actions de formation, en présentiel et en ligne, réalisation de manuels et supports de cours en ligne, etc.</li> <li>• Mise en place d'une offre de formation en langues sur objectifs spécifiques (de type FOS, Français sur Objectifs Spécifiques) dans les secteurs professionnels pertinents de la Caraïbe : tourisme, commerce, droit des affaires, etc.</li> <li>• Programme d'échanges de type « assistants étrangers » (dans les établissements scolaires français) et « assistants français » (dans les établissements scolaires de la Caraïbe)</li> <li>• Programmes de coopération linguistique en lien avec les Alliances françaises de la Caraïbe (notamment sur la diplomation DELF/DALF)</li> </ul> <p><b>Territoires</b></p>	

<b>Priorité d'investissement</b>	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation
Le PO cible exclusivement les territoires éligibles au volet transnational.	
<b>Porteurs de projets</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrations et institutions publiques, nationales, régionales et locales</li> <li>• Organisations internationales à vocation régionale</li> <li>• Universités, écoles d'ingénieurs, écoles de gestion, instituts de formations supérieures</li> <li>• Centres de formations professionnelles pour adultes</li> <li>• Lycées professionnels (cf. lycée hôtelier) et centres de formations des apprentis</li> </ul>	
<b>Bénéficiaires</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Populations</li> <li>• Entreprises</li> </ul>	
<b><u>Pour l'OS 16:</u></b>	
<b>Types d'actions</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projets de mobilité universitaire de type Erasmus à l'échelle de la Caraïbe : accords de coopération universitaire permettant la reconnaissance mutuelle/équivalence des qualifications et la prise en charge des mobilités étudiantes, mobilités des enseignants chercheurs et mobilité du personnel universitaire</li> <li>• Projets de mobilité de type Leonardo à l'échelle de la Caraïbe (sur les systèmes de formation et d'enseignement professionnels) : échanges de bonnes pratiques entre responsables de formation, mise en place de nouveaux outils et méthodes de formation (projets à destination des lycéens, apprentis, formateurs, salariés en formation, entreprises et tous types d'organismes, publics ou privés, acteurs de la formation professionnelle)</li> <li>• Projets de mobilité de type Grundtvig à l'échelle de la Caraïbe : projets d'échanges sur l'éducation des adultes (formation tout au long de la vie), création de partenariats éducatifs favorisant la coopération entre organismes travaillant dans le domaine de l'éducation des adultes, projets multilatéraux et réseaux permettant d'élaborer des supports/méthodes pédagogiques innovants, visites et stages d'observation offrant la possibilité aux enseignants, formateurs, éducateurs, animateurs, conseillers de développer leur compétences et expériences de le champs de l'éducation des</li> </ul>	

<b>Priorité d'investissement</b>	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation
<p>adultes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement d'une offre de formation coordonnée à l'échelle régionale en lien avec les secteurs économiques pertinents de l'économie caribéenne (énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie, tourisme, agroalimentaire par exemple)</li> <li>• Mise en place de formations co-diplômantes (cf. cotutelle de thèse, doubles masters sur le modèle de la formation intégrée en sciences politiques UAG-UWI-IEP Bordeaux, etc.)</li> <li>• Mise en place de programmes de formation à distance grâce aux TIC (e-learning avec plateformes pour les supports de cours et visioconférence pour les cours et les examens, cf. intégration de l'UAG au master de politique comparée et de relations internationale de UWI et UCAM (Canada))</li> </ul> <p><b>Territoires</b></p> <p>Le PO cible exclusivement les territoires éligibles au volet transnational.</p> <p><b>Porteurs de projets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrations et institutions publiques, nationales, régionales et locales</li> <li>• Organisations internationales à vocation régionale</li> <li>• Universités, écoles d'ingénieurs, écoles de gestion, instituts de formations supérieures</li> <li>• Centres de formations professionnelles pour adultes</li> <li>• Lycées professionnels (cf. lycée hôtelier) et centres de formations des apprentis</li> </ul> <p><b>Bénéficiaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Populations</li> <li>• Entreprises</li> </ul>	

### 2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations

Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation
---------------------------	---

#### Principes directeurs pour la sélection des opérations

##### Pour l'OS 9:

Les projets de coopération devront notamment montrer qu'ils s'inscrivent spécifiquement dans une logique i) de développement territorial ayant des effets concrets pour le territoire et la population (dimension FEDER) et ii) de coopération transnationale développée au bénéfice de l'ensemble des partenaires (dimension Coopération territoriale européenne).

Ils seront ainsi sélectionnés sur la base des critères suivants, communs à l'ensemble des axes du PO et déclinés de façon spécifique en fonction des thématiques :

- Pertinence et valeur ajoutée de la coopération transfrontalière : les projets devront faire la démonstration de la valeur ajoutée d'une intervention à l'échelle transnationale par rapport à une échelle d'intervention locale (au sein de chaque RUP). En ce sens, un projet de coopération transnationale doit répondre à deux des principes suivants : i) la stratégie est élaborée conjointement, ii) les actions sont réalisées conjointement, iii) les projets sont financés par les différents partenaires et/ou iv) les effectifs sont issus des différentes structures partenaires. Il est essentiel également que les résultats soient visibles sur les différents territoires.
- Articulation et complémentarité avec les stratégies de développement et les outils de financement
- des RUP françaises (de type, PO FEDER/FSE régionaux, etc.)
- des organisations régionales partenaires (Plan d'action de Pétionville par exemple ou PIN *Wider Caribbean* dont une des composantes permet de cofinancer les projets du PO Interreg Caraïbes dans une logique d'articulation FED/FEDER)
- des PTOM et autres Etats membres des organisations régionales

L'inscription de projets en cohérence avec ces différentes stratégies des régions françaises et des organisations de la Caraïbe peut montrer comment des synergies entre les fonds sont créées et comment des doublons ne sont pas induits par les cofinancements. Elle peut surtout être garante de la pertinence du projet et de la réponse à des enjeux partagés, ainsi que de la mobilisation de financements complémentaires.

<b>Priorité d'investissement</b>	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation
<p>• Approche axée sur les résultats attendus pour les territoires : le PO privilégiera les projets qui ont des résultats concrets pour le territoire.</p> <p>Les projets devront notamment démontrer comment leur mise en œuvre contribue à l'atteinte de l'objectif spécifique de l'axe.</p> <p>Les critères de sélection des opérations seront précisés dans le cadre de chaque appel à projets.</p> <p><b><u>Pour l'OS 10:</u></b></p> <p>Les projets de coopération devront notamment montrer qu'ils s'inscrivent spécifiquement dans une logique i) de développement territorial ayant des effets concrets pour le territoire et la population (dimension FEDER) et ii) de coopération transnationale développée au bénéfice de l'ensemble des partenaires (dimension Coopération territoriale européenne).</p> <p>Ils seront ainsi sélectionnés sur la base des critères suivants, communs à l'ensemble des axes du PO et déclinés de façon spécifique en fonction des thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence et valeur ajoutée de la coopération transnationale : les projets devront faire la démonstration de la valeur ajoutée d'une intervention à l'échelle transnationale par rapport à une échelle d'intervention locale (au sein de chaque RUP). En ce sens, un projet de coopération transnationale doit répondre à deux des principes suivants : i) la stratégie est élaborée conjointement, ii) les actions sont réalisées conjointement, iii) les projets sont financés par les différents partenaires et/ou iv) les effectifs sont issus des différentes structures partenaires. Il est essentiel également que les résultats soient visibles sur les différents territoires.</li> <li>• Articulation et complémentarité avec les stratégies de développement et les outils de financement : <ul style="list-style-type: none"> <li>• des RUP françaises (de type, PO FEDER/FSE régionaux, etc.)</li> <li>• des organisations régionales partenaires (Plan d'action de Pétionville par exemple ou PIN <i>Wider Caribbean</i> dont une des composantes permet de cofinancer les projets du PO Interreg Caraïbes dans une logique d'articulation FED/FEDER)</li> <li>• des PTOM et autres Etats membres des organisations régionales</li> </ul> </li> </ul>	

<b>Priorité d'investissement</b>	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation
<ul style="list-style-type: none"> <li>de la Commission Européenne et notamment le Programme Erasmus +</li> </ul> <p>L'inscription de projets en cohérence avec ces différentes stratégies des régions françaises et des organisations de la Caraïbe peut montrer comment des synergies entre les fonds sont créées et comment des doublons ne sont pas induits par les cofinancements. Elle peut surtout être garante de la pertinence du projet et de la réponse à des enjeux partagés, ainsi que de la mobilisation de financements complémentaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Approche axée sur les résultats attendus pour les territoires : le PO privilégiera les projets qui ont des résultats concrets pour le territoire.</li> </ul> <p>Les projets devront notamment démontrer comment leur mise en œuvre contribue à l'atteinte de l'objectif spécifique de l'axe.</p> <p>Les critères de sélection des opérations seront précisés dans le cadre de chaque appel à projets.</p>	

#### **2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (Le cas échéant)**

<b>Priorité d'investissement</b>	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation
<p><b>Utilisation prévue des instruments d'ingénierie financière</b></p> <p>Le PO n'a pas prévu d'utilisation spécifique des instruments d'ingénierie financière.</p>	

#### **2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (Le cas échéant)**

<b>Priorité d'investissement</b>	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation
<p><b>Utilisation prévue des grands projets</b></p>	

<b>Priorité d'investissement</b>	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation
Le PO n'a pas prévu d'utilisation spécifique des grands projets.	

### 2.A.6.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement choisie)

**Tableau 4: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme**

<b>Priorité d'investissement</b>	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation				
ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Personnes	457,00	SC	Annuelle
CO44	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des initiatives locales conjointes en faveur de l'emploi et à des formations conjointes	Personnes	3 077,00	SC	Annuelle

### 2.A.7 Cadre de performance

**Tableau 5: Cadre de performance de l'axe prioritaire**

<b>Axe prioritaire</b>		<b>10 - Renforcer le capital humain (TN)</b>					
ID	Type d'indicateur	Indicateur ou étape clé de mise en œuvre	Unité de mesure, s'il y a lieu	Valeur intermédiaire pour 2018	Valeur cible (2023)	Source des données	Démonstration de la pertinence de l'indicateur, le cas échéant
CO43	Réalisation	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Personnes	137	457,00	SC	

Axe prioritaire		10 - Renforcer le capital humain (TN)					
ID	Type d'indicateur	Indicateur ou étape clé de mise en œuvre	Unité de mesure, s'il y a lieu	Valeur intermédiaire pour 2018	Valeur cible (2023)	Source des données	Démonstration de la pertinence de l'indicateur, le cas échéant
CO44	Réalisation	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des initiatives locales conjointes en faveur de l'emploi et à des formations conjointes	Personnes	923	3 077,00	SC	
IF10	Financier	Dépenses certifiées de l'axe	euros	654 240,00	4 361 600,00	SC	

### Informations qualitatives supplémentaires concernant la mise en place du cadre de performance

#### 2.A.8 Catégories d'intervention

Catégories d'intervention correspondant au contenu de l'axe prioritaire, fondées sur une nomenclature adoptée par la Commission, et ventilation indicative du soutien de l'Union.

#### Tableaux 6-9: Catégories d'intervention

##### Tableau 6: Dimension 1 - Domaine d'intervention

Axe prioritaire	10 - Renforcer le capital humain (TN)	
	Code	Montant (€)
	049. Infrastructures éducatives de l'enseignement supérieur	1 635 600,00
	050. Infrastructures éducatives pour l'enseignement et la formation professionnels et l'apprentissage des adultes	1 635 600,00

**Tableau 7: Dimension 2 - Forme de financement**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>10 - Renforcer le capital humain (TN)</b>	
	<b>Code</b>	<b>Montant (€)</b>
01. Subvention non remboursable		3 271 200,00

**Tableau 8: Dimension 3 -Type de territoire**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>10 - Renforcer le capital humain (TN)</b>	
	<b>Code</b>	<b>Montant (€)</b>
07. Sans objet		3 271 200,00

**Tableau 9: Dimension 6 - Mécanismes de mise en œuvre territoriale**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>10 - Renforcer le capital humain (TN)</b>	
	<b>Code</b>	<b>Montant (€)</b>
07. Sans objet		3 271 200,00

**2.A.9. Résumé de l'utilisation prévue de l'assistance technique, y compris, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des autorités qui participent à la gestion et au contrôle du programme et des bénéficiaires et, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des partenaires concernés à participer à la mise en œuvre des programmes (Le cas échéant)**

<b>Axe prioritaire:</b>	<b>10 - Renforcer le capital humain (TN)</b>
<b>Utilisation prévue de l'assistance technique</b>	
Le PO n'a pas prévu à ce stade, d'utilisation spécifique de l'assistance technique. Des modalités spécifiques répondant à des besoins particuliers de cet axe pourront être définies en cours de programmation.	

## 2.B DESCRIPTION DES AXES PRIORITAIRES POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE

### 2.B.1 Axe prioritaire

<b>ID</b>	11
<b>Intitulé</b>	Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre du Programme (TF)

### 2.B.2 Fonds et base de calcul du soutien de l'Union

Fonds	Base de calcul (total des dépenses admissibles ou dépenses publiques admissibles)
FEDER	Total

### 2.B.3 Objectifs spécifiques et résultats escomptés

ID	Objectif spécifique	Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union
OS17	Assurer la mise en œuvre optimale du Programme et des projets	<p><b>Résultats attendus</b></p> <p>L'article 52 du règlement commun prévoit que les fonds relevant du CSC peuvent (...) soutenir des actions relatives à la préparation, à la gestion, au suivi, à l'évaluation, à l'information et à la communication, au réseautage, au règlement des plaintes ainsi qu'au contrôle et à l'audit. Ces mêmes fonds peuvent soutenir « des actions visant à réduire la charge administrative des bénéficiaires, y compris au moyen de systèmes d'échange électronique de données, et des actions visant à renforcer la capacité des autorités et des bénéficiaires à administrer et à utiliser les fonds (...) ».</p> <p>Ces actions peuvent concerner des périodes de programmation antérieures et postérieures. Le présent axe Assistance Technique vise à soutenir l'Autorité de Gestion dans ses missions de pilotage, de gestion et de</p>

ID	Objectif spécifique	Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union
		<p>suivi du programme, selon quatre principes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une gestion efficiente des fonds, ce qui nécessite un renforcement des moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme, le développement des outils de pilotage, d'instruction, de suivi et d'évaluation ;</li> <li>- Une gestion efficace et responsable des fonds par l'Autorité de gestion avec un processus de pilotage, de gestion et de suivi orienté vers la sécurisation des procédures, intégrant dès la phase de l'instruction les problématiques de contrôle qualité gestion ;</li> <li>- Une gestion partenariale des fonds structurels pour mutualiser les moyens et les expertises, proposer des approches harmonisées pour plus de lisibilité pour les bénéficiaires, et assurer une articulation efficace du Programme avec les autres fonds européens ;</li> <li>- Une gestion lisible pour les bénéficiaires et proche des citoyens : cela requiert une communication efficace et ciblée en direction des partenaires, actuels et potentiels, du Programme.</li> </ul> <p>L'objectif de cet axe est ainsi de fournir une assistance technique et financière pour accompagner le processus de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du Programme de coopération et des projets cofinancés, ainsi que d'assurer une cohérence avec les autres fonds européens, et les dispositifs européens. Cela passe par le renforcement des moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme, ainsi que par le soutien aux activités liées au système de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du programme.</p> <p>L'objectif est également d'assurer le respect des règles de communication approuvées au sein du règlement d'application de la Commission européenne définissant les modalités d'exécution du règlement. Le Programme doit en effet assurer l'information et la publicité du programme et des projets cofinancés. Il s'agit par ce biais-là à la fois de valoriser l'action des fonds européens, du Programme en particulier, auprès de la population de l'espace de coopération, mais également d'assurer l'absorption des fonds européens dans une logique d'efficacité de la programmation et de transparence dans l'utilisation</p>

ID	Objectif spécifique	Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union
		des fonds européens.

## 2.B.4 Indicateurs de résultat

**Tableau 10: indicateurs de résultat spécifiques du programme (par objectif spécifique)**

Axe prioritaire		OS17 - Assurer la mise en œuvre optimale du Programme et des projets					
ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
OS17	Délai moyen de traitement des dossiers de paiement	jour	150,00	2015	90,00	SC	Annuelle

## 2.B.5 Actions à soutenir et contribution escomptée de celles-ci à la réalisation des objectifs spécifiques (par axe prioritaire)

### 2.B.5.1 Description des actions à soutenir et leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques

Axe prioritaire	11 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre du Programme (TF)
Les types d'actions suivantes pourront être soutenus :	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Les dépenses liées à l'organisation logistique des rencontres du Programme : organisation des comités de suivi, de sélection et de concertation FED/FEDER et autres rencontres des partenaires du Programme (organisation de séminaires, de groupes de travail) ;</li><li>• Les dépenses liées à la gestion, le suivi, le contrôle et l'évaluation du programme opérationnel :<ul style="list-style-type: none"><li>○ La mise en place du système de suivi et d'évaluation du programme</li><li>○ La mise en place d'une méthodologie pour la sélection, le suivi, l'évaluation des projets;</li><li>○ La mise en place des procédures de paiement et de contrôle des projets ;</li><li>○ La création de documents standardisés pour le dépôt des candidatures et la certification des dépenses</li><li>○ La mise en place des enquêtes relatives aux indicateurs du programme et le suivi de ces indicateurs tout au long de la programmation</li><li>○ L'élaboration des rapports d'évaluation du programme ou sur des sujets spécifiques (évaluations thématiques, évaluations du système de gestion par exemple), ou encore pour la révision du PO si nécessaire.</li></ul></li><li>• Les dépenses liées à l'animation du programme : les mesures d'animation visant à favoriser l'émergence de projets, en faisant connaître les opportunités de financement, en apportant une assistance aux porteurs de projets afin qu'ils finalisent leur candidature dans le respect des critères de sélection, en organisant des sessions de formation aux porteurs de projets, etc. ;</li><li>• Les dépenses liées à la communication sur le programme : la définition d'un plan de communication 2014-2020, l'élaboration d'outils, de campagnes d'information et de sensibilisation, le site Internet du Programme ;</li><li>• Les dépenses de rémunération du personnel du Programme (autorité de gestion, secrétariat conjoint et points de contacts régionaux communautaires);</li><li>• La dépenses de formation du personnel du programme : formation des agents impliqués dans l'instruction, l'évaluation et le contrôle des projets, formations à la maîtrise de l'outil SYNERGIE CTE et autres formations spécifiques.</li></ul>	

### 2.B.5.2 Indicateurs de réalisation censés contribuer aux résultats (par axe prioritaire)

**Tableau 11: Indicateurs de réalisation**

Axe prioritaire		11 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre du Programme (TF)		
ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Source des données
A11-1	Nombre de réunions d'informations à destination des porteurs de projets potentiels	nombre	2,00	SC
A11-2	Nombre de séances de formations à destination des porteurs de projets (projets sélectionnés)	nombre	6,00	SC
A11-3	Nombre d'équivalent temps plein affecté à la gestion du programme	nombre	6,00	SC
A11-4	Nombre de formations des agents du SC et PCR	nombre	14,00	SC

## 2.B.6 Catégories d'intervention

Catégories d'intervention correspondantes, fondées sur une nomenclature adoptée par la Commission, et ventilation indicative du soutien de l'Union

### Tableaux 12-14: Catégories d'intervention

**Tableau 12: Dimension 1 - Domaine d'intervention**

Axe prioritaire	11 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre du Programme (TF)	
	Code	Montant (€)
	121. Préparation, mise en œuvre, suivi et contrôle	965 382,40
	122. Évaluation et études	482 691,20
	123. Information et communication	965 382,40

**Tableau 13: Dimension 2 - Forme de financement**

Axe prioritaire	11 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre du Programme (TF)	
	Code	Montant (€)
	01.Subvention non remboursable	2 413 456,00

**Tableau 14: Dimension 3 -Type de territoire**

Axe prioritaire	11 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre du Programme (TF)	
	Code	Montant (€)
	07.Sans objet	2 413 456,00

## 2.B.1 Axe prioritaire

<b>ID</b>	12
<b>Intitulé</b>	Assistance technique destiné à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre du Programme (TN)

## 2.B.2 Fonds et base de calcul du soutien de l'Union

Fonds	Base de calcul (total des dépenses admissibles ou dépenses publiques admissibles)
FEDER	Total

## 2.B.3 Objectifs spécifiques et résultats escomptés

ID	Objectif spécifique	Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union
OS18	Assurer la mise en œuvre optimale du Programme et des projets	<p><b>Résultats attendus</b></p> <p>L'article 52 du règlement commun prévoit que les fonds relevant du CSC peuvent (...) soutenir des actions relatives à la préparation, à la gestion, au suivi, à l'évaluation, à l'information et à la communication, au réseautage, au règlement des plaintes ainsi qu'au contrôle et à l'audit. Ces mêmes fonds peuvent soutenir « des actions visant à réduire la charge administrative des bénéficiaires, y compris au moyen de systèmes d'échange électronique de données, et des actions visant à renforcer la capacité des autorités et des bénéficiaires à administrer et à utiliser les fonds (...) ».</p> <p>Ces actions peuvent concerner des périodes de programmation antérieures et postérieures. Le présent axe Assistance Technique vise à soutenir l'Autorité de Gestion dans ses missions de pilotage, de gestion et de suivi du programme, selon quatre principes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une gestion efficiente des fonds, ce qui nécessite un renforcement des moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme, le développement des outils de pilotage, d'instruction, de suivi et</li> </ul>

ID	Objectif spécifique	Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union
		<p>d'évaluation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une gestion efficace et responsable des fonds par l'Autorité de gestion avec un processus de pilotage, de gestion et de suivi orienté vers la sécurisation des procédures, intégrant dès la phase de l'instruction les problématiques de contrôle qualité gestion ;</li> <li>- Une gestion partenariale des fonds structurels pour mutualiser les moyens et les expertises, proposer des approches harmonisées pour plus de lisibilité pour les bénéficiaires, et assurer une articulation efficace du Programme avec les autres fonds européens ;</li> <li>- Une gestion lisible pour les bénéficiaires et proche des citoyens : cela requiert une communication efficace et ciblée en direction des partenaires, actuels et potentiels, du Programme.</li> </ul> <p>L'objectif de cet axe est ainsi de fournir une assistance technique et financière pour accompagner le processus de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du Programme de coopération et des projets cofinancés, ainsi que d'assurer une cohérence avec les autres fonds européens, et les dispositifs européens. Cela passe par le renforcement des moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme, ainsi que par le soutien aux activités liées au système de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du programme.</p> <p>L'objectif est également d'assurer le respect des règles de communication approuvées au sein du règlement d'application de la Commission européenne définissant les modalités d'exécution du règlement. Le Programme doit en effet assurer l'information et la publicité du programme et des projets cofinancés. Il s'agit par ce biais-là à la fois de valoriser l'action des fonds européens, du Programme en particulier, auprès de la population de l'espace de coopération, mais également d'assurer l'absorption des fonds européens dans une logique d'efficacité de la programmation et de transparence dans l'utilisation des fonds européens.</p>

## 2.B.4 Indicateurs de résultat

**Tableau 10: indicateurs de résultat spécifiques du programme** (par objectif spécifique)

Axe prioritaire		OS18 - Assurer la mise en œuvre optimale du Programme et des projets					
ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
18	Délai moyen de traitement des dossiers de paiement	jour	150,00	2015	90,00	SC	Annuelle

## 2.B.5 Actions à soutenir et contribution escomptée de celles-ci à la réalisation des objectifs spécifiques (par axe prioritaire)

### 2.B.5.1 Description des actions à soutenir et leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques

Axe prioritaire	12 - Assistance technique destiné à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre du Programme (TN)
Les types d'actions suivantes pourront être soutenus :	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Les dépenses liées à l'organisation logistique des rencontres du Programme : organisation des comités de suivi, de sélection et de concertation FED/FEDER et autres rencontres des partenaires du Programme (organisation de séminaires, de groupes de travail) ;</li><li>• Les dépenses liées à la gestion, le suivi, le contrôle et l'évaluation du programme opérationnel :<ul style="list-style-type: none"><li>○ La mise en place du système de suivi et d'évaluation du programme</li><li>○ La mise en place d'une méthodologie pour la sélection, le suivi, l'évaluation des projets;</li><li>○ La mise en place des procédures de paiement et de contrôle des projets ;</li><li>○ La création de documents standardisés pour le dépôt des candidatures et la certification des dépenses</li><li>○ La mise en place des enquêtes relatives aux indicateurs du programme et le suivi de ces indicateurs tout au long de la programmation</li><li>○ L'élaboration des rapports d'évaluation du programme ou sur des sujets spécifiques (évaluations thématiques, évaluations du système de gestion par exemple), ou encore pour la révision du PO si nécessaire.</li></ul></li><li>• Les dépenses liées à l'animation du programme : les mesures d'animation visant à favoriser l'émergence de projets, en faisant connaître les opportunités de financement, en apportant une assistance aux porteurs de projets afin qu'ils finalisent leur candidature dans le respect des critères de sélection, en organisant des sessions de formation aux porteurs de projets, etc. ;</li><li>• Les dépenses liées à la communication sur le programme : la définition d'un plan de communication 2014-2020, l'élaboration d'outils, de campagnes d'information et de sensibilisation, le site Internet du Programme ;</li><li>• Les dépenses de rémunération du personnel du Programme (autorité de gestion, secrétariat conjoint et points de contacts régionaux communautaires);</li><li>• La dépenses de formation du personnel du programme : formation des agents impliqués dans l'instruction, l'évaluation et le contrôle des projets, formations à la maîtrise de l'outil SYNERGIE CTE et autres formations spécifiques.</li></ul>	

### 2.B.5.2 Indicateurs de réalisation censés contribuer aux résultats (par axe prioritaire)

**Tableau 11: Indicateurs de réalisation**

Axe prioritaire		12 - Assistance technique destiné à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre du Programme (TN)		
ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Source des données
A12-1	Nombre de réunions d'informations à destination des porteurs de projets potentiels	nombre	1,00	SC
A12-2	Nombre de séances de formations à destination des porteurs de projets (projets sélectionnés)	nombre	3,00	SC
A12-3	Nombre d'équivalent temps plein affecté à la gestion du programme	nombre	3,00	SC
A12-4	Nombre de formations des agents du SC et PCR	nombre	9,00	SC

## 2.B.6 Catégories d'intervention

Catégories d'intervention correspondantes, fondées sur une nomenclature adoptée par la Commission, et ventilation indicative du soutien de l'Union

### Tableaux 12-14: Catégories d'intervention

**Tableau 12: Dimension 1 - Domaine d'intervention**

Axe prioritaire	12 - Assistance technique destiné à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre du Programme (TN)	
	Code	Montant (€)
	121. Préparation, mise en œuvre, suivi et contrôle	542 099,60
	122. Évaluation et études	271 049,80
	123. Information et communication	542 099,60

**Tableau 13: Dimension 2 - Forme de financement**

Axe prioritaire	12 - Assistance technique destiné à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre du Programme (TN)	
	Code	Montant (€)
	01.Subvention non remboursable	1 355 249,00

**Tableau 14: Dimension 3 -Type de territoire**

Axe prioritaire	12 - Assistance technique destiné à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre du Programme (TN)	
	Code	Montant (€)
	07.Sans objet	1 355 249,00

### 3. PLAN DE FINANCEMENT

#### 3.1 Ensemble des crédits au titre du soutien du FEDER (en EUR)

Tableau 15

Fonds	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
FEDER	0,00	7 845 317,00	6 649 547,00	12 082 187,00	12 323 832,00	12 570 308,00	12 821 714,00	64 292 905,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>7 845 317,00</b>	<b>6 649 547,00</b>	<b>12 082 187,00</b>	<b>12 323 832,00</b>	<b>12 570 308,00</b>	<b>12 821 714,00</b>	<b>64 292 905,00</b>

### 3.2 Enveloppe financière totale du FEDER et cofinancement national (en €)

**Tableau 16: Plan de financement**

Axe prioritaire	Fonds	Base pour le calcul du soutien de l'Union (coût total éligible ou coût public éligible)	Soutien de l'Union (a)	Contrepartie nationale (b) = (c) + (d)	Ventilation indicative de la contrepartie nationale		Financement total (e) = (a) + (b)	Taux de cofinancement (f) = (a) / (e) (2)	Pour information	
					Financement national public (c)	Financement national privé (d)			Contributions de pays tiers	Contributions BEI
1	FEDER	Total	7 453 000,00	2 484 333,00	2 186 213,00	298 120,00	9 937 333,00	75,0000025158%		
10	FEDER	Total	3 271 200,00	1 090 400,00	959 552,00	130 848,00	4 361 600,00	75,0000000000%		
2	FEDER	Total	4 361 600,00	1 453 867,00	1 279 403,00	174 464,00	5 815 467,00	74,9999957011%		
3	FEDER	Total	8 631 000,00	2 877 000,00	2 531 760,00	345 240,00	11 508 000,00	75,0000000000%		
4	FEDER	Total	5 452 000,00	1 817 333,00	1 599 253,00	218 080,00	7 269 333,00	75,0000034391%		
5	FEDER	Total	9 042 000,00	3 014 000,00	2 652 320,00	361 680,00	12 056 000,00	75,0000000000%		
6	FEDER	Total	5 452 000,00	1 817 333,00	1 599 253,00	218 080,00	7 269 333,00	75,0000034391%		
7	FEDER	Total	5 795 100,00	1 931 700,00	1 699 896,00	231 804,00	7 726 800,00	75,0000000000%		
8	FEDER	Total	3 271 200,00	1 090 400,00	959 552,00	130 848,00	4 361 600,00	75,0000000000%		
9	FEDER	Total	7 795 100,00	2 598 367,00	2 286 563,00	311 804,00	10 393 467,00	74,9999975946%		
11	FEDER	Total	2 413 456,00	804 485,00	804 485,00	0,00	3 217 941,00	75,0000077689%		
12	FEDER	Total	1 355 249,00	451 750,00	451 750,00	0,00	1 806 999,00	74,9999861649%		
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>		<b>64 292 905,00</b>	<b>21 430 968,00</b>	<b>19 010 000,00</b>	<b>2 420 968,00</b>	<b>85 723 873,00</b>	<b>75,0000002916%</b>		
<b>Total général</b>			<b>64 292 905,00</b>	<b>21 430 968,00</b>	<b>19 010 000,00</b>	<b>2 420 968,00</b>	<b>85 723 873,00</b>	<b>75,0000002916%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) À remplir uniquement si les axes prioritaires sont exprimés en coûts totaux.

(2) Ce taux peut être arrondi dans le tableau. Le taux précis utilisé pour le remboursement des paiements est le ratio (f).

### 3.2.B. Ventilation par axe prioritaire et objectif thématique

Tableau 17

Axe prioritaire	Objectif thématique	Soutien de l'Union	Contrepartie nationale	Financement total
1	Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)	7 453 000,00	2 484 333,00	9 937 333,00
2	Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)	4 361 600,00	1 453 867,00	5 815 467,00
3	Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques	8 631 000,00	2 877 000,00	11 508 000,00
4	Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques	5 452 000,00	1 817 333,00	7 269 333,00
5	Préserver et protéger l'environnement et encourager l'utilisation efficace des ressources	9 042 000,00	3 014 000,00	12 056 000,00
6	Préserver et protéger l'environnement et encourager l'utilisation efficace des ressources	5 452 000,00	1 817 333,00	7 269 333,00
7	Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination	5 795 100,00	1 931 700,00	7 726 800,00
8	Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination	3 271 200,00	1 090 400,00	4 361 600,00
9	Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs	7 795 100,00	2 598 367,00	10 393 467,00
10	Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie	3 271 200,00	1 090 400,00	4 361 600,00
<b>Total</b>		<b>60 524 200,00</b>	<b>20 174 733,00</b>	<b>80 698 933,00</b>

Tableau 18: Montant indicatif du soutien destiné à la réalisation des objectifs en matière de lutte contre le changement climatique

Axe prioritaire	Montant indicatif du soutien destiné à la réalisation des objectifs en matière de lutte contre le changement climatique (en €)	Proportion de la dotation totale pour le programme (en %)
-----------------	--	---

Axe prioritaire	Montant indicatif du soutien destiné à la réalisation des objectifs en matière de lutte contre le changement climatique (en €)	Proportion de la dotation totale pour le programme (en %)
3	8 631 000,00	13,42%
4	5 452 000,00	8,48%
5	1 808 400,00	2,81%
6	1 090 400,00	1,70%
9	7 795 100,00	12,12%
<b>Total</b>	<b>24 776 900,00</b>	<b>38,54%</b>

## **4. APPROCHE INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

Description de l'approche intégrée de développement territorial, en tenant compte du contenu et des objectifs du programme de coopération, y compris en ce qui concerne les régions et les zones visées à l'article 174, paragraphe 3, du TFUE, dans le respect des accords de partenariat des États membres participants, et montrant la façon dont elle contribue à la réalisation des objectifs du programme et des résultats escomptés

[Référence: l'article 8, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1299/2013]

*En tenant compte de son contenu et de ses objectifs, le programme de coopération décrit l'approche intégrée de développement territorial, y compris en rapport avec les régions et les zones visées à l'article 174, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, en tenant compte des accords de partenariat des États membres participants, et en montrant la façon dont ce programme de coopération contribue à la réalisation de ses objectifs et des résultats qui en sont attendus en précisant, s'il y a lieu, les éléments suivants:*

Le diagnostic de l'espace de coopération et les enjeux de développement partagés présentés dans la section 1 (et en annexe) sont le reflet des besoins et des perspectives de coopération au sein de l'espace de coopération. Ces éléments de diagnostic sont les piliers de la formulation d'une stratégie pour le Programme Caraïbe. Cette stratégie est en effet construite autour de la Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive et à travers une approche intégrée combinant des dimensions thématiques et territoriales.

A ce titre, le Programme Caraïbes 2014-2020 répond pleinement à la volonté européenne de réduire l'écart entre les régions les plus développées d'Europe et les régions les moins favorisées. En effet, par essence, du fait de l'insularité de l'essentiel du territoire de coopération et de la faible densité de population de certains territoires (Guyane notamment), le programme Caraïbes 2014-2020 concourt à la réduction de l'écart entre les régions les plus riches et les régions les moins favorisées.

### **4.1 Développement local mené par les acteurs locaux (Le cas échéant)**

Approche suivie pour l'utilisation des instruments de développement local mené par les acteurs locaux et principes permettant d'identifier les zones dans lesquelles ces instruments seront appliqués

Sans objet

### **4.2 Actions intégrées en faveur du développement urbain durable (Le cas échéant)**

Principes permettant d'identifier les zones urbaines dans lesquelles des actions intégrées en faveur du développement urbain durable doivent être mises en œuvre, ainsi que la dotation indicative du soutien du FEDER pour ces actions

Sans objet

**Tableau 19: Actions intégrées en faveur du développement urbain durable — montants indicatifs du soutien du FEDER**

Montant indicatif du soutien du FEDER (€)
0,00

#### **4.3 Instruments d'investissement territorial intégrés (ITI) (Le cas échéant)**

Approche suivie pour l'utilisation des instruments d'investissement territorial intégrés (ITI) [tels que définis à l'article 36 du règlement (UE) n° 1303/2013], dans les cas autres que ceux couverts par le point 4.2, et dotation financière indicative de chaque axe prioritaire

sans objet

**Tableau 20: Répartition financière indicative pour l'ITI, à l'exception des mesures mentionnées au point 4.2 (montants agrégés)**

Axe prioritaire	Dotation financière indicative (soutien de l'Union) (en €)
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

#### **4.4 Contribution des interventions prévues en faveur de stratégies macrorégionales et des stratégies relatives aux bassins maritimes, sous réserve des besoins de la zone couverte par le programme tels qu'ils ont été identifiés par les États membres concernés et en tenant compte, s'il y a lieu, des projets ayant une importance stratégique identifiés dans ces stratégies (le cas échéant)**

**(lorsque les États membres et les régions participent à des stratégies macrorégionales et des stratégies relatives aux bassins maritimes)**

[Référence: le point d) de l'article 8, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1299/2013]

*d) lorsque les États membres et les régions prennent part à des stratégies macrorégionales et à des stratégies de bassin maritime, la contribution des interventions prévues au titre du programme de coopération en faveur de ces stratégies, sous réserve des besoins de la zone couverte par le programme tels qu'ils ont été identifiés par les États membres concernés et en tenant compte, s'il y a lieu, des projets ayant une importance stratégique identifiés dans ces stratégies.*

Conformément au règlement FEDER-CTE (point d) de l'article 8, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1299/2013), le Programme Caraïbe 2014-2020 porte une attention particulière à la façon dont sa stratégie et les projets qu'il soutiendra contribuent à la Stratégie maritime de l'Union Européenne dans la région atlantique adoptée le 13 mai 2013[1].

En effet, si elle cible avant tout la façade atlantique occidentale de cinq Etats de l'Union Européenne, cette Stratégie Maritime Atlantique concerne également les régions françaises de la Caraïbe et leur ouverture sur la façade orientale de l'océan atlantique. Le Programme Caraïbe 2014-2020 se trouve donc indirectement concerné par cette stratégie ; sa stratégie et ses priorités doivent permettre de concourir aux objectifs de la Stratégie maritime Atlantique.

Chacun des axes du Programme Caraïbe 2014-2020 contribue aux objectifs de l'agenda 2020 de l'Union européenne et de la stratégie maritime atlantique européenne : la stratégie de l'espace atlantique est construite autour de quatre priorités et certaines de ces priorités trouvent un écho important au sein de la stratégie du PO Caraïbes 2014/2020 :

- La priorité n°1 de la stratégie atlantique « Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation » et l'axe n°1 (OT3) du PO Caraïbes 2014-2020 sont complémentaires car ils visent tous deux le partage des connaissances, le développement des activités des recherche et d'innovation, le renforcement de la compétitivité et de la capacité d'innovation des entreprises au sein l'espace de coopération ;
- La priorité n°2 de la stratégie atlantique « Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique » peut trouver des complémentarités intéressantes avec l'axes n°2 (OT5) et n°3 (OT6) du PO Caraïbes : l'environnement marin n'est pas particulièrement ciblé par le Programme. Cependant, l'insularité de l'espace de coopération, la richesse et la vulnérabilité des mers de l'espace de coopération, ainsi que le dynamisme des acteurs dans le secteur contribueront à donner à la protection de l'environnement marin une place de choix dans le Programme ;
- La priorité n°3 de la stratégie atlantique : « améliorer l'accessibilité et la connectivité » n'est adressée que partiellement par le programme dans le cadre de l'axe 1 au titre du soutien à la compétitivité des entreprises.
- La priorité n°4 de la stratégie atlantique « Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable » se trouve confortée par les axes n°4 (OT9) et n°6 (OT10) du Programme Caraïbes 2014-2020. Ceux-ci visent en effet d'une part le renforcement de l'inclusion sociale (par un meilleur accès aux services de santé) et d'autre part, le renforcement des liens et des échanges au sein de la Caraïbe.

[1]

[http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/policy/sea\\_basins/atlantic\\_ocean/documents/com\\_2013\\_279\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/policy/sea_basins/atlantic_ocean/documents/com_2013_279_fr.pdf)

## 5. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE COOPÉRATION

### 5.1 Autorités et organismes compétents

**Tableau 21: Autorités responsables du programme**

Autorité/organisme	Nom de l'autorité/l'organisme, et du service ou de l'unité	Responsable de l'autorité/l'organisme (titre ou fonction)
Autorité de gestion	Conseil régional de Guadeloupe	M. le Président du conseil régional de Guadeloupe
Autorité de certification	Direction Régionale des Finances Publiques - DRFIP de Guadeloupe	M. le Directeur Régional des Finances Publiques de Guadeloupe
Autorité d'audit	Commission Interministerielle de Coordination des Contrôles	M. le Président de la CICC

#### Organisme en faveur duquel la Commission effectuera les paiements

- Autorité de gestion  
 Autorité de certification

**Tableau 22: Organisme ou organismes responsables de l'exécution des tâches de contrôle et d'audit**

Autorité/organisme	Nom de l'autorité/l'organisme, et du service ou de l'unité	Responsable de l'autorité/l'organisme (titre ou fonction)
Identité du ou des organismes chargé(s) des tâches de contrôle	Conseil régional de Guadeloupe	M. le Président
Identité du ou des organismes chargé(s) des tâches d'audit	Commission interministerielle de coordination des contrôles - CICC	M. le Président de la CICC

### 5.2 Procédure d'établissement du secrétariat conjoint

Conformément à l'article 23 du règlement (UE) n°1299/2013, « après consultation des États membres et de tout pays tiers participant au programme de coopération, l'autorité de gestion établit un secrétariat conjoint. Le secrétariat conjoint assiste l'autorité de gestion et le comité de suivi dans l'exercice de leurs fonctions respectives. De plus, il fournit des informations aux bénéficiaires potentiels concernant les possibilités de financement au titre des programmes de coopération et il aide les bénéficiaires à mettre en œuvre les opérations »

Le Secrétariat Conjoint – SC – du Programme 2014-2020 est établi dans la continuité de celui du Programme 2007-2013 : il bénéficiera ainsi de son expérience et de sa connaissance du territoire, des acteurs et des projets. Son rôle et son fonctionnement (notamment avec les Points de Contacts Régionaux du Programme) seront détaillés dans le Document de Mise en Œuvre du Programme, avec pour objectifs d'améliorer son efficacité et le service rendu aux membres du Comité de Suivi du programme.

Le SC est situé en Guadeloupe et s'appuie sur un réseau de correspondants locaux, relais du Programme dans les différents territoires communautaires et extra-communautaires du Programme. Ces relais ont pour mission d'assurer la communication sur le programme et l'information aux porteurs de projets potentiels, d'assurer l'interface du SC sur les territoires, d'identifier les actions de coopération, d'aider des bénéficiaires dans leurs démarches.

### **5.3 Description sommaire des modalités de gestion et de contrôle**

#### **1. Structures du Programme**

Les différentes structures de gestion et contrôle du Programme sont les suivantes :

- L'Autorité de gestion
- Le Secrétariat Conjoint (SC) et les Points de Contacts Régionaux (PCR)
- L'autorité de certification
- L'autorité d'audit et le groupe des auditeurs
- Le comité de suivi
- Le comité de sélection

Leurs missions et leurs tâches sont présentées plus en détail ci-dessous.

**L'autorité de gestion, le conseil régional de Guadeloupe**, est responsable de la gestion et de la mise en œuvre du Programme Opérationnel Caraïbes 2014-2020 dans le respect du principe de bonne gestion financière, tel que décrit dans les règlements 1303/2013 (article 125) et 1299/2013 (article 23). L'autorité de gestion est l'interlocuteur de la Commission européenne ; elle veille à l'application des règlements communautaires.

Ses missions sont les suivantes :

- Responsabilité financière pour l'ensemble du Programme ;
- Vérification de l'éligibilité des actions ;
- Conventionnement et mise en paiement des opérations sélectionnées ;
- Coordination des missions des autorités d'audit et de certification
- Etablissement des procédures garantissant la certification des dépenses et la qualité de la piste d'audit ;
- Information et communication sur le Programme ;
- Supervision du Secrétariat Conjoint et suivi de ses activités ;
- Préparation, organisations et suivi des comités ;
- Présentation à la Commission du rapport annuel d'exécution et du rapport final d'exécution du Programme ;
- Evaluation du Programme.

Conformément au Décret n°2015-792 du 29 juin 2015[1], le conseil régional de Guadeloupe, autorité de gestion située en France, est également autorité nationale pour le PO INTERREG Caraïbes et assume ainsi les missions dévolues à l'autorité nationale.

**Le Secrétariat Conjoint** assiste l'autorité de gestion et le comité de suivi du Programme dans l'accomplissement de leurs tâches en assurant la gestion opérationnelle du programme dans les champs d'intervention de l'Autorité de Gestion et du Comité de suivi :

- mise en œuvre des décisions prises par les membres du comité de suivi,
- information et sensibilisation des porteurs de projets ;
- instruction d'admissibilité et de cohérence des projets présentés ;
- analyse des projets en vue de leur approbation au comité de sélection ;
- participation à la définition du plan de communication ;
- secrétariat des comités du programme ;
- suivi administratif, financier et physique de la programmation ;
- suivi du système de gestion informatisé des données ;
- animation et communication du Programme ;
- communication des résultats du Programme, etc.

Il assure également la coordination avec les partenaires extracommunautaires du Programme.

**Les Points de Contacts Régionaux**, en liaison avec le Secrétariat Conjoint, les Points de Contact Régionaux (PCR), communautaires et extra-communautaires assurent le rôle d'interface du Programme et assurent une fonction d'animation et d'information auprès des porteurs de projets et de leurs partenaires. Ils ont pour mission de :

- de participer à la définition et à la mise en œuvre du plan de communication et d'assurer la promotion et la publicité du Programme opérationnel Interreg IV Caraïbes ;
- d'identifier des actions de coopération transfrontalière et transnationale ;
- d'assister les porteurs de projet dans la définition, la mise en œuvre et le suivi administratif et financier de leur projet ;
- de réceptionner les projets et de transmettre pour instruction, au Secrétariat Conjoint.

Les PCR communautaires sont positionnés auprès des régions françaises du Programme ; en Martinique, Guyane et à Saint Martin, ils travaillent en étroite coordination avec le SC du PO Caraïbes. Les PCR extracommunautaires sont positionnés dans les organisations internationales à vocation régionale (AEC, OECO, Caricom/Cariforum, CEPALC).

**L'autorité de certification exerce les missions définies par l'article 126 du règlement (UE) n°1303/2013 :**

- Etablir et transmettre à la Commission les demandes de paiement en certifiant qu'elles procèdent de systèmes de comptabilité fiables, sont fondées sur des pièces justificatives susceptibles d'être vérifiées et ont été contrôlées par l'autorité de gestion;

- Etablir les comptes visés à l'article 59, paragraphe 5, point a), du règlement financier;
- Certifier l'intégralité, l'exactitude et la véracité des comptes et certifier que les dépenses comptabilisées sont conformes au droit applicable et ont été faites en rapport avec les opérations sélectionnées pour le financement conformément aux critères applicables au programme opérationnel et sont conformes au droit applicable;
- S'assurer qu'il existe un système d'enregistrement et de stockage sous forme informatisée des pièces comptables pour chaque opération, qui intègre toutes les données nécessaires à l'établissement des demandes de paiement et des comptes, comme la comptabilisation des montants à recouvrer et des montants retirés à la suite de l'annulation de tout ou partie de la contribution à une opération ou à un programme opérationnel;
- Assurer, aux fins de l'établissement et de la présentation des demandes de paiement, qu'elle a reçu des informations appropriées de la part de l'autorité de gestion sur les procédures suivies et les vérifications effectuées en rapport avec les dépenses;
- Prendre en considération, aux fins de l'établissement et de la présentation des demandes de paiement, les résultats de l'ensemble des audits et contrôles effectués par l'autorité d'audit ou sous la responsabilité de celle-ci;
- Tenir une comptabilité informatisée des dépenses déclarées à la Commission et de la contribution publique correspondante versée aux bénéficiaires;
- Tenir une comptabilité des montants à recouvrer et des montants retirés à la suite de l'annulation de tout ou partie de la contribution à une opération. Les montants recouverts sont reversés au budget de l'Union, avant la clôture du programme opérationnel, par imputation sur l'état des dépenses suivant.

**Un protocole d'accord sera signé entre le conseil régional de Guadeloupe et la direction régionale des finances publiques (DRFIP) de Guadeloupe afin de fixer les conditions de mise en œuvre par la DRFIP de Guadeloupe des fonctions d'autorité de certification sur le PO INTERREG V Caraïbes 2014-2020, conformément à l'article 126 du règlement (UE) n°1303/2013.**

**Les modalités opérationnelles de mise en œuvre des missions de l'autorité de certification seront détaillées dans les documents de gestion du Programme.**

**L'autorité d'audit et le groupe des auditeurs** exercent les missions définies par l'article 127 du règlement (UE) n°1303/2013. Elle est chargée de la vérification du fonctionnement du système de gestion et de contrôle. L'autorité de gestion établit la description de ce système qu'elle transmet l'autorité d'audit qui est chargée de l'examiner et de formuler un avis de conformité avec la réglementation européenne et nationale. L'autorité d'audit émet annuellement un avis sur le fonctionnement du système destiné à fournir une assurance raisonnable que l'état des dépenses et des transactions est régulier. Elle établit les déclarations de clôture en fin de programme. Elle est chargée en particulier de :

- s'assurer de la réalisation des audits portant sur le fonctionnement efficace du système de gestion et de contrôle du programme opérationnel, de la réalisation de contrôles d'opérations sur la base d'un échantillon approprié;
- s'assurer le cas échéant que les audits et les contrôles sont réalisés par un organisme indépendant ;

- transmettre à la Commission européenne une stratégie d'audit dans les neuf mois suivant l'approbation du programme opérationnel ;
- présenter à la Commission européenne les rapports annuels de contrôle et de formuler un avis sur le système de gestion et de contrôle ;
- présenter les déclarations de clôture partielle et finale.

**Le comité de suivi** est l'instance de pilotage stratégique du programme. Il assure les missions suivantes :

- suivi du programme sous l'angle de son exécution et des progrès réalisés pour atteindre ses objectifs (conformément à l'article 49 du règlement (UE) n°1303/2013)
- analyse et validation de toutes les propositions de modification du programme opérationnel et peut proposer à l'Autorité de Gestion toute révision ou tout examen du programme opérationnel de nature à permettre d'atteindre les objectifs ou à améliorer sa gestion, y compris sa gestion financière ;
- analyse et validation, sur proposition de l'Autorité de Gestion, de l'ensemble des documents dérivant du programme opérationnel concernant la mise en œuvre, la gestion et le suivi du programme ainsi que les modalités de présentation, d'instruction, de suivi et les critères de sélection des projets,
- analyse et validation du rapport annuel d'avancement et du rapport final d'exécution avant leur envoi à la Commission,
- suivi du rapport annuel de contrôle et des éventuelles observations de la Commission européenne.

Le comité de suivi est établi dans un délai de trois mois après approbation du Programme par la Commission (conformément à l'article 47 du règlement (UE) n°1303/2013). Le comité doit établir et valider à l'unanimité son règlement intérieur lors de sa première réunion.

Le comité de suivi se réunit au moins une fois par an.

Le comité de suivi est composé de représentants des instances suivantes :

- les président (ou leurs représentants) des régions Guadeloupe, Guyane, Martinique et collectivité d'Outre-mer de Saint-Martin ;
- les préfets (ou leurs représentants) des préfectures des régions Guadeloupe, Guyane, Martinique et préfecture déléguée pour Saint-Martin ;
- les secrétaires généraux ou leurs représentants des organisations internationales à vocation régionale de la Caraïbe associées au programme : AEC, CARICOM/CARIFORUM, OECO et CEPALC;
- un ordonnateur territorial du FED représentant des PTOM anglais et néerlandais de la Caraïbe
- un représentant de la Commission européenne (DG Regio);
- un représentant de l'Autorité de certification;
- un représentant du Secrétariat conjoint du programme Interreg ;
- un représentant du Ministère de l'Outre-mer;
- l'Ambassadeur délégué à la coopération régionale Antilles-Guyane

Sont associés en qualité d'observateur les représentants des instances suivantes :

- les présidents (ou leurs représentants) des conseils généraux Guadeloupe, Guyane, Martinique ;
- des représentants des organismes financiers (AFD, BEI, Banque de développement caribéenne) ;
- des représentants des délégations de la Commission Européenne dans la Caraïbe (Guyane, Barbade) en tant que responsables du FED (PIR) ;
- des représentants des partenaires économiques et sociaux, représentants de la société civile.

**Le comité de sélection** est constitué sous la responsabilité du Comité de suivi ; il assiste celui-ci pour la sélection des opérations (conformément à l'article 12 du règlement (UE) n°1299/2013). Il a pour missions :

- d'assurer l'examen des opérations proposées pour un financement,
- de sélectionner les opérations proposées,
- d'assurer le suivi coordonné de la mise en œuvre du programme, tant sur le plan physique que financier,
- de faire des propositions au comité de suivi en vue d'améliorer le fonctionnement général du programme opérationnel, tant sur le plan administratif et financier que sur le plan de l'instruction, de la sélection des opérations à partir des critères déterminés par le comité de suivi, et du suivi des projets cofinancés par le programme.

Dans l'analyse des dossiers, le comité de sélection s'appuie sur les recommandations du **comité technique du programme** (instance non décisionnelle, le comité technique est composée de représentants administratifs membres cofinanceurs (régions Guadeloupe, Guyane, Martinique et COM de Saint Martin), le comité technique émet un avis technique et propose un plan de financement sur les projets soumis à son appréciation. Le Comité technique est consulté en amont des Comités de sélection (réunion physique, visioconférence ou consultation par voie électronique).

Le comité de sélection du programme est constitué par les autorités partenaires du programme, il est présidé par un représentant des autorités partenaires du programme selon une présidence tournante.

Le comité de sélection est composé de représentants des instances suivantes :

- les présidents (ou leurs représentants) des régions Guadeloupe, Guyane, Martinique et collectivité d'Outre-mer de Saint-Martin ;
- les préfets (ou leurs représentants) des préfectures des régions Guadeloupe, Guyane, Martinique et préfecture déléguée pour Saint-Martin ;
- les secrétaires généraux (ou leurs représentants) des organisations internationales à vocation régionale de la Caraïbe associées au programme : AEC, CARICOM/CARIFORUM et OECO ;
- un représentant de l'Autorité de certification ;
- le Secrétariat conjoint du programme Interreg.

Sont associés en qualité d'observateur les représentants des instances suivantes :

- un représentant du Ministère de l'Outre-mer ;
- l'Ambassadeur délégué à la coopération régionale Antilles-Guyane ;

- des représentants d'organismes financiers (AFD, BEI, Banque de développement caribéenne) ;
- un ordonnateur territorial du FED représentant des PTOM anglais et néerlandais de la Caraïbe
- un représentant de la Commission européenne (DG Regio) ;
- des représentants des délégations de la Commission Européenne dans la Caraïbe (Guyana, Barbade) en tant que responsables du FED (PIR) ;
- des représentants des partenaires économiques et sociaux, représentants de la société civile.

## **2. Procédures du Programme**

### **2.1. Procédures d'instruction et de sélection des opérations**

Les demandes de financement des projets seront soumises par les porteurs de projets au terme d'appels à projet, publiés sur le site Internet du Programme. Les documents relatifs à l'appel à projet comprendront les termes de références de l'appel à projet (échéances, procédures de soumission, critères de sélection etc.) ainsi que les différents documents du programme (guide de procédure, guide du porteur de projet etc.)

Les dossiers déposés et déclarés techniquement recevables par le Secrétariat Conjoint font l'objet d'une instruction technique et impartiale par ce dernier sur la base des critères d'éligibilité et de sélection des projets approuvés par le comité de suivi du Programme. Pour chaque dossier le SC rédige un rapport d'instruction et formule un avis technique qui est préalablement analysé par le comité technique du Programme. Celui-ci émet à son tour un avis technique sur les projets et les plans de financement proposés qui est ensuite soumis à la décision du comité de sélection.

Le comité de sélection, instance décisionnelle du Programme, approuve ou rejette la sélection des opérations et décide du montant FEDER alloué. Les décisions sont prises selon la règle du consensus.

Le Comité de sélection du PO peut être saisi également par procédure écrite (par courrier ou par courriel). Les modalités du recours à cette procédure écrite seront définies ultérieurement dans le document de mise en œuvre du Programme.

Dans le cas où un projet n'est pas retenu (non éligibilité ou non sélection), les porteurs de projets sont informés par courrier des raisons justifiant le rejet et des voies de recours. Des recours adressés à l'autorité de gestion dans ce contexte sont examinés et traités par celle-ci, en concertation avec les membres du comité de sélection en poursuivant l'objectif d'un règlement du litige à l'amiable. L'autorité de gestion peut prendre la décision de saisir le comité de sélection dans le cadre du traitement d'une plainte. A défaut de règlement amiable, les juridictions compétentes sont saisies du litige.

Pour les projets approuvés par le comité de sélection du programme, une convention FEDER unique est signée entre l'Autorité de gestion et le maître d'ouvrage, dénommé « chef de file » du projet. Cette convention fixe les modalités d'attribution et de versement de l'aide financière ainsi que les responsabilités et obligations du bénéficiaire. Elle lie ainsi le bénéficiaire responsable unique du projet vis à vis de l'Autorité de gestion. Celui-ci a l'obligation de s'engager juridiquement avec ses partenaires dans une

convention spécifique, appelée convention de partenariat. Cette dernière est annexée à la convention FEDER.

Si le bénéficiaire du projet ne remplit pas ses obligations, la convention peut être dénoncée et résiliée par l'Autorité de gestion. Dans ce cas, les membres du comité de sélection sont sollicités préalablement par l'autorité de gestion afin d'approuver ou rejeter la résiliation de la convention.

L'autorité de gestion s'assurera que les conventions de subvention stipulent que le bénéficiaire « chef de file » du projet ainsi que ses partenaires produisent les documents et informations nécessaires et permettent l'accès à tout organisme autorisé (Commission européenne, autorité d'audit, autorité de certification, autorité de gestion et secrétariat conjoint etc.) à des fins de contrôle et d'audit sur place en conformité avec l'article 132 du règlement (UE) n° 1303/2013. Les conventions de subvention doivent également faire référence au système de gestion et de contrôle mis en place conformément à l'article 23 du règlement (UE) n° 1299/2013. Il incombe au maître d'ouvrage « chef de file » d'assurer l'entière responsabilité de la mise en œuvre du projet vis-à-vis de l'autorité de gestion/autorité de paiement du Programme. Le chef de file est garant de l'exécution conforme des actions conduites par les partenaires associées à l'opération et devra justifier de l'exécution des dépenses de ces derniers.

- Par ailleurs, les porteurs de projet sont tenus de se conformer à la réglementation européenne et nationale concernant l'éligibilité des dépenses et des domaines spécifiques tels que : les règles du droit européen des marchés publics et, en particulier: a) les directives 2004/18/CE et 2004/17/CE, b) les directives 2014/23/UE, 2014/24/UE et 2014/25/UE, une fois ces directives transposées par l'Etat membre, c) les directives 89/665/CEE et 92/13/CEE et d) les principes généraux du Traité applicables à la commande publique ; la communication ; la durabilité et les aides d'État.

## **2.2. Traitement des plaintes relatives à la mise en œuvre du Programme**

Les plaintes adressées à l'Autorité de gestion ou au Secrétariat Conjoint sont examinées, avec comme objectif de privilégier un règlement amiable du litige concerné. Si une solution amiable n'est pas possible, les juridictions compétentes sont saisies du litige en fonction des règles nationales applicables. Un traitement efficace des plaintes repose nécessairement sur une bonne collaboration entre l'Autorité de gestion, le Secrétariat conjoint et les partenaires du Programme. Ces derniers s'engagent ainsi à informer l'Autorité de gestion et le Secrétariat conjoint des plaintes concernant la gestion des projets ou du Programme dont ils ont été saisis.

Le cas échéant, le Comité de suivi peut également être saisi de l'examen d'une plainte par l'Autorité de gestion et le Secrétariat conjoint.

Concernant plus particulièrement les plaintes relatives à la mise en œuvre des projets, les modalités de règlement des litiges et recours opposant les partenaires du projet entre eux ou opposant les partenaires du projet à l'Autorité de gestion, sont précisées dans la convention FEDER du projet.

## **2.2. Dispositifs de contrôle**

- L'autorité de gestion s'assure que la sélection et la réalisation des opérations se déroulent dans le respect des obligations communautaires et nationales notamment relatives à l'éligibilité des dépenses.

- Elle effectue les contrôles de qualité gestion, de supervision et de performance, nécessaires pour s'assurer de la qualité de mise en œuvre des procédures (piste d'audit) par les gestionnaires du programme ainsi que de la qualité de l'exécution du programme d'une façon générale.
- 
- Ainsi, l'autorité de gestion s'assure :
  - de la bonne mise en œuvre du contrôle du service fait (contrôle de premier niveau) par le Secrétariat Conjoint, service instructeur,
  - que les contrôles de service fait sont effectués conformément aux obligations communautaires,
  - que l'ensemble des informations nécessaires est saisi dans l'application Synergie CTE.
- L'autorité de gestion s'assurera également de la mise en place de la documentation nécessaire et des outils harmonisés (notamment grâce à l'appui du programme INTERACT pour la production de documents standardisés) afin de sécuriser la réalisation des contrôles de premier niveau et de garantir des méthodes de travail homogènes.
- 
- Le contrôle de second niveau est assuré par la CICC, autorité d'audit.
- 
- L'ensemble des rapports de contrôle est transmis à l'autorité de gestion et à l'autorité

de certification pour suites à donner éventuelles. L'autorité de gestion, avec l'appui du Secrétariat Conjoint, est responsable de la mise en œuvre des suites de ces contrôles. L'autorité de gestion a également la responsabilité de définir et de mettre en œuvre des mesures efficaces et proportionnées anti-fraude en tenant compte des risques identifiés, conformément à l'article 125 du règlement (UE) n°1303/2013. Ces mesures de lutte anti-fraude seront détaillées dans le descriptif du système de gestion et de contrôle du Programme. Par ailleurs, dans le cadre de l'article 20 du règlement (UE) No 1299/2013 relatif à l'éligibilité des opérations relevant des programmes de coopération en fonction de leur localisation, le Programme prévoit pour les chefs de file et les partenaires communautaires la possibilité de réaliser des dépenses sur les territoires extracommunautaires appartenant à l'espace de coopération et dans la limite d'un montant total correspondant à 30% du FEDER alloué au Programme.

Conformément à l'article 20 du règlement (UE) No 1299/2013, les porteurs de projets extracommunautaires pourront bénéficier de crédits FEDER dans la limite d'un montant total correspondant à 30% du FEDER alloué au Programme sous réserve de l'auditabilité (contrôles de premier et second niveau) de leurs opérations et de la garantie de pouvoir recouvrer les indus auprès des Etats tiers en cas d'irrégularités sur ces opérations.

Une convention, qui détaillera la procédure de récupération des sommes indûment versées, devra être signée entre l'Autorité de gestion et les Etats tiers concernés.

Dans le cas d'une utilisation du FEDER en territoire extracommunautaire, l'autorité de gestion veillera à l'organisation de contrôles de premier niveau afin de vérifier les dépenses liées aux opérations menées dans les territoires tiers par des chefs de file ou partenaires communautaires.

Ces contrôles seront effectués par des prestataires retenus au terme d'une procédure de marché public.

Les partenaires extracommunautaires du Programme ayant donné leur accord sur le contenu du PO acceptent par la même occasion la réalisation de ces contrôles sur leur territoire.

De plus amples détails sur la mise en œuvre des contrôles seront fournis dans le descriptif du système de gestion et de contrôle ainsi que dans le guide de procédure du programme.

## ***2.2. Système de gestion, de suivi, de communication et d'évaluation du Programme***

**Le suivi du Programme** doit permettre à tout moment d'avoir une vision claire 1) des réalisations du Programme et des projets (au regard des objectifs, cibles et points d'étapes du cadre de performance notamment) et 2) des données financières du Programme.

Afin d'assurer un suivi du Programme de qualité et une transparence sur les avancées vis-à-vis de la Commission Européenne, le Programme a défini un jeu d'indicateurs de résultats et de réalisations, correspondant aux objectifs spécifiques et aux actions du Programme. Ces indicateurs sont la base du suivi de la mise en œuvre du Programme.

Le suivi du Programme repose également sur les rapports d'avancement des projets et comprend des éléments d'analyse quantitative et qualitative.

Le Secrétariat Conjoint est responsable de la collecte, de la compilation et de l'analyse de ces données. Il doit remettre au Comité de suivi et à l'Autorité de gestion les informations leur permettant d'assumer pleinement leurs fonctions.

Conformément à l'article 14 du règlement (UE) n° 1299/2013, l'Autorité de gestion présente chaque année à la Commission Européenne un rapport annuel d'exécution du Programme (qui comprend les éléments listés par l'article 50 du règlement (UE) n°1303/2013). Un rapport final de mise en œuvre du Programme est soumis à la Commission le 31 décembre 2023.

La clôture du programme sera effectuée conformément à l'article 141 du règlement 1303/2013 par les autorités compétentes du programme.

**Les systèmes informatisés de gestion et de suivi du Programme** seront opérationnels au plus tard le 31 décembre 2015. Le suivi informatisé des projets est également mis en place, conformément aux exigences du règlement 122(3) du règlement (UE) n°1303/2013. Ces systèmes doivent permettre tous les échanges d'informations entre les autorités du programme et les bénéficiaires.

Dans le cadre de la programmation 2014-2020, le suivi du Programme Caraïbes 2014-2020 sera effectué sur la nouvelle application Synergie CTE qui sera l'outil de gestion, de suivi, de contrôle, d'analyse et d'évaluation des opérations et du programme. Il permettra le suivi des opérations programmées à tous les stades, depuis le dépôt du projet jusqu'à sa clôture. Parmi les fonctionnalités de cette application, on peut citer :

- l'identification du dossier (description, analyse),

- le plan de financement détaillé,
- l'accusé réception du dossier,
- l'instruction (descriptif de l'opération, la nature, le coût estimatif des travaux, l'échéancier des réalisations),
- les dates de passages en comité technique et comité de sélection,
- l'édition des lettres de notification de la décision de l'autorité de gestion, de la convention,
- la saisie des dépenses du maître d'ouvrage,
- l'enregistrement du contrôle service fait,
- le suivi financier des ressources (UE et CPN)
- le suivi des indicateurs (indicateurs de réalisation, de résultat, de coopération): il sera ainsi possible d'effectuer une analyse de l'efficacité et de la performance du programme,
- le contrôle de second niveau,
- la liste détaillée des pièces du dossier.

Cet outil permettra d'assurer une transparence dans la mise en œuvre du programme pour l'ensemble des partenaires cofinanceurs. De plus, grâce au suivi des indicateurs, Synergie CTE sera un élément déterminant du dispositif d'évaluation.

**La communication** est un élément clé du succès du Programme. Les enseignements des périodes précédentes de programmation ont montré l'importance d'engager des actions de communications et d'animation ciblées dès le début du programme. Il importe donc d'engager des campagnes d'information ambitieuses dès le lancement du programme et également de mettre à la disposition des acteurs du programme des outils permettant de relayer facilement ces informations.

Le site Internet du Programme sera l'outil central de la communication du programme. Il mettra à disposition des acteurs de la coopération régionale, des porteurs de projet et du grand public les informations relatives au Programme et aux projets. Il permettra notamment de relayer les actualités du Programme et des projets (calendrier des appels à projets, principales manifestations, etc.) et les outils à destination des porteurs de projets (dossier de candidature, règles d'éligibilité, etc.).

Conformément à l'article 116 du règlement (UE) n°1303/2013, l'autorité de gestion, assisté du SC définit dans un délai de six mois après approbation du Programme par la Commission une stratégie de communication et un plan d'actions de communication détaillé du Programme qui est validée par le Comité de suivi du Programme. L'autorité de gestion informe, au moins une fois par an, le Comité de suivi des avancées réalisées dans la mise en œuvre de la stratégie de communication du Programme.

Afin de garantir l'implication des partenaires extra-communautaires de la Caraïbe, le programme assurera la traduction en anglais de tous les documents du Programme.

**L'évaluation du Programme** : la rédaction du Programme Caraïbes 2014-2020 a fait l'objet d'une évaluation ex ante, confiée à des évaluateurs indépendants. Les recommandations de cette évaluation ont été prises en compte au fur et à mesure de la rédaction du Programme (elles sont présentées en annexe à ce Programme).

Par ailleurs, conformément aux articles 56 et 114 du règlement (UE) n°1303/2013, l'autorité de gestion définit un plan d'évaluation du Programme qui doit être présenté au Comité de suivi au plus tard un an après l'adoption du Programme.

Le plan d'évaluation comprend :

- le suivi régulier des indicateurs de résultats et de réalisations (échéances différentes pour les indicateurs) ;
- des évaluations complètes réalisées à mi-parcours en 2018 (non obligatoire) puis *ex post* en 2023 (obligatoire). La première a pour objet l'évaluation des réalisations depuis le lancement du PO, permettant de justifier des adaptations éventuelles de la stratégie et de la mise en œuvre du PO, ainsi qu'une modification éventuelle de la maquette financière du PO ; la seconde a pour objet de dresser le bilan des résultats, des réalisations et de la mise en œuvre du PO.

Les évaluations sont validées par le Comité de suivi et transmises à la Commission Européenne.

L'autorité de gestion transmet pour le 31 décembre 2020 à la Commission Européenne un rapport d'évaluation reprenant les principales conclusions et recommandations des évaluations menées au cours du Programme, ainsi qu'une analyse des principaux résultats et des effets du Programme.

\*\*\*

**Les modalités pratiques de mise en œuvre du Programme sont détaillées dans les documents de gestion du Programme qui seront adoptés ultérieurement par les partenaires.**

[1] Décret n°2015-792 du 29 juin 2015 relatif l'autorité nationale pour les programmes de coopération territoriale européenne et le programme de coopération transfrontalière en matière de politique de voisinage pour la période 2014-2020.

#### **5.4 Répartition des responsabilités entre les États membres participants, en cas de corrections financières imposées par l'autorité de gestion ou la Commission**

##### **Information de la Commission européenne par l'Autorité de gestion en cas d'irrégularité**

Conformément à l'article 122 du règlement (UE) n°13003/2013, l'autorité de gestion /autorité nationale (le conseil régional de Guadeloupe) est responsable de la notification à la Commission européenne des irrégularités détectées, de l'avancement des procédures, des mesures de mise en conformité et de remboursement qu'elle met en œuvre et des mesures correctives et préventives correspondantes, à l'exclusion des cas expressément énumérés dans cet article, pour lesquels une notification n'est pas nécessaire.

L'Autorité de gestion/ autorité nationale assurera la transmission des informations à l'autorité d'audit.

##### **Modalités de récupération des sommes indûment versées, suite à la détection d'une irrégularité attribuable à un ou plusieurs bénéficiaire(s) identifié(s)**

En application de l'article 27 du règlement (UE) n°1299/2013, lorsqu'un contrôle de quelque niveau qu'il soit, conclut que des fonds communautaires ont été indûment versés suite à une irrégularité, l'autorité de gestion et autorité nationale du Programme (le conseil régional de Guadeloupe) s'assure que tous les indus des projets sont restitués au Programme par le porteur de projet (chef de file du projet) selon les modalités définies dans la convention du projet dont il est signataire; le cas échéant, les partenaires du projet restituent les versements indus au porteur de projet (chef de file du projet).

Si l'Autorité de gestion ne parvient pas à se faire rembourser par le bénéficiaire « chef de file du projet », le conseil régional de Guadeloupe, également autorité nationale, rembourse à la Commission européenne l'intégralité de la somme indûment versée audit bénéficiaire. Le conseil régional de Guadeloupe peut ensuite engager une action de recouvrement contre le bénéficiaire, selon la réglementation nationale applicable. En aucun cas, le remboursement par le conseil régional de Guadeloupe à la Commission européenne de la somme indûment versée au bénéficiaire, ne peut être lié à l'aboutissement d'une procédure de recouvrement menée par le conseil régional de Guadeloupe à l'encontre dudit bénéficiaire.

#### **Responsabilités financières en cas de correction financière ou d'irrégularité non attribuable à un ou plusieurs bénéficiaire(s) identifié(s)**

En cas de correction financière effectuée par la Commission européenne de manière forfaitaire ou extrapolée, pour lesquelles il n'est pas possible d'établir des responsabilités de la manière décrite au paragraphe précédent, le conseil régional de Guadeloupe, autorité de gestion et autorité nationale du Programme, supporte le coût du reversement relatif à la correction financière.

#### **Responsabilités financières des collectivités françaises, bénéficiaires du programme, au niveau des dépenses de l'assistance technique**

- Etant responsable de la mise en œuvre quotidienne de l'assistance technique, l'autorité de gestion, le conseil régional de Guadeloupe, est entièrement responsable des conséquences résultant de décisions prises de sa propre initiative.
- Les collectivités françaises, bénéficiaires du programme, (à travers les conseils régionaux de Guadeloupe, Martinique, Guyane et la collectivité d'outre-mer de Saint-Martin) sont collectivement responsables des décisions arrêtées en Comité de Suivi et Comité de sélection. En conséquence, en cas d'un reversement au programme de sommes indûment perçues au niveau du budget commun d'assistance technique, le montant du reversement sera conjointement pris en charge par l'ensemble des collectivités françaises partenaires du PO.
- Pour les dépenses d'assistance technique mis en œuvre à l'initiative d'une des collectivités françaises partenaires du PO pour ses besoins propres, la collectivité concernée est entièrement responsable des montants éventuels à rembourser

Les modalités de remboursement relatives aux corrections financières évoquées ci-dessus seront précisées dans le document de mise en œuvre du PO et dans son descriptif du système de gestion et de contrôle qui doit être établi conformément à l'article 72 du règlement (UE) n°1303/2013.

## 5.5 Utilisation de l'euro (Le cas échéant)

Méthode choisie pour la conversion des dépenses effectuées dans une monnaie autre que l'euro

Le budget des projets est présenté en euro.

Conformément à l'article 28 du règlement (UE) n°1299/2013 (et en dérogation de l'article 133 du règlement (UE) n°1303/2013), les dépenses réalisées dans une monnaie autre que l'euro doivent être converties en euro dans un délai d'un mois après la réalisation de la dépense (option A).

Le taux de conversion utilisé est le taux de change comptable mensuel de la Commission Européenne du mois au cours duquel la dépense a été réalisée.

## 5.6 Participation des partenaires

Mesures prises pour associer les partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013 à l'élaboration du programme de coopération et le rôle de ces partenaires dans la préparation et la mise en œuvre du programme de coopération, y compris leur participation au comité de suivi.

*Mesures prises pour associer les partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013 à l'élaboration du programme de coopération et rôle de ces partenaires dans la préparation et la mise en œuvre du programme de coopération, y compris leur participation au comité de suivi.*

**L'élaboration du Programme Caraïbes 2014-2020** a été pilotée conjointement par l'autorité de gestion du Programme, le Conseil Régional de Guadeloupe qui a associé les partenaires de Martinique, Guyane et Saint Martin, ainsi que les territoires extracommunautaires représentés par les organisations internationales (AEC, OECO, Caricom/Cariforum).

L'élaboration du PO Caraïbes 2014-2020 a fortement mobilisé les acteurs du territoire (autorités publiques, partenaires économiques et sociaux et organismes de la société civile) conformément à l'article 5 du règlement commun).

Plusieurs outils ont été mobilisés aux différentes étapes de l'élaboration du Programme pour assurer la qualité de la concertation au sein de l'espace du Programme :

- Un comité de pilotage a été institué entre les partenaires du Programme afin d'orienter, de piloter, de suivre et de valider, étape par étape, la rédaction du Programme. Celui-ci s'est réuni 5 fois de juin 2013 à septembre 2014.
- Les membres du partenariat (Régions et SGAR des régions françaises du Programme et organisations internationales à vocation régionale) se sont exprimés lors d'entretiens individuels dès septembre 2013. Cette première phase

de concertation a permis de recueillir dès le début du travail d'écriture du PO l'avis des partenaires essentiels du PO.

- Afin d'approfondir et d'affiner le Programme, des entretiens ont été menés en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane et à Saint Martin entre décembre 2013 et janvier 2014. Ils ont permis de mobiliser une soixantaine de partenaires institutionnels, économiques et sociaux du territoire : élus et responsables de collectivités locales, responsables de structures d'appui au développement économique, d'universités, de centres culturels, d'associations environnementales, etc.

Par ailleurs, un travail de réflexion et une concertation spécifiques ont été menés sur le volet transfrontalier du PO, afin d'appréhender les spécificités de l'espace transfrontalier et les perspectives de projets (notamment en lien avec la stratégie de l'OECD) : trois réunions dédiées à ce volet ont été organisées entre février et mai 2014 (dont une à Sainte Lucie).

L'ensemble de ces éléments a été utilisé pour la rédaction de ce Programme.

**La mise en œuvre du programme de coopération Caraïbes 2014-2020** s'inscrit dans cette même logique partenariale renforcée. Elle veillera à associer, aux différentes étapes de la vie du programme (mise en œuvre, suivi et évaluation) et des projets les collectivités et autorités publiques compétentes, les organisations internationales à vocation régionales, les partenaires économiques et sociaux, les organismes représentant la société civile.

Les modalités détaillées de cette démarche participative seront précisées dans les premiers temps de la mise en œuvre du Programme au travers notamment des documents suivants : règlement intérieur du comité de suivi du Programme, document opérationnel de mise en œuvre du programme (ou équivalent), documents d'appel à projets, stratégie de communication du Programme, etc.

Par ailleurs, conformément aux règlements, un comité de suivi du Programme est mis en place dans un délai de trois mois après validation du Programme par la Commission. Les rôles et la composition du comité de suivi seront précisés dans le règlement intérieur du comité de suivi du Programme.

## 6. COORDINATION

Mécanismes qui assurent une coordination efficace entre le FEDER, le Fonds social européen, le Fonds de cohésion, le Fonds européen agricole pour le développement rural et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et d'autres instruments de financement de l'Union et nationaux, y compris la coordination et les combinaisons éventuelles avec le mécanisme pour l'interconnexion en Europe, l'IEV, le Fonds européen de développement (FED) et l'IAP, ainsi qu'avec la BEI, en tenant compte des dispositions établies dans le cadre stratégique commun, tel que défini à l'annexe I du règlement (UE) n° 1303/2013. Lorsque les États membres et les pays tiers participent à des programmes de coopération qui incluent l'utilisation de crédits du FEDER pour les régions ultrapériphériques et de ressources du FED, mécanismes de coordination établis au niveau approprié visant à faciliter une coordination efficace de l'utilisation de ces crédits et ressources.

[Référence: le point a) de l'article 8, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1299/2013]

Mécanismes qui assurent une coordination efficace entre le FEDER, le Fonds social européen, le Fonds de cohésion, le Fonds européen agricole pour le développement rural et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et d'autres instruments de financement de l'Union et nationaux, y compris la coordination et les combinaisons éventuelles avec le mécanisme pour l'interconnexion en Europe, l'IEV, le Fonds européen de développement (FED) et l'IAP, ainsi qu'avec la BEI, en tenant compte des dispositions établies dans le cadre stratégique commun, tel que défini à l'annexe I du règlement (UE) n° 1303/2013. Lorsque les États membres et les pays tiers participent à des programmes de coopération qui incluent l'utilisation de crédits du FEDER pour les régions ultrapériphériques et de ressources du FED, description des mécanismes de coordination établis au niveau approprié visant à faciliter une coordination efficace de l'utilisation de ces crédits et ressources.

### 1.1 Coordination FED/FEDER

La coordination des Fonds européens alloués aux territoires de la Caraïbe est d'une importance majeure. Les DG Régio et DevCo ont en effet signé le 26 septembre 2013 un *Memorandum of Understanding* afin de faciliter la coordination des programmes de coopération soutenus par le FED et le FEDER en Afrique de l'Ouest, dans la Caraïbe et dans l'Océan Indien. L'objectif de ce MoU est de promouvoir l'établissement de mécanismes de concertation entre les autorités de gestions des deux fonds, ainsi que la mise en place de mécanismes de financement conjoint FED FEDER comme le prévoit le règlement d'application du 11ème FED 2014-2020 et celui de la Coopération Territoriale Européenne 2014-2020.

Outre le programme Caraïbes 2014-2020, on compte dans l'espace de coopération de la Caraïbe deux autres programmes de coopération territoriale européenne (FEDER), à savoir le Programme opérationnel de coopération territoriale Européenne Saint Martin/Sint Maarten 2014-2020 et le Programme opérationnel de coopération territoriale Européenne Amazonie/Plateau des Guyanes 2014-2020.

Dans la Caraïbe, les organisations internationales à vocation régionale de la Caraïbe (OECD et CARICOM) et les Etats du CARIFORUM sont bénéficiaires des Fonds du

11ème FED de l'Union Européenne (Fonds Européen de Développement) : les Programmes Indicatifs Régionaux (PIR) pour les organisations et les Programmes Indicatifs Nationaux (PIN) définissent la stratégie d'intervention, les axes et les actions pour lesquels sont alloués les fonds du FED. A l'échelle de la Caraïbe, la coordination est soutenue à hauteur de 6,6M€ à travers le projet « *Wider Caribbean Cooperation* ») financé par le Programme Indicatif Régional du 10ème FEDER, et géré par la direction du CARIFORUM. Ce projet vise tout particulièrement à soutenir le dialogue politique et la coopération technique, ainsi que l'animation des *task forces* thématiques entre le CARIFORUM, les RUP, les PTOM et l'Union Européenne.

Les PTOM de l'Union européenne bénéficient également des financements FED, et s'inscrivent désormais dans une logique de coopération régionale accrue RUP/PTOM/ACP à travers la mise en place de plateformes de coopération régionale. La décision d'association outre-mer (article 7) encourage fortement la coopération régionale, l'intégration régionale et la coopération des PTOM avec d'autres partenaires, et promeut les synergies entre fonds de l'Union européenne (FEDER/FED).

Par ailleurs, avec l'adhésion en cours des RUP françaises aux organisations régionales de la Caraïbe, un nouveau pas est franchi dans l'intégration des RUP dans leur environnement régional.

Il est ainsi essentiel de garantir l'espace de dialogue et les mécanismes de concertation permettant de garantir une coordination efficace de l'utilisation des crédits FEDER du PO Caraïbes 2014-2020 et FED 2014-2020.

A cet effet, le présent Programme créera **une instance technique** de concertation de la coopération régionale, le **Comité technique FED/FEDER Caraïbes/Amazonie**. Ce comité se réunira en marge du comité de suivi et du comité de sélection pour envisager spécifiquement les possibilités de cofinancement FED/FEDER (il s'agit d'une instance technique et opérationnelle à l'image du comité technique Interreg qui se réunit en amont des comités de sélection et de suivi).

Ses missions seront les suivantes :

- Information et communication sur les projets en cours d'instruction sur le FEDER et sur le FED;
- Suivi du niveau d'avancement des projets cofinancés FED/FEDER ;
- Valorisation des résultats des projets cofinancés FED/FEDER ;
- Veille sur les idées de projets et les projets en maturation (appui à la recherche de partenaires, à la réalisation du tour de table financier, etc.) ;
- Définition d'outils d'information sur les différents fonds FED et FEDER mobilisables par les partenaires (communautaires et extra-communautaires) dans la Caraïbe : annuaire des contacts FED/FEDER dans la Caraïbe, page Internet dédiée sur les sites des différents Programmes, etc. ;
- Création d'outils permettant de rendre davantage compatibles les instruments financiers du FED et du FEDER ;

Le comité sera assisté dans ces tâches par le SC du présent programme, en association avec le SC du programme Amazonie/Plateau des Guyanes 2014-2020 et le SC du programme Saint Martin/Sint Maarten 2014-2020

Les compétences de ce comité couvriront les programmes suivants :

- Les programmes indicatifs du FED dans la Caraïbe : programmes indicatifs régionaux et programmes indicatifs nationaux (quand ils peuvent être mobilisés sur des projets de coopération régionale) ;
- Le Programme opérationnel de coopération territoriale Européenne Caraïbes 2014-2020 ;
- Le Programme opérationnel de coopération territoriale européenne Saint Martin/Sint Maarten 2014-2020 ;
- Le Programme opérationnel de coopération territoriale Européenne Amazonie/Plateau des Guyanes 2014-2020

**Le Comité technique FED/FEDER Caraïbes/Amazonie** sera composé de représentants des instances suivantes :

- des représentants des régions Guadeloupe, Guyane, Martinique et collectivités d'Outre-mer de Saint-Martin ;
- des représentants du CARIFORUM, du *Caribbean Community Secretariat* (Secrétariat de la CARICOM), de l'OECD, de l'AEC, de la CEPALC et des PTOM
- un représentant du Secrétariat conjoint du Programme Caraïbes 2014-2020, du programme Amazonie/Plateau des Guyanes 2014-2020, et du programme Saint Martin/Sin Maarten 2014-2020.
- des représentants des délégations de la Commission Européenne dans la Caraïbe (Guyana, Barbade) en tant que responsables du FED (PIR) ;
- l'Ambassadeur délégué à la coopération Antilles-Guyane

## 1.2 Coordination entre le PO FEDER-CTE et les fonds régionaux FEDER-FSE FEAMP, FEADER de Guadeloupe, Martinique, Guyane et Saint Martin

Le Programme Opérationnel Caraïbes 2014-2020 veillera également à assurer une coordination avec les autres fonds de la politique de cohésion régionale alloués aux RUP françaises (FEDER/FSE régionaux, FEAMP, FEADER). Les programmes des autres fonds de la politique de cohésion régionale s'inscrivent en effet dans la même stratégie de croissance intelligente, durable et inclusive que le Programme Caraïbes 2014-2020 : le Programme pourra être ainsi le prolongement et la déclinaison à l'international des stratégies régionales.

Dans le champ de l'innovation par exemple, le Programme Caraïbes entend s'appuyer sur les pôles de compétences régionaux développés dans le cadre des PO FEDER régionaux et en lien avec les Stratégies de Spécialisation intelligentes, pour développer des réseaux d'acteurs et des partenariats à l'échelle de la Caraïbe. Dans le secteur de la santé également, le Programme Caraïbes entend valoriser à l'échelle de la Grande Caraïbe, les compétences et les structures qui sont soutenues dans le cadre des programmes régionaux FEDER/FSE.

La spécificité des actions soutenues par le Programme Caraïbes par rapport aux actions soutenues dans les programmes régionaux tient à la dimension transfrontalière et/ou transnationale des projets et des partenariats qui les font vivre. L'application des critères de l'article 12.4 du règlement (UE) 1299/2013 qui définissent la coopération au sens d'INTERREG, à savoir la coopération des bénéficiaires pour l'élaboration, la mise en

œuvre des opérations, la dotation en effectifs et/ou le financement de opérations, marque la délimitation entre les projets qui relèvent des fonds régionaux et les projets qui relèvent du PO Caraïbes. Le PO n'a pas vocation à financer des opérations qui ne seraient que locales, mais bien des opérations qui fédèrent les acteurs de la Caraïbe.

### 1.3 Coordination avec les autres fonds et programmes thématiques européens

De la même façon, le Programme Opérationnel Caraïbes 2014-2020 veillera à assurer une coordination avec les autres fonds et programmes thématiques européens :

- Pour la recherche et l'innovation : le Programme Caraïbes 2014-2020 soutient des projets de recherche et d'innovation (sur des thématiques génériques en lien avec les besoins économiques du territoire ou sur des thématiques spécifiques comme les risques ou la biodiversité) et s'inscrit donc en complémentarité avec le Programme Horizon2020 de la Commission Européenne qui soutient des projets de recherche dans les pays membres de l'Union.
- Pour la compétitivité des entreprises : le Programme Caraïbes 2014-2020 soutient la compétitivité des entreprises à l'international et la mise en réseau des acteurs de l'innovation. Il s'inscrit en complémentarité avec le programme COSME de la Commission Européenne dont l'objectif est également de renforcer la compétitivité et la pérennité des PME européennes.
- Pour l'environnement : le Programme Caraïbes 2014-2020 soutient la protection de l'environnement et de la gestion de la biodiversité. Il s'inscrit donc en complémentarité avec le programme Life+ de la Commission et ses actions pour la protection de l'environnement et la lutte contre les effets du changement climatique.

Or, ces dispositifs européens ne sont pas adaptés aux spécificités des RUP : par exemple, rares sont encore les équipes de recherche de la Caraïbe à pouvoir émarger aux financements H2020. En ce sens, la complémentarité entre le PO Caraïbes et les programmes thématiques européens peut davantage se penser en termes de « tremplin ». En effet, le PO Caraïbes peut créer un effet levier intéressant en permettant aux chercheurs de la Caraïbe de mieux se structurer et d'organiser les partenariats leur permettant de candidater pour les financements en matière de recherche comme H2020.

## **7. RÉDUCTION DE LA CHARGE ADMINISTRATIVE PESANT SUR LES BÉNÉFICIAIRES**

Résumé de l'analyse de la charge administrative pesant sur les bénéficiaires et, s'il y a lieu, actions prévues, accompagnées d'un calendrier indicatif pour réduire la charge administrative.

Référence : b) de l'article 8(5) du règlement (UE) n° 1299/2013

*5. Le programme de coopération définit également les éléments suivants, compte tenu du contenu des accords de partenariat et du cadre institutionnel et juridique des États membres:*

*(...)*

*b) un résumé de l'évaluation de la charge administrative pesant sur les bénéficiaires et, s'il y a lieu, les actions prévues, accompagnées d'un calendrier indicatif pour réduire la charge administrative.*

**D'après la communication de la Commission européenne du 8 février 2012 relative à la simplification administrative, cette dernière doit permettre d'atteindre plusieurs objectifs complémentaires :**

- **Permettre une mise en œuvre aisée de la politique de cohésion ;**
- **Faciliter l'accès des bénéficiaires potentiels aux fonds européens ;**
- **Renforcer la sécurité juridique et réduire les erreurs.**

**Un ensemble clair de règles et de procédures administratives simples est une condition préalable à la mise en œuvre effective du Programme et la réduction de la charge administrative pour les porteurs de projets est ainsi un enjeu clé du succès du Programme.**

**Le Programme Caraïbes 2014-2020 entend tout d'abord tirer partie des enseignements de la mise en œuvre du programme 2007-2013, afin de répondre à la fois aux exigences réglementaires de la Commission Européenne et aux attentes des porteurs de projets.**

**Le lancement de ce nouveau programme est ainsi l'occasion de tirer partie des enseignements de la précédente programmation et ainsi d'encourager la définition de pratiques plus optimales pour les porteurs de projet. Pour atteindre cet objectif de simplification de la charge administrative pour les porteurs de projet, le Programme envisagera notamment les solutions suivantes :**

- **Adapter (et notamment simplifier) les procédures de l'ensemble de la chaîne du projet pour les petites structures comme les PME ou les associations ;**
- **Apporter un soutien spécifique aux porteurs de projets et bénéficiaires afin de les guider sur les règles complexes applicables aux projets (notamment concernant les aides d'Etat pour la prise en compte des activités génératrices de revenus);**
- **Simplifier les contraintes liées aux contrôles de premier niveau (et notamment réduire les coûts engendrés par ces contrôles), par exemple en**

**harmonisant les compétences des contrôleurs de premiers niveau et en simplifiant les rapports de suivi**

**Par ailleurs, des évolutions importantes ont eu lieu au niveau du cadre européen auquel doit se conformer le programme Caraïbe. Si ces évolutions sont mises en œuvre et déclinées par le programme opérationnel, celles-ci permettront de réduire la charge administrative pour les porteurs de projets. Il s'agit :**

- **De nouvelles obligations pour le Programme et notamment, la dématérialisation des échanges d'information entre les bénéficiaires et l'autorité de gestion, l'autorité de certification, l'autorité d'audit et les organismes intermédiaires. L'article 122-3 du règlement général (RÈGLEMENT (UE) N°1303/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013) rend obligatoire d'ici décembre 2015 la dématérialisation des procédures d'échanges d'information entre les bénéficiaires et l'autorité de gestion, l'autorité de certification, l'autorité d'audit et les organismes intermédiaires. La dématérialisation des processus de gestion, expérimentée dans le cadre de la programmation 2007-2013 doit permettre de limiter les délais de traitement et l'archivage papier pour les bénéficiaires.**

**La dématérialisation doit également permettre de limiter le volume des pièces pour lesquelles un archivage papier demeure nécessaire. Ainsi, l'ensemble des pièces ne donnant pas lieu à une signature du bénéficiaire et/ou du gestionnaire peut être conservé seulement dans l'application sans qu'il soit nécessaire d'en archiver un exemplaire papier. L'ensemble des outils nécessaires à la gestion et correspondant aux standards déterminés par la Commission européenne pour les considérer comme probants sera progressivement disponible dans l'application (modèle de feuille de suivi du temps, liste des pièces justificatives, etc.).**

**En ce sens, l'utilisation du logiciel Synergie CTE est prévue pour la gestion et le suivi budgétaire de la programmation 2014-2020.**

- **De nouvelles possibilités et de nouveaux outils pour le Programme et les projets, et notamment :**
- **La systématisation du recours aux outils de forfaitisation des coûts (cf. article 68 du règlement (UE) n° 1303/2013, règlement (UE) n°481/20147, article 67.1 du règlement n°1303/2013). La forfaitisation des coûts évite à un bénéficiaire de devoir justifier les dépenses déclarées à partir de pièces comptables (factures, justificatifs d'acquittement, etc.), ce qui permet de diminuer la charge administrative du bénéficiaire liée aux différents niveaux de contrôle. Dans le cadre de la programmation 2014-2020, l'Autorité de gestion utilisera de manière élargie les outils de coûts simplifiés dès le début de la programmation.**
- **L'utilisation plus systématique des outils de mise en œuvre harmonisés (*Harmonised Programme Implementation Tools*, HIT) développés par le programme INTERACT en coopération avec l'ensemble des programmes européennes de coopération territoriale.**

**Les modalités de mise en œuvre de ces outils de gestion du programme seront définies dans le guide des procédures de la programmation 2014-2020.**

**D'autres solutions pourront être développées au fur et à mesure de l'avancement du Programme, afin de toujours réduire la charge administrative pour les porteurs de projet.**

\*\*\*

Les modalités pratiques de mise en œuvre du Programme sont détaillées dans les documents de gestion du Programme qui seront adoptés ultérieurement par les partenaires.

## **8. PRINCIPES HORIZONTAUX**

### **8.1 Développement durable**

Description des actions spécifiques visant à prendre en compte les exigences en matière de protection de l'environnement, l'utilisation rationnelle des ressources, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, la résilience aux catastrophes, ainsi que la prévention des risques et la gestion des risques lors du choix des opérations.

#### *Développement durable*

L'approche du programme en matière de développement durable s'inscrit dans le cadre de l'article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013 .

Ce principe horizontal est particulièrement important pour l'espace de coopération car le renforcement de la protection de l'environnement et la maîtrise de la transition énergétique figurent parmi les enjeux de développement partagés (cf Section 1). En effet, si la Caraïbe est une région extrêmement riche en termes de biodiversité, cette richesse est menacée par les activités humaines avec notamment une forte pression démographique et économique. Il faut à ce titre rappeler que les axes 3 et 4 ( risques naturels), 5 et 6 (environnement naturel et culturel ) et 9 ( énergies renouvelables) retenus par le PO s'inscrivent dans la droite ligne du principe de développement durable.

Une évaluation stratégique environnementale (ESE) du programme a été réalisée, conformément à la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et au décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement.

L'ESE a pour but d'identifier les incidences notables probables de la mise en œuvre du PO sur l'environnement, tant positives que négatives. A cette fin, l'évaluateur a analysé de manière systématique les 16 OS « opérationnels » du PO à la lumière des types d'actions envisagés et d'une grille de critères prédéfinis.

L'analyse a mis en exergue, qu'au vu de la nature des actions envisagées, aucun des objectifs spécifiques ne devrait porter atteinte à l'environnement de façon significative et directe. Les actions sont principalement de nature immatérielle, limitant les risques. Le respect strict des normes et législations en vigueur permettra de limiter et/ou de réduire amplement les incidences potentiellement négatives sur l'environnement.

Les principales contraintes environnementales potentielles identifiées sont liées aux OS2 et 4 (développement d'un courant d'affaire) et OS9 et 10 (attractivité touristique et mise en valeur du patrimoine) dans la mesure où le développement économique et du tourisme se traduit généralement par un accroissement de la consommation énergétique et de la pression sur les ressources. Ces problèmes restent néanmoins relativement limités dans la mesure où :

- Les actions envisagées dans le PO sont principalement de nature immatérielle (sensibilisation, accompagnement, mise en réseau, formation, etc.) ;
- Les incidences potentielles sur l'environnement ne sont donc pas directes, mais sont essentiellement de nature indirecte/induite et sont inhérentes à toute action de développement économique ;
- Le PO fait déjà référence systématiquement à la notion de tourisme durable ;
- Leur nature et leur intensité seront fonction des secteurs d'activités, des types de projets retenus et des conditions de mise en œuvre.

Par ailleurs, l'analyse ESE souligne que ces incidences potentiellement négatives semblent toutefois assez largement compensées par des incidences positives. Le programme présente en effet une forte dimension environnementale car une majorité des OS sont centrés sur la protection de l'environnement (OS7-9, OS13, OS14), de la population ou de la santé (OS5 et 6, OS11-12, OS15, OS16), ce qui démontre une bonne prise en compte des enjeux du développement durable dans le PO. Les mesures ayant un objectif environnementales représentent plus de la moitié du budget FEDER du PO. Enfin, les incidences positives ou négatives sur l'environnement étant surtout liées aux conditions de sélection et de mise œuvre des projets, l'évaluateur préconise d'introduire des éco-conditionnalités et/ou des critères environnementaux pour la sélection desdits projets afin d'en limiter les risques identifiés et de favoriser les projets et secteurs ayant un impact réduit, voire positif, sur l'environnement.

Ces éléments ont été confortés par l'avis conjoint des autorités environnementales compétentes sur le PO. En effet, l'avis confirme qu'il n'y a pas d'incidences environnementales négatives majeures à attendre de la mise en œuvre du programme ; et souligne la nécessité de mettre en place, d'une part, des critères environnementaux de sélection, et d'autre part, un dispositif de suivi et d'évaluation du PO. Au regard de l'importance que revêt le développement durable et des recommandations de l'ESE, le PO a prévu la mise en place des critères d'éco-conditionnalité dans la sélection des projets (les termes en seront précisés dans les cahiers des charges des appels à projets). Ce choix permettra d'assurer une allocation importante des ressources financières pour les opérations soutenant des objectifs environnementaux. En outre, les projets susceptibles de cofinancement devront démontrer que les activités envisagées n'ont pas d'impact négatif en terme de développement durable.

Afin de mettre en œuvre ce principe, il conviendra par ailleurs de :

- Sensibiliser les parties prenantes et bénéficiaires des fonds aux enjeux du développement durable ;

- Intégrer une composante « développement durable » dans les dossiers d'appels à projets ;
- Demander (autant que possible) la réalisation d'un diagnostic précis de la situation initiale ;
- Demander la production d'objectifs et d'indicateurs concernant la mise en œuvre de la composante « développement durable ».

## 8.2 Égalité des chances et non-discrimination

Description des actions spécifiques visant à encourager l'égalité des chances et à prévenir toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, lors de l'élaboration, la conception et la mise en œuvre du programme de coopération, et notamment en ce qui concerne l'accès au financement, en tenant compte des besoins des différents groupes cibles exposés à la discrimination et en particulier des exigences à respecter en vue de garantir l'accessibilité pour les personnes handicapées.

### *Égalité des chances et non-discrimination*

Conformément à l'article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013, « *les États membres et la Commission prennent les mesures appropriées pour prévenir toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes. En particulier, l'accessibilité pour les personnes handicapées est prise en compte tout au long de la préparation et de la mise en œuvre des programmes.* »

Cette priorité transversale renvoie globalement, d'une part, à la qualité du système éducatif de l'espace de coopération ainsi qu'à la nature de son offre de formation (enseignement supérieur, formation professionnelle et continue) et, d'autre, part aux questions d'inclusion sociale, de cohésion territoriale et d'accès aux équipements de base (eau potable, logements, équipements et services publics, établissements scolaires, TIC, culture). Cet objectif s'entend en effet au sens le plus large et concerne aussi bien les personnes handicapées, les étrangers non ressortissants de l'Union européenne, les résidents des quartiers sensibles, les jeunes, les seniors et toute catégorie de personnes en difficulté sociale (publics précaires, bénéficiaires de minimas sociaux, etc.). Cette prise en compte du principe d'égalité des chances devrait permettre d'aider les populations de l'espace de coopération à accéder aux infrastructures, à participer aux activités de formation, aux programmes éducatifs, de renforcer leurs compétences et d'en acquérir de nouvelles afin de rester ou de devenir des participants actifs de la vie sociale et économique de l'espace. Cette intégration de l'égalité des chances se fait de manière transversale sur l'ensemble des thématiques figurant dans les différents programmes.

Afin de mettre en œuvre ce principe, il conviendra notamment de :

- Sensibiliser les parties prenantes et les bénéficiaires des fonds aux enjeux de l'égalité des chances et non-discrimination ;

- Intégrer une composante « égalité des chances et non-discrimination » dans les dossiers d'appels à projets ;
- Demander (autant que possible) la réalisation d'un diagnostic précis de la situation initiale ;
- Demander la production d'objectifs et d'indicateurs concernant la mise en œuvre de la composante « égalité des chances et non-discrimination ».

Le Programme envisagera la possibilité de créer une modulation des subventions ou d'introduire une priorisation dans l'instruction des dossiers des demandes de financement en fonction de l'intégration de ce principe horizontal dans les projets (les termes en seront précisés dans les cahiers des charges des appels à projets).

### 8.3 Égalité entre les hommes et les femmes

Description de la contribution du programme de coopération à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et, s'il y a lieu, des modalités visant à garantir l'intégration de la dimension de genre au niveau du programme de coopération et des opérations.

#### *Égalité entre les hommes et les femmes*

Conformément à l'article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013, « les États membres et la Commission veillent à ce que l'égalité entre les hommes et les femmes et l'intégration de la perspective de genre soient prises en compte et favorisées tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes, y compris en ce qui concerne le suivi, l'établissement de rapports et l'évaluation. »

L'égalité entre les femmes et les hommes est une priorité pour l'Union européenne. Le Pacte européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2011-2020), fait le lien entre la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2010-2015, et la Stratégie Europe 2020. Le Conseil demande que des mesures soient prises, d'une part, pour « combler les écarts entre les femmes et les hommes et lutter contre la ségrégation sexuelle sur le marché du travail », et d'autre part, pour « promouvoir un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée ».

Au sein du territoire de coopération, des progrès ont été faits ces dernières années dans le sens de la convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Pour autant, la situation des femmes reste souvent difficile notamment du fait d'un phénomène de pauvreté lié au genre (femmes seules avec enfants notamment), de la présence du VIH, des violences subies ou de la prostitution[1].

L'égalité entre les hommes et les femmes et la prise en compte de la perspective de genre est donc intégrée comme composante horizontale à part entière du programme. Le programme couvre un grand nombre de domaines concourant à renforcer ce principe, notamment dans le champ de l'emploi ou du renforcement des compétences. Il permettra également de renforcer la représentation des hommes et des femmes dans les domaines où ils ne participent pas à part égale.

Afin de mettre en œuvre ce principe, il conviendra de :

- Sensibiliser les parties prenantes et les bénéficiaires des fonds aux enjeux de l'égalité entre les hommes et les femmes et à la prise en compte de la dimension du genre ;
- Demander un diagnostic préalable relatif à la situation des hommes et des femmes dans les dossiers de demandes de subventions ;
- Prévoir dans les projets cofinancés des actions concrètes concourant à la réalisation de cette priorité ;
- Evaluer les actions réalisées à travers le prisme de l'égalité homme/femme et la prise en compte de la dimension du genre, notamment en systématisant l'utilisation d'indicateurs relatifs à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Le Programme envisagera la possibilité de créer une modulation des subventions ou d'introduire une priorisation dans l'instruction des dossiers des demandes de financement en fonction de l'intégration de ce principe horizontal dans les projets (les termes en seront précisés dans les cahiers des charges des appels à projets).

## 9. ÉLÉMENTS CONSIDÉRÉS SÉPARÉMENT

### 9.1 Grands projets à mettre en œuvre durant la période de programmation

**Tableau 23: Liste des grands projets**

Projet	Date de notification/soumission prévue (année, trimestre)	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue (année, trimestre)	Axes prioritaires/priorités d'investissement
--------	---	--	---	--

### 9.2 Cadre de performance du programme de coopération

**Tableau 24: Cadre de performance (tableau récapitulatif)**

Axe prioritaire	ID	Indicateur ou étape clé de mise en œuvre	Unité de mesure, s'il y a lieu	Valeur intermédiaire pour 2018	Valeur cible (2023)
1 - Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois (TF)	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	60	198,00
1 - Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois (TF)	IF1	Dépenses certifiées de l'axe	euros	1 490 600	9 937 333,00
2 - Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois (TN)	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	35	116,00
2 - Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois (TN)	IF2	Dépenses certifiées de l'axe	euros	872 320,00	5 815 467,00
3 - Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels (TF)	Ax3-1	Nombre de personnes ayant participé à des actions de sensibilisation aux risques	nombre	277	923,00
3 - Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels (TF)	Ax3-2	Nombre de dispositifs d'observation, de gestion et de réponse aux risques naturels mis en place	nombre	3	12,00
3 - Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels (TF)	IF3	Dépenses certifiées de l'axe	euros	1 726 200,00	11 508 000,00
4 - Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels (TN)	Ax4-1	Nombre de personnes ayant participé à des actions de sensibilisation aux risques	nombre	175	583,00
4 - Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels (TN)	Ax4-2	Nombre de dispositifs d'observation, de gestion et de réponse aux risques naturels mis en place	nombre	2	7,00
4 - Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels (TN)	IF4	Dépenses certifiées de l'axe	euros	1 090 400,00	7 269 333,00
5 - Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe (TF)	Ax5-1	Nombre d'aires d'écosystèmes forestiers, agricoles et d'aquaculture bénéficiant de mesures de gestion commune et de conservation	nombre	4	14,00
5 - Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe (TF)	Ax5-2	Nombre de dispositifs de suivi et d'évaluation du développement du tourisme durable	nombre	8	26,00
5 - Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe (TF)	IF5	Dépenses certifiées de l'axe	euros	1 808 400,00	12 056 000,00
6 - Protéger et valoriser	Ax6-1	Nombre d'aires d'écosystèmes	nombre	2	8,00

Axe prioritaire	ID	Indicateur ou étape clé de mise en œuvre	Unité de mesure, s'il y a lieu	Valeur intermédiaire pour 2018	Valeur cible (2023)
l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe (TN)		forestiers, agricoles et d'aquaculture bénéficiant de mesures de gestion commune et de conservation			
6 - Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe (TN)	Ax6-2	Nombre de dispositifs de suivi et d'évaluation du développement du tourisme durable	nombre	5	16,00
6 - Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe (TN)	IF6	Dépenses certifiées de l'axe	euros	1 090 400,00	7 269 333,00
7 - Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique (TF)	Ax7-1	Nombre de bénéficiaires des projets de santé mis en œuvre	nombre	121	404,00
7 - Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique (TF)	Ax7-2	Nombre de dispositifs mis en place pour faire face aux problématiques de santé publique	nombre	2	6,00
7 - Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique (TF)	IF7	Dépenses certifiées de l'axe	euros	1 159 020,00	7 726 800,00
8 - Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique (TN)	Ax8-1	Nombre de bénéficiaires des projets de santé mis en œuvre	nombre	68	228,00
8 - Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique (TN)	Ax8-2	Nombre de dispositifs mis en place pour faire face aux problématiques de santé publique	nombre	1	3,00
8 - Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique (TN)	IF8	Dépenses certifiées	euros	654 240,00	4 361 600,00
9 - Soutenir le développement des énergies renouvelables dans la Caraïbe orientale (TF)	Ax9-1	Montant des investissements réalisés pour la production d'ENR	euros	1 636 971	5 456 570,00
9 - Soutenir le développement des énergies renouvelables dans la Caraïbe orientale (TF)	Ax9-2	montant des investissements réalisés en matière d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics	euros	701 559	2 338 530,00
9 - Soutenir le développement des énergies renouvelables dans la Caraïbe orientale (TF)	IF9	Dépenses certifiées de l'axe	euros	1 559 020,00	10 393 467,00
10 - Renforcer le capital humain (TN)	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Personnes	137	457,00
10 - Renforcer le capital humain (TN)	CO44	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des initiatives locales conjointes en faveur de l'emploi et à des formations conjointes	Personnes	923	3 077,00
10 - Renforcer le capital humain (TN)	IF10	Dépenses certifiées de l'axe	euros	654 240,00	4 361 600,00

### 9.3 Partenaires concernés prenant part à l'élaboration du programme de coopération

Liste des membres du comité de pilotage relatif à la préparation du PO CTE Caraïbe

Président du conseil régional de la Guadeloupe

Président du conseil régional de la Guyane

Président du conseil régional de la Martinique

Présidente du conseil territorial de Saint-Martin

Président de la collectivité d'outre-mer de Saint-Bathélemy

Préfet de la région Guadeloupe

Préfet de la région Guyane

Préfet de la région Martinique

Préfet délégué de Saint-Martin et Saint-Barthélemy

Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales

Secrétaire général de l'association des Etats de la Caraïbe

Secrétaire général de l'organisation des Etats de la Caraïbe orientale

Secrétaire général du CARICOM – CARIFORUM

Président du conseil départemental de Guadeloupe

Présidente du conseil départemental de Guyane

Président du conseil départemental de Martinique

Directeur général de la politique régionale de la Commission européenne

Ambassadeur, délégué à la coopération régionale dans la zone Antilles-Guyane

Ambassadeur de France auprès des Etats membres de l'Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale

Conseiller de coopération pour l'oecs à l'ambassade de France à Castries

Premier ministre du gouvernement de Sint Maarten

Premier ministre de Curaçao

Gouverneur de Bonaire

Représentant du conseil exécutif de Saba

Gouverneur de Saint-Eustache

Premier ministre du gouvernement des Iles Vierges britanniques

Gouverneur des Iles Turques et Caïques

Premier ministre des Iles Cayman

Premier ministre du gouvernement de Montserrat

Premier ministre du gouvernement de Anguille

**9.4 Conditions de mise en œuvre du programme applicables à la gestion financière, à la programmation, au suivi, à l'évaluation et au contrôle de la participation de pays tiers aux programmes transnationaux et interrégionaux au moyen d'une contribution provenant des ressources de l'IEV et de l'IAP**

sans objet

## Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Accord de Porto Rico sur le PO CTE INTERREG V Caraïbes 2014-2020	Confirmation écrite de l'acceptation du contenu du programme de coopération	8 oct. 2015		Ares(2015)5238781	Accord de Porto Rico sur le PO CTE INTERREG V Caraïbes 2014-2020	20 nov. 2015	nedreica

## Présentation des annexes prévues par le règlement d'exécution de la Commission établissant le modèle du programme

Intitulé du document	Type de document	Version de programme	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Rapports évaluation ex ante et ESE	Rapport de l'évaluation ex ante	1.1	18 sept. 2015		Ares(2015)4278378	Rapport final évaluation ex ante Rapport final évaluation ESE	14 oct. 2015	nedreica
Programme Snapshot 2014TC16RFTN008 1.2	Instantané des données avant envoi	1.2	20 nov. 2015		Ares(2015)5238781	Programme Snapshot 2014TC16RFTN008 1.2 fr	20 nov. 2015	nedreica
Accord de Porto Rico sur le PO CTE INTERREG V Caraïbes 2014-2020	Confirmation écrite de l'acceptation du contenu du programme de coopération	1.2	8 oct. 2015		Ares(2015)5238781	Accord de Porto Rico sur le PO CTE INTERREG V Caraïbes 2014-2020	20 nov. 2015	nedreica
Carte de la zone de coopération du PO CTE Caraïbes	Carte de la zone couverte par le programme de coopération	1.0	2 févr. 2015		Ares(2015)728233	Carte de la zone de coopération du PO CTE Caraïbes	20 févr. 2015	nedreica

**Latest validation results**

<b>Severity</b>	<b>Code</b>	<b>Message</b>
Info		La version du programme a été validée.